



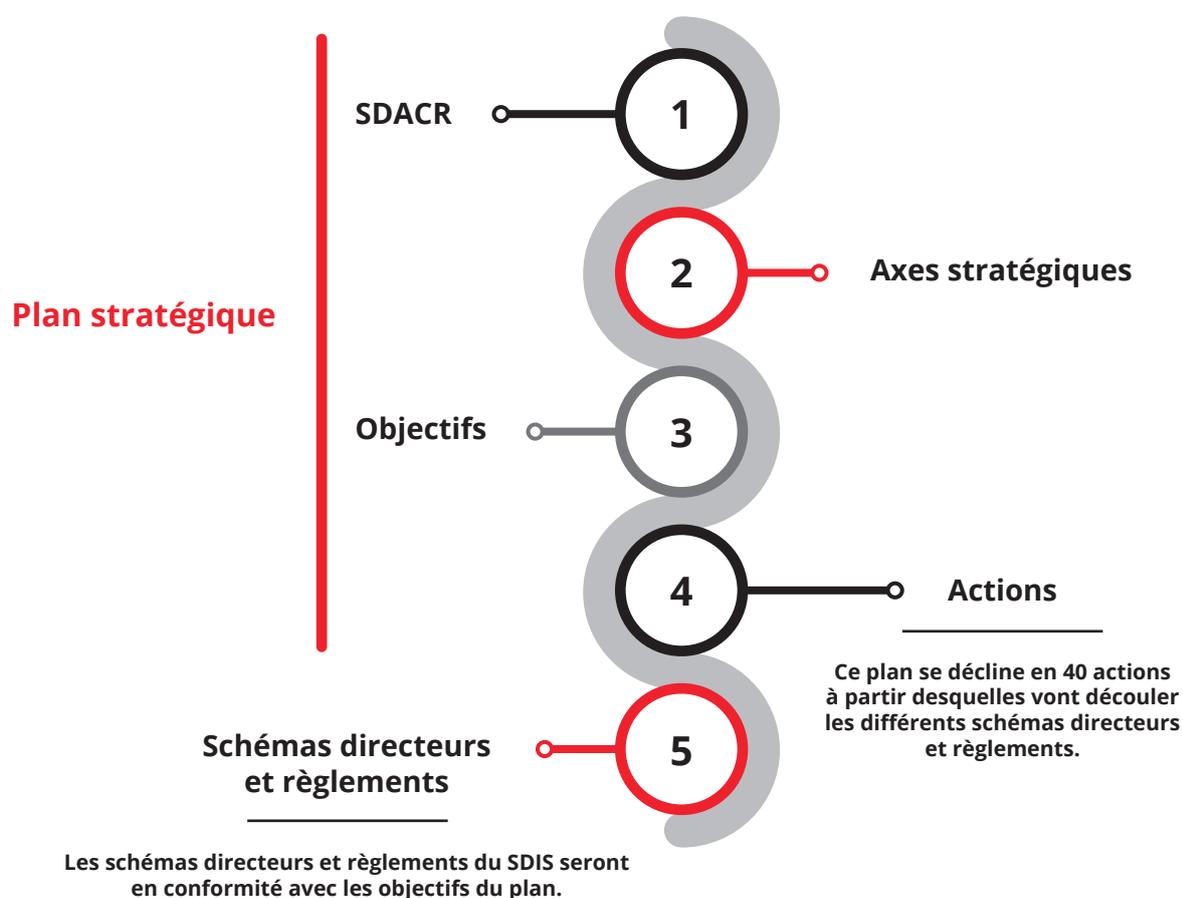
SDACR

Schéma Départemental
d'Analyse et de Couverture
des Risques du Jura

Édition 2025-2030



FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DES MISSIONS, DU QUOTIDIEN À L'EXCEPTIONNEL



4 axes stratégiques

Axe stratégique n°1 : Assurer grâce au maillage territorial une réponse opérationnelle graduée adaptée à la réalité des ressources disponibles.

Axe stratégique n°2 : L'humain au cœur de la réponse opérationnelle.

Axe stratégique n°3 : Positionner le SDIS acteur majeur du développement d'une culture citoyenne face aux risques.

Axe stratégique n°4 : Un SDIS agile et innovant pour faire face aux transformations et aux nouveaux enjeux.



ÉDITORIAL



Garantir la sécurité des citoyens est une mission essentielle de l'État en lien avec les collectivités territoriales. Dans un département aux caractéristiques aussi variées que le Jura, où se mêlent zones urbaines, territoires ruraux et reliefs marqués, l'anticipation des risques et l'organisation des secours doivent sans cesse être adaptées aux réalités du terrain.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura. Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, ce document stratégique permet d'analyser l'évolution des risques et fixe les orientations en matière de couverture opérationnelle par les sapeurs-pompiers pour les années à venir. Il repose sur une analyse approfondie des risques spécifiques à notre territoire : feux de forêts, inondations, phénomènes climatiques extrêmes, risques industriels, mais aussi secours d'urgence aux personnes, qui représentent aujourd'hui la majorité des interventions.

L'objectif est clair : garantir une réponse opérationnelle toujours plus efficace et adaptée, en tenant compte des ressources humaines et matérielles disponibles, ainsi que des évolutions démographiques et environnementales. Ce travail de planification repose sur une démarche pragmatique et prospective, visant à optimiser la couverture opérationnelle du territoire tout en consolidant les conditions d'engagement et de travail de nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

Nous tenons à saluer l'engagement sans faille des sapeurs-pompiers du Jura, ainsi que celui des personnels administratifs et techniques, des élus locaux et des partenaires institutionnels. Leur mobilisation et leur sens du service public sont indispensables à la réussite de cette démarche. Le SDACR est bien plus qu'un document réglementaire : il engage notre responsabilité collective et traduit notre volonté d'optimiser en permanence le service rendu à la population.

Grâce à cet outil prospectif, le SDIS du Jura dispose d'une vision claire et d'orientations précises pour renforcer la sécurité des habitants du département. L'État et les collectivités locales, poursuivront leur engagement pour soutenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette ambition. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour un service d'incendie et de secours performant, et innovant, au service de tous les Jurassiens.

Serge CASTEL

Préfet du Jura

Gérôme FASSET

Président du Conseil
d'Administration du SDIS du Jura

INTRODUCTION

Contexte réglementaire et objectifs du SDACR

Historique du SDACR

Le premier Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Jura a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 juin 1999 consécutivement à la loi 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours.

Il a permis de « bâtir » la départementalisation sur laquelle repose l'organisation actuelle du SDIS et du Corps départemental des sapeurs-pompiers du Jura.

En 2007, ce document a été révisé pour ajuster l'organisation et la répartition des moyens. Le SDACR 2007 a permis de dégager 30 propositions déployées entre 2008 et 2012 avec une atteinte d'objectifs évaluée à 80 %.

En 2013, une nouvelle version du SDACR est arrêtée pour faire face à l'évolution des risques, au bouleversement sociologique du volontariat et à la typologie des interventions.

Après 11 années de référence et conformément à la réglementation, le SDACR 2013 nécessite une révision afin de proposer une approche plus stratégique de la réponse opérationnelle du SDIS pour les années à venir afin de dégager des orientations pluriannuelles pour la gouvernance de l'établissement.

Cadre législatif et réglementaire du SDACR

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), mentionné dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L. 1424-7 et dans le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) à l'article L. 731-2, constitue un document stratégique essentiel. Il dresse l'inventaire des risques de toutes natures pour la sécurité des personnes et la protection des animaux, des biens et de l'environnement auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours (SIS) et détermine les objectifs de couverture de ces risques.

Il comprend notamment une partie relative au risque d'incendie de forêt, de surfaces agricoles et de végétation et détermine les objectifs de couverture de ce risque. Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le SDACR est élaboré et révisé au minimum tous les 5 ans. Il est arrêté par le préfet de département après présentation au collège des chefs de service de l'État, avis du Conseil départemental puis avis conforme du conseil d'administration du SDIS. Il nécessite également l'avis du Comité Social Territorial (CST), du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) et de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS).

Démarche suivie pour l'élaboration du SDACR

Les réflexions portant sur la réalisation du SDACR 2025 se sont basées sur le guide méthodologique rédigé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) paru le 16 février 2020. Les travaux de révision du SDACR se sont déroulés en mode « gestion de projet ».

Un groupe de travail a été constitué comprenant 5 personnes représentatives des différents statuts de la ressource actuelle du SDIS. Ce groupe de travail a soumis ses travaux à plusieurs reprises au comité de pilotage, puis à un comité stratégique. Afin de conduire les différentes phases de révision du SDACR, le groupe de travail a animé pas moins de 17 sous-groupes thématiques. Au total, environ 140 sapeurs-pompiers professionnels (SPP), sapeurs-pompiers volontaires (SPV), personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) et partenaires ont contribué à la réalisation de ces travaux.

La première phase de travail a consisté à actualiser le diagnostic de l'analyse des risques du département et de leur couverture par le SDIS. Cette phase a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du dispositif de secours jurassien.

Éléments favorables soulignés

- Un maillage territorial assuré par un nombre important de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;
- Une politique du CASDIS engagée depuis plus de 10 ans afin de moderniser et adapter aux besoins réels les infrastructures, casernements et équipements du SDIS.
- Une organisation territoriale révisée en septembre 2024 afin de l'adapter aux enjeux managériaux identifiés.

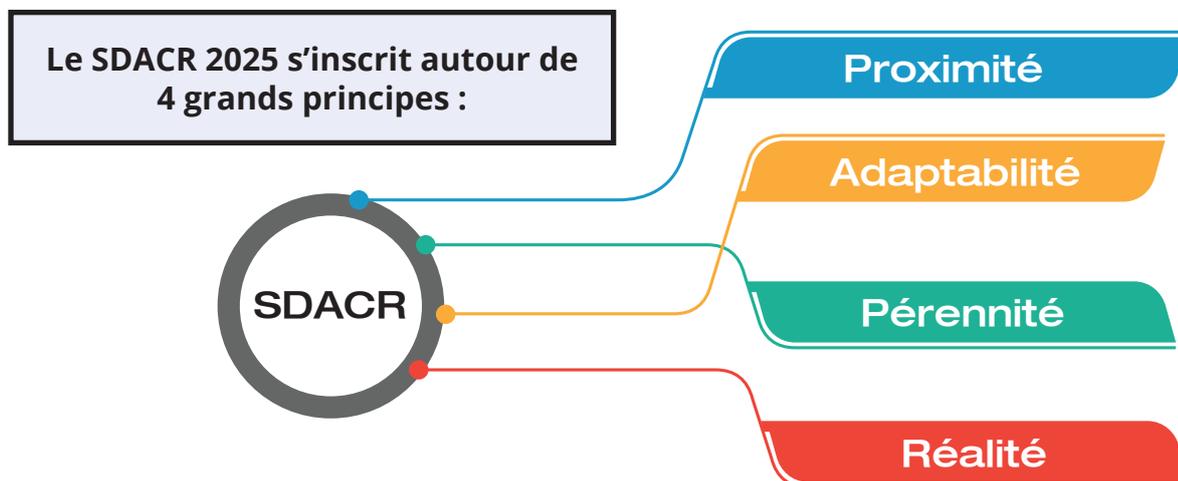
Faiblesses majeures identifiées

- En journée, les objectifs de couverture définis en 2013, en nombre et compétences, ne sont plus atteints sur l'ensemble du territoire.
- Les évolutions du secteur de la santé affectent directement l'activité du SDIS, qui a perdu la maîtrise et la clarté sur ses engagements en matière de secours et de soins d'urgence aux personnes.
- L'organisation opérationnelle ne prend pas en considération un engagement gradué des moyens et donc une gestion optimisée des forces,
- La réponse aux risques complexes est fondée sur une approche déterministe et non pas probabiliste, ne tenant pas compte suffisamment des effets de synergie envisageables avec les autres SDIS de la zone voire avec d'autres partenaires.



Les objectifs de la révision

L'objectif majeur des orientations doit conduire à améliorer la couverture des risques du département.



Le dispositif recherché doit permettre au Corps départemental et au SDIS de s'adapter aux évolutions de la société jurassienne, de son territoire et de ses enjeux en maîtrisant les coûts.

Un des enjeux majeurs du SDACR 2025 est de renforcer la politique de développement du volontariat. Cette dernière devra se traduire par la présence importante de sapeurs-pompiers volontaires dans l'ensemble des casernes soutenue par un socle plus approprié de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Ce nouveau schéma doit également répondre aux enjeux nationaux sociétaux et inciter à la citoyenneté en mettant le citoyen au cœur du dispositif. L'amélioration de la couverture doit se baser sur une équité des territoires.

L'approche adaptée en terme de réponse est définie autour de « bassins opérationnels » reflétant la réalité des bassins de vie de la population du département.

Les propositions décrites dans le SDACR 2025 sont regroupées autour de 4 axes stratégiques dont la représentation et la synthèse sont détaillées au chapitre VI. L'ensemble de ces propositions constitue les préconisations rapportées à chaque risque identifié. Le paysage complet des risques présents dans le département du Jura est traité dans les chapitres III, IV et V à l'aide de fiches thématiques.

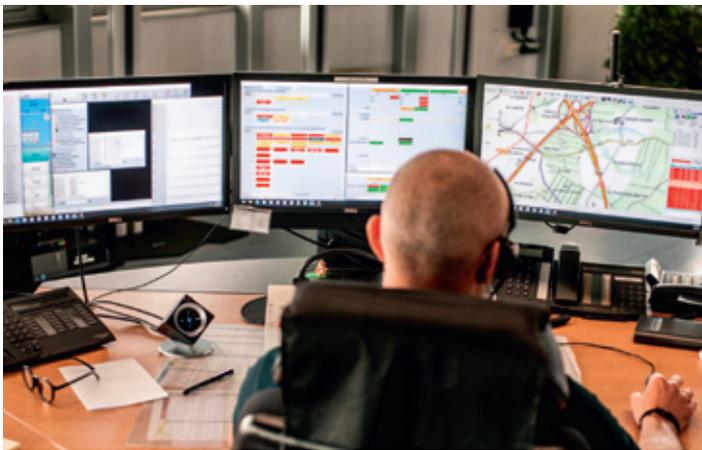
Ce nouveau SDACR 2025 s'inscrit aussi dans un ensemble. En effet, il est élaboré en cohérence et conscience des autres documents structurants départementaux, régionaux, zonaux des services de l'État et des services partenaires publics ou privés (exemples : COTRRIM, PRS, DDRM, PPRT, etc.). Le SDACR est la référence sur laquelle s'appuient tous les autres documents structurants de l'établissement.

Toutes les propositions issues du diagnostic du département en matière de risques et de couverture constitueront le socle des révisions s'inscrivant dans la suite de celles du SDACR 2025 comme la révision du règlement opérationnel (RO) et la révision du règlement intérieur (RI).

Le nouveau SDACR doit servir de base à la construction future des différents plans pluriannuels (équipement, formation, ressource humaine, constructions bâtementaires, etc.) et être en cohérence avec le plan stratégique de décembre 2022.

Enfin, le SDACR 2025 est un outil opérationnel d'orientations stratégiques. Ces orientations permettent à la gouvernance de se projeter à moyen et long termes dans les choix stratégiques à mettre en œuvre pour améliorer la performance du secours pour chaque jurassien. Le SDACR est arrêté pour un maximum de cinq ans mais ce document doit être un document vivant de pilotage et d'évaluation qui s'attache à donner une lisibilité politique. Pour ce faire, l'impact budgétaire de la stratégie opérationnelle retenue doit être dimensionné et intégré au sein de la convention financière pluriannuelle liant le SDIS et le Département des plans d'investissements établis en dehors du SDACR dans une logique de souplesse de mise en œuvre et de maîtrise des coûts.

Le SDACR 2025 est donc la clef de voûte de l'organisation et du fonctionnement opérationnels du service d'incendie et de secours du Jura.



SOMMAIRE

Introduction.....	5
Contexte réglementaire et objectifs du SDACR	5
Historique du SDACR.....	5
Cadre législatif et réglementaire du SDACR	5
Démarche suivie pour l'élaboration du SDACR.....	6
Éléments favorables.....	6
Faiblesses majeures identifiées	6
Les objectifs de la révision.....	7
Chapitre I : Le Département du Jura	11
1.1 Données géographiques et démographiques.....	12
Géographie.....	12
Organisation administrative du département du Jura	12
Démographie	14
1.2 Économie du Jura	15
1.3 Les réseaux principaux de transport	18
1.4 Les infrastructures liées à la production d'énergie.....	20
1.5 Le Tourisme.....	21
1.6 Les évènements culturels	22
1.7 L'habitat	23
1.8 La Santé.....	24
1.9 Les autres services et partenaires	26
Les ambulances privées.....	26
Les forces de l'ordre	27
La coopération interdépartementale.....	27
La coopération avec les associations agréées de Sécurité Civile.....	27
L'hélicoptère de la Sécurité Civile-Dragon 25.....	28
1.10 Conclusion	28
Chapitre II : le SDIS du Jura.....	29
2.1 Le SDIS.....	30
Les missions du SDIS.....	30
L'organisation territoriale du SDIS.....	31
Les données relatives à l'activité opérationnelle	32
Le SDIS, acteur majeur de prévention et de réduction des risques.....	34

La Défense Extérieure Contre l'Incendie.....	35
Les données relatives aux ressources	36
2.2 Disponibilité de la ressource humaine.....	38
Le CTA/CODIS.....	40
La chaîne de commandement	42
La sous-direction santé.....	44
Les équipes spécialisées.....	45
Les missions d'appui et de soutien.....	46
L'engagement citoyen et les actions de sensibilisation aux risques	46
2.3 Évaluation du SDACR précédent.....	47
Comparatif des données opérationnelles principales entre 2013 et 2023.....	47
2.3.1 Arrivée du 1^{er} engin en 20 minutes dans 90 % des interventions.....	48
Analyse des objectifs fixés	48
2.3.2 Équipements réalisés (constructions-réhabilitations CIS+ renouvellement parc véhicules)	48
Chapitre III : Les risques courants.....	49
3.1 Définition	50
Évolution et répartition du nombre d'interventions par grande famille 2013-2023.....	50
Temps d'intervention par catégorie 2023.....	50
Analyse de la répartition des interventions par mission (jour-nuit/semaine-week-end)	51
Évolution des délais d'intervention	51
Le Délai d'intervention moyen toutes catégories d'interventions en 2023.....	52
3.2 Le SSUAP	53
L'analyse de l'activité SSUAP.....	53
Répartition de l'activité SSUAP sur le territoire.....	54
Répartition de l'activité hors missions et des interventions à caractère social (carences ambulancières, interventions à caractères social).....	56
Une hausse de l'impact des activités saisonnières à risques (randonnées, ski,...).....	56
Une évolution du périmètre réglementaire, de la technique et des technologies.....	57
Une demande grandissante du recours à la sous-direction santé	58
3.3 Le risque incendie	60
L'analyse de l'activité	60
Une augmentation de la technicité et de la complexité des incendies	62
Des difficultés d'accessibilité sur certains incendies.....	63
Des missions de sauvetages complexes à mener	63
L'importance de la mission d'appui et de soutien.....	64
Le coût du sauvé.....	64

3.4	Le risque routier	65
	L'analyse de l'activité	65
	Une évolution des contextes d'intervention	66
3.5	Les opérations diverses et les risques technologiques naturels à effets limités .	67
	L'analyse de l'activité	67
	Une vigilance autour des phénomènes climatiques violents.....	68
Chapitre IV : Les risques complexes		69
4.1	Notion	70
4.2	Le risque naturel	72
	Le risque inondation	73
	Le risque mouvement de terrain.....	76
	Le risque sismique.....	78
	Le risque feu de forêt.....	79
	Les effets du changement climatique	80
	Les actions de prévention.....	81
4.3	Les risques technologiques	84
	Le risque industriel.....	84
	Le risque minier	87
	Le risque rupture de barrage/digue.....	88
	Le risque canalisation.....	89
	Les risques sanitaires	90
	Les risques biologiques.....	90
	Les risques sociétaux	91
	Le risque NRBC-e	92
	Le risque cyberattaque	93
	Les risques climatiques.....	94
Chapitre V - Orientations stratégiques		95
Chapitre VI : Évaluation du SDACR		113
6.1	Évaluation du SDACR	114
	Calendrier de mise en œuvre.....	114
	Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	121
	Glossaire	122



Chapitre I : Le Département du Jura

Chapitre I : Le Département du Jura

1.1 Données géographiques et démographiques

Géographie

LE TERRITOIRE

492 communes

14 EPCI
à fiscalité propre

3 arrondissements

5 communes
de plus de 5 000 Habitants

LA SUPERFICIE

4999 km²

76^e rang national
(10,5 % du territoire régional)

LES HABITANTS

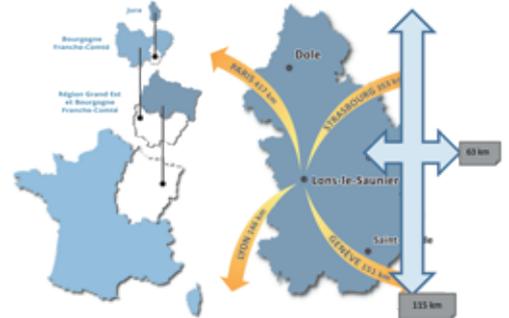
259 199

81^e rang national



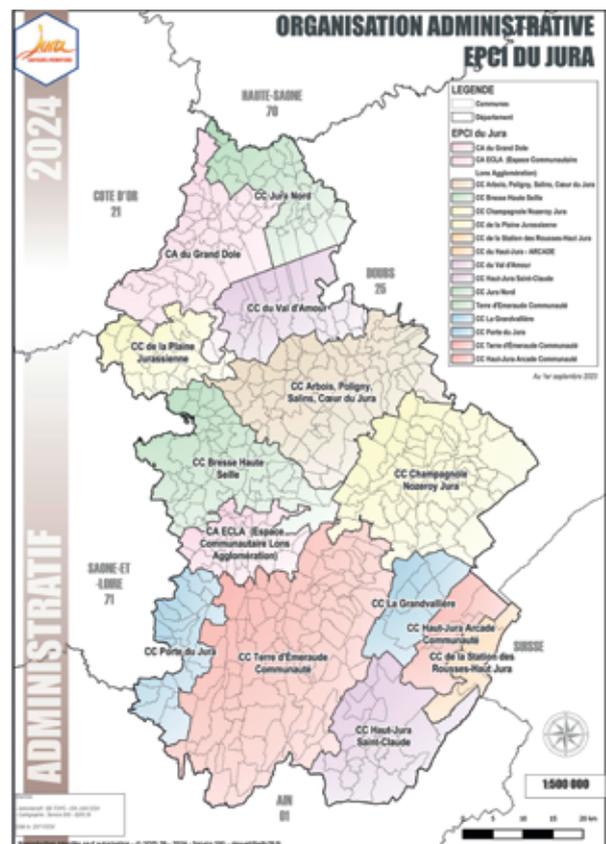
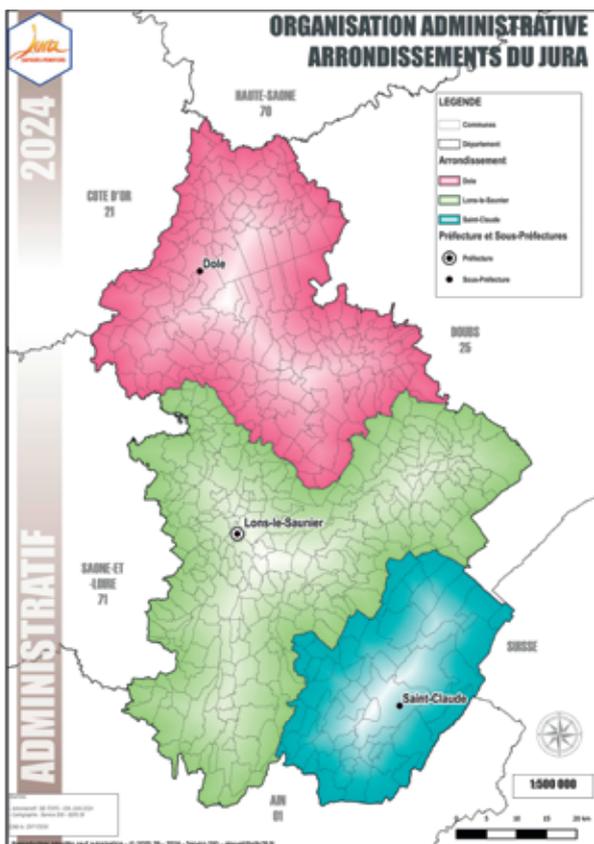
(9,2 % de la population régionale)

51,8 hab./km²



93 km d'autoroutes (A36, A39)
94 km de routes nationales

Organisation administrative du département du Jura



46 % de surface boisée, 242 000 hectares

4^e rang national

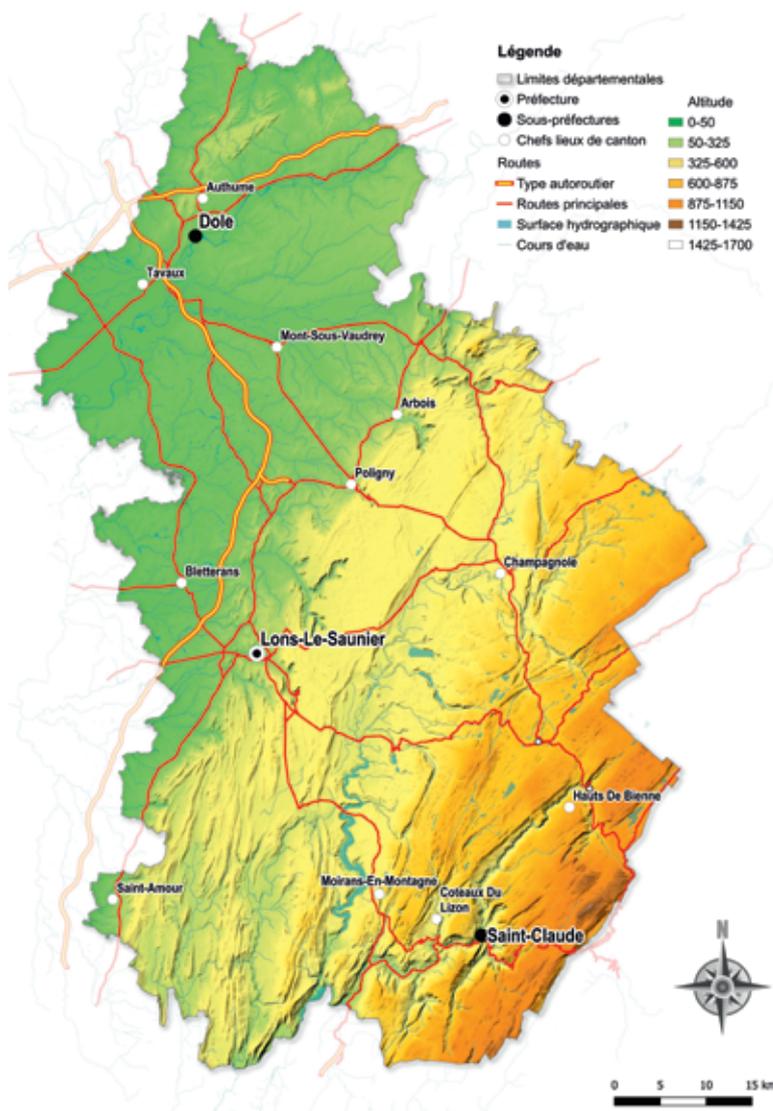
(Forêt de Chaux = 2^e plus grande forêt de feuillus de France 20 000 hectares)

Zoom :

Le département est soumis à un environnement naturel et climatique en évolution, potentiellement générateur de risques.

3 Zones différentes d'Ouest en Est

En termes de topographie, le Jura comprend trois zones très différentes d'Ouest en Est :



- Au Nord-Ouest, une zone de plaines de faible altitude qui représente environ le tiers de la surface du département, sillonnée par de nombreuses rivières et ruisseaux :
- A l'Est de cette première zone de plaines et s'étirant du Sud-Ouest au Nord-Est se trouve une bande étroite de terres vallonnées limitées par le revers du plateau et appelée Revermont. Cette zone est le pays du vignoble jurassien.
- A l'Est du Revermont, la « Montagne », constituée d'un ensemble de chaînons parallèles de plus en plus élevés et rapprochés au fur et à mesure en direction de l'Est.

Trois étages de plateaux peuvent être distingués au sein de cette zone montagneuse :

- Le premier plateau qui varie d'une altitude de 400 à 700 mètres, limité à l'Est par les vallées de l'Ain et de l'Angillon et constitué de légères ondulations,
- Le deuxième plateau situé entre 700 et 1000 mètres d'altitude, entrecoupé de gorges, de cluses, de murailles rocheuses. Il compte aussi la région des lacs et des forêts,

- Le Haut-Jura, séparé du second plateau par la vallée profonde de La Bienne, affluent de l'Ain, et qui s'appuie à l'Est sur la Suisse et le Pays de Gex ; son point culminant, dans le département, est le Crêt Pela (1498 mètres).

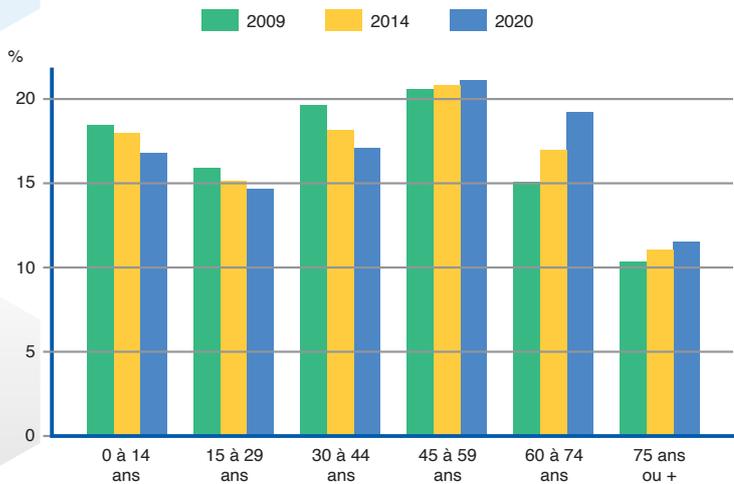
Le département du Jura est marqué par une géographie complexe, variée, qui impacte l'organisation opérationnelle des services de secours et les délais d'interventions.

Démographie

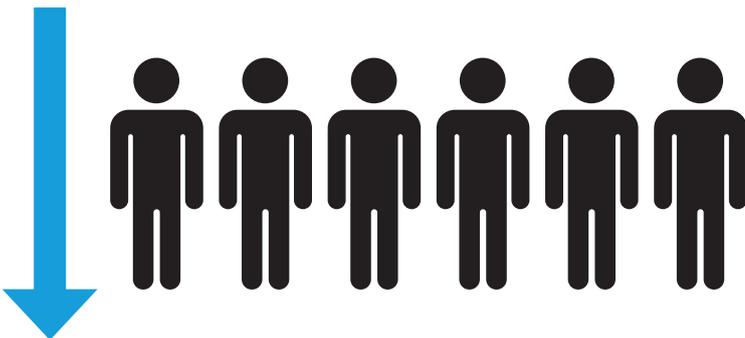
LES HABITANTS

259 199

1/3 de la population réside
dans 13 communes

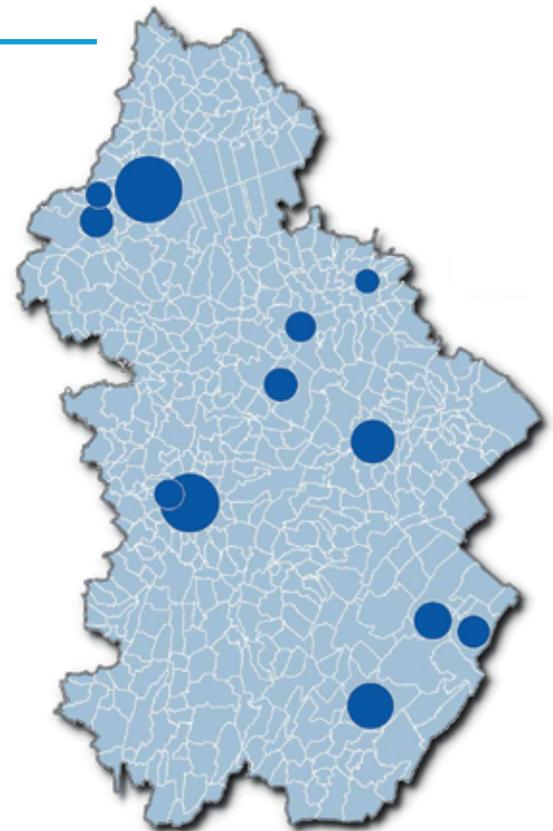


Population par grandes tranches d'âges
(Source INSEE 2020)

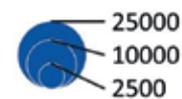


2040 : 249 000 Habitants et 66 % > 65 ans
2070 : 228 000 Habitants et 73 % > 65 ans

Scénario central INSEE



Légende : Communes concentrant
1/3 de la population jurassienne



Limites départementales

Le vieillissement de la population se poursuit

- En 2050, 1 jurassien sur 5 aurait plus de 75 ans,
- En 2050, 1 jurassien sur 3 aurait plus de 65 ans,
- Moins d'un jurassien sur deux en âge de travailler en 2050.

Problématique : Il est constaté un fort vieillissement de la population qui génère et va générer davantage les services de santé, d'assistance et de secours dans les années à venir. En effet, le nombre de personnes dépendantes et en perte d'autonomie maintenues à domicile est en forte augmentation.

1.2 Économie du Jura

L'économie du Jura est dynamique.

Les industries du Jura témoignent d'une réelle capacité d'adaptation. Les chefs d'entreprise investissent pour moderniser les équipements de production. Aujourd'hui le rayonnement des produits « made in Jura » dépasse largement le territoire national.

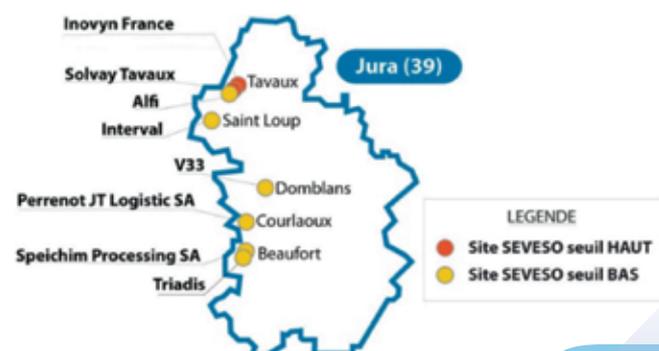
L'économie du Jura, comme celle de la région Franche-Comté, a pour trait singulier l'importance structurelle tenue par son industrie. De réelles spécificités relèvent de six branches d'activités du secteur secondaire :

- Les industries agroalimentaires, et notamment fromagères.
- Le travail du bois
- La chimie
- L'industrie du caoutchouc et des matières plastiques
- La fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- La fabrication de meubles et les industries diverses (comprenant les jouets).

Le territoire jurassien se positionne au sein du principal corridor de transport transeuropéen reliant les bassins du Rhône et Rhin et se révèle par ailleurs bien connecté au bassin parisien. L'offre de transport y est abondante et plurimodale.

Commerce, transports, service divers	35 392 actifs
Administration publique	29 990 fonctionnaires ou assimilés
Industrie	19 758 salariés
Bâtimentaire	6339 personnes
Agriculture	4081 travailleurs

Département du JURA (39)

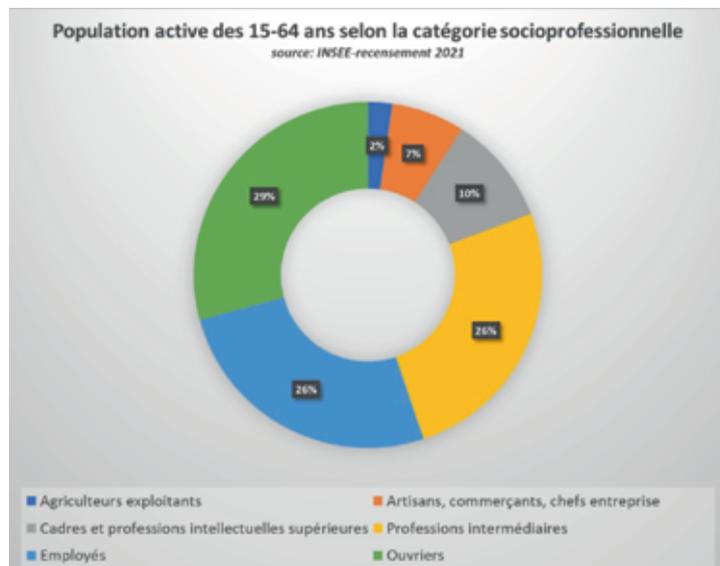


SDACR
2025-2030

Ce sont les vignobles de l'appellation Arbois qui ont été les premiers à obtenir la classification AOC en France le 15 mai 1936.

Fierté du Jura, Le Vin Jaune, surnommé l'Or du Jura, issu du cépage Savagnin, est un vin qui développe des arômes complexes de noix, noisette, amande, pain grillé, curry...

Le Comté, 1^{re} AOP de France, se caractérise par son étonnante richesse aromatique. Son terroir est le Massif du Jura (Doubs, Jura, Ain et quelques communes de Saône-et-Loire) ; 2400 exploitations agricoles, 140 fruitières, 14 maisons d'affinage.



Le tissu industriel est varié et se compose de plusieurs installations classées pour l'environnement (ICPE) sous différents régimes dont huit soumises à la directive européenne SEVESO III.

Chapitre I : Le Département du Jura

L'ÉCONOMIE	ZOOM :	
<p>1/3 d'agriculture 1/3 de commerces et de services 1/3 industries et artisanat de production</p> <div data-bbox="113 741 592 1272" style="background-color: #e6e6fa; padding: 10px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Le Jura en 5 chiffres</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 actif sur 5 dans l'industrie • 1 actif sur 5 travaille hors du Jura • 6.5 % de taux de chômage contre 9.1 % en France • 30 % des emplacements de camping de la région • 10 % des exploitations et surfaces agricoles en agriculture biologique <p><small>Source INSSE 21/02/2019</small></p> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Julbo • Inéos-Inovyn • Groupe V33 • Erasteel • Skf Aerospace France • Bonnet thirode grande cuisine • Diager • Stanley Black & Decker • Scit • Monts et terroirs, Juraflore, Rivoire-Jacquemin, Juramonts comté, Jura terroir, Pfce, Vagne, Brun, L'alpage 	<ul style="list-style-type: none"> • Chacom • Meynier • Vilac • Smoby toys • Bel • Le décolletage Jurassien • Sanijura • Jeujura • Manufacture Jacquemin • Ateliers Marotte • Maison Lacker
<p>Relié aux grands bassins économiques de proximité (Lyon, Dijon, Genève et Lausanne)</p>		
<p>Le Jura compte bon nombre de filières d'excellence comme la plasturgie, le jouet, la micro-mécanique, la chimie, l'aéronautique, l'automobile et les énergies renouvelables.</p> <p>Le secteur du Luxe est également présent avec l'école des Meilleurs Ouvriers de France en Lunetterie à Morez, l'entreprise Usinage et nouvelles technologies du géant français Kering (Gucci, Yves Saint-Laurent). La manufacture Ellaps à Champagnole dans la fabrication de montures métalliques et acétate pour de grandes marques.</p> <p>Le bois : 1^{re} AOC Bois en France, le Bois du Jura AOC. 2 lycées du Bois Moirans en montagne et Mouchard.</p> <p>La Métallurgie : plus de 300 entreprises excellent dans la mécanique, la fabrication d'outillage, le traitement, la transformation et le revêtement des métaux. Le Lycée des arts du métal de Saint-Amour propose des formations d'excellence sur le travail des métaux.</p> <p>La plasturgie au Sud du Jura représente 2 tiers des entreprises.</p> <p>L'alimentation éco-responsable, filière qui s'organise en plusieurs segments : l'agriculture, les process, la formation, la viticulture-viniculture, l'agroalimentaire et la gastronomie. 15 AOC ; 3 Lycées : lycée agricole de Montmorot, l'Enilbio à Poligny, le lycée des métiers de l'hôtellerie restaurations.</p>		

ZOOM :

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par âge

	Population	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs en emploi	Taux d'emploi (%)
Ensemble	152 990	116 590	76,2	106 122	69,4
15 à 24 ans	25 828	12 422	48,1	10 155	39,3
25 à 54 ans	91 291	83 633	91,6	76 963	84,3
55 à 64 ans	35 871	20 534	57,2	19 003	53,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

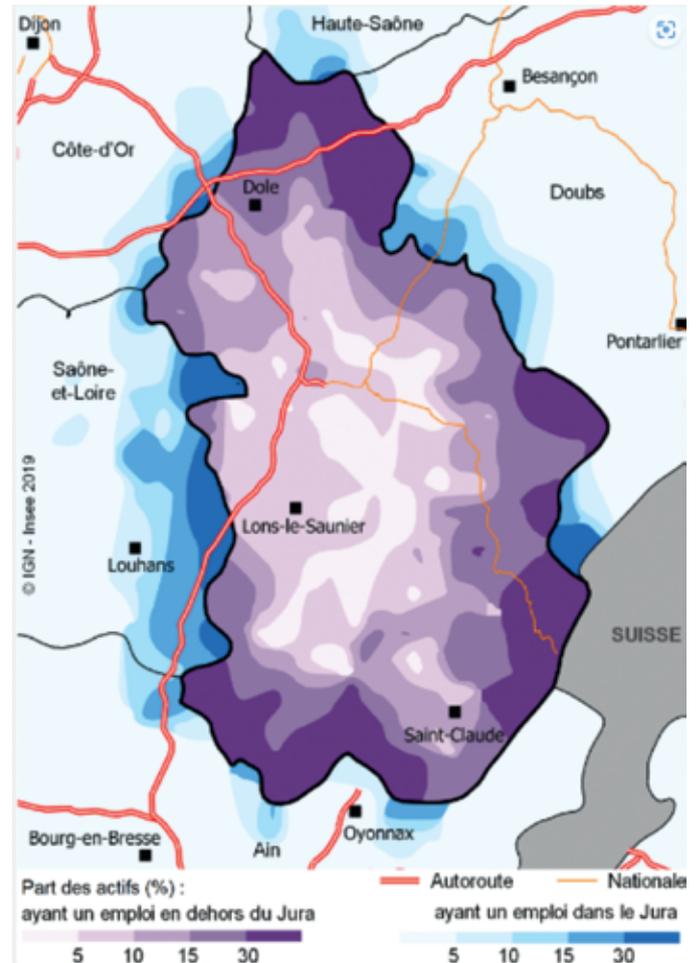
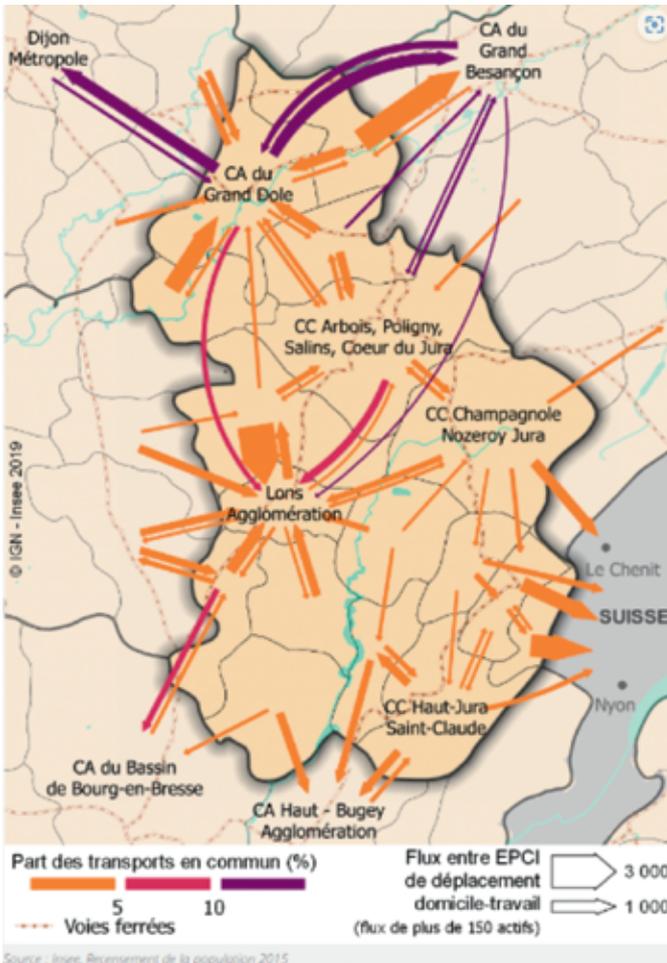
Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Actifs		Actifs occupés	
	Jura	France	Jura	France
Ensemble	115 776	31 264 456	105 675	27 572 034
Agriculteurs exploitants	2 573	383 475	2 552	377 674
Artisans, commerçants, chefs entreprise	7 811	1 963 437	7 543	1 862 221
Cadres et professions intellectuelles supérieures	11 757	5 501 169	11 314	5 281 236
Professions intermédiaires	29 396	7 921 893	27 633	7 282 309
Employés	29 922	8 568 520	26 983	7 346 235
Ouvriers	33 532	6 460 179	29 649	5 422 358

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

Des axes de communications très sollicités

Un actif sur cinq travaille en dehors du Jura



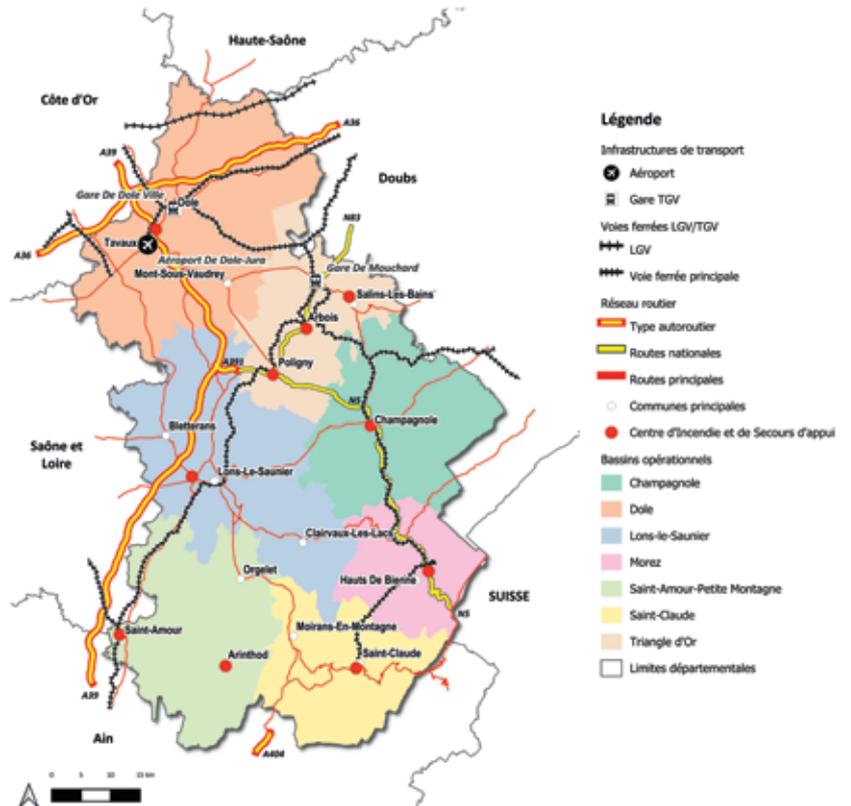
Problématique : Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) font partie des actifs travaillant en dehors du département du Jura. Les zones frontalières sont donc fortement impactées par la perte de disponibilités des SPV en journée semaine. Par ailleurs, les principaux axes de circulations empruntés sont identifiés et permettront d'avoir une réflexion sur le dimensionnement des moyens en secours routiers.

Chapitre I : Le Département du Jura

1.3 Les réseaux principaux de transport

Les réseaux routiers

- **Deux autoroutes avec un linéaire de 93 km**
 - A36 (Mulhouse-Beaune) traverse le nord du département d'Est en Ouest en passant par Dole ;
 - A39 (Dijon-Bourg) traverse le département sur un axe Nord-Sud côté Ouest.
- **Deux routes nationales avec un linéaire de 94 km**
 - RN 5 qui relie Poligny au poste frontière de la Cure sur la commune des Rousses ;
 - RN 83 qui relie Besançon à Sellières via Arbois et Poligny.
- **3540 km de routes départementales** sous gestion du conseil départemental et environ **4590 km de voies communales**.



Le réseau aérien

Un seul aéroport, propriété du Département, est présent au Nord du département. L'aéroport « **Dole-Jura** » est implanté sur les communes de Tavaux et Gevry à proximité de la commune de Dole.

- Les lignes aériennes de voyageurs sont actuellement à destination de Marrakech, Porto, Fès et Bastia en activité saisonnière auxquelles s'ajoutent des vols charters. L'aéroport est la propriété du Conseil départemental du Jura et géré par la société Edeis.
- L'évolution du trafic passagers est relativement discontinue.
 - De 4 000 passagers en 2011 pour atteindre un pic de 135 000 en 2015. Après deux années 2020 et 2021 de moindre trafic en raison de la crise sanitaire, le nombre de passagers transportés est passé à nouveau au-dessus des 100 000 en 2022.
- Le département du Jura compte également deux aérodromes destinés à l'aviation légère (loisir et tourisme) : Aérodrome de Champagnole - Crotenay et aérodrome de Lons-le-Saunier - Courlaoux.

Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire quadrille le département par 4 lignes de voyageurs et de fret :

- La ligne grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône branche Est au Nord du département,
- La voie ferrée Mouchard - Bourg-en-Bresse,
- La voie ferrée Dijon -Vallorbe (Suisse),
- La voie ferrée Dole - Belfort via Besançon,

Une voie ferrée touristique existe reliant Andelot-en-Montagne – La Cluse.

Le réseau fluvial

• 130 km de voies navigables

o Au nord du département, le canal du Rhône au Rhin entre Abergement-la-Ronce et Salans. Ce canal est principalement dédié à la navigation de plaisance.

Le deuxième site important utilisé comme navigation de loisir et de plaisance est la retenue d'eau de Vouglans.



Mobilités douces

Un réseau de 180 km de voies cyclables est aménagé sur l'ensemble du département avec des vélo routes et des voies vertes.

- L'euro vélo 6 (Atlantique-Mer Noire) qui chemine autour de Dole et tout au long de la vallée du Doubs. C'est la vélo route européenne la plus emblématique du Jura, mais aussi, la plus bucolique dans la vallée du Doubs, véritable parenthèse de douceur.
- La voie des Salines qui relie l'Euro Vélo 6 aux Salines de Salins-les-Bains et d'Arc-et-Senans en passant par la forêt de Chaux.
- La voie PLM Perrigny > Chatillon/Marigny > Champagnole (ancienne voie ferrée de la société Paris-Lyon-Marseille) qui monte sur le plateau depuis Lons-le-Saunier pour rejoindre Champagnole en passant par le lac de Chalain.
- La Voie Bressane qui permet de relier la ville thermale de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône,

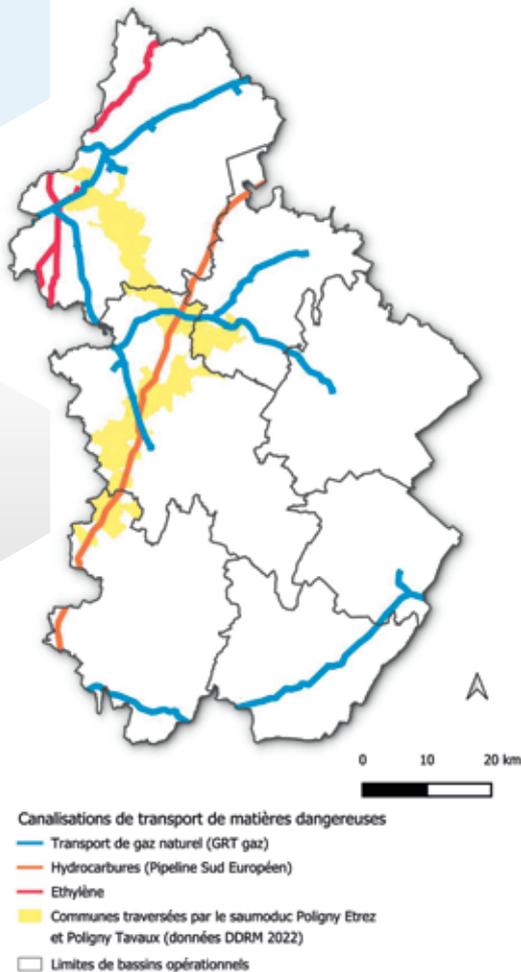
- La voie de la Bresse Jurassienne qui relie Lons-le-Saunier à Dole,
- La voie Grévy qui relie Dole et l'Euro vélo 6 à Mont-sous-Vaudrey,

La voie verte de la Vallière entre Lons-le-Saunier et Revigny.

1.4 Les infrastructures liées à la production d'énergie

Les réseaux d'énergies

Le Jura est traversé par des canalisations servant de transport en continu ou séquentiel de fluides ou de gaz liquéfiés sous pression. Ce type de transport est principalement utilisé sur des grandes distances pour véhiculer du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines) ou certains produits chimiques (éthylène, propylène).



Les canalisations les plus importantes sont :

- Le pipeline sud-européen (hydrocarbure) long de 769 km qui relie Fos-sur-Mer (13) à Karlsruhe (Allemagne) et qui traverse tous les départements de l'ex-région Franche-Comté. Il impacte 38 communes jurassiennes,
- Le Saumoduc Etrez (01) - Poligny long de 75,5 km qui transporte du chlorure de sodium en solution aqueuse. Il impacte 18 communes du département,
- Le Saumoduc Poligny-Tavaux long de 36 km, il est relié au saumoduc précédent en impactant 16 communes,
- Deux canalisations d'Éthylène traversent le Jura. L'une relie Tavaux à Feyzin (69) sur une longueur totale de 180,7 km et impacte 8 communes jurassiennes.

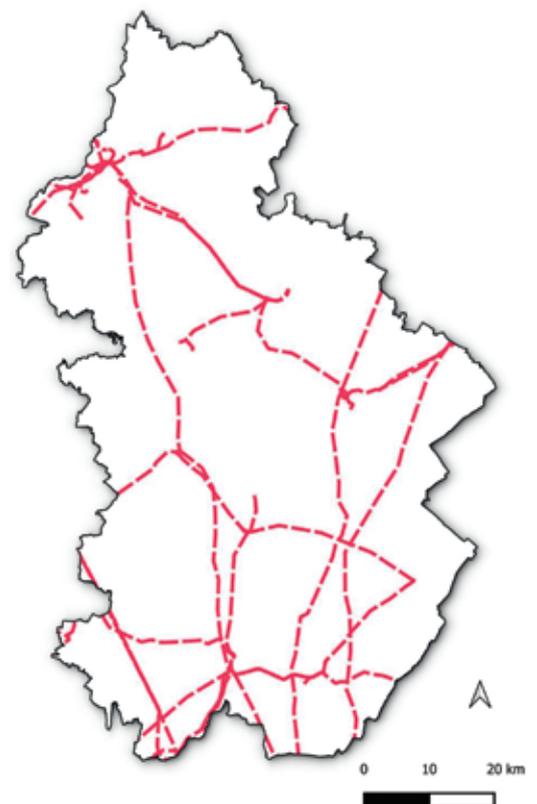
L'autre relie Viriat (01) à Saint-Avoid (57) et impacte 17 communes,

- Des canalisations de gaz naturel exploitées par la société GRT Gaz Rhône-Méditerranéen s'étendent sur une longueur de 258 km et traversent 91 communes.

Le transport d'électricité haute et très haute tension est assurée par la société RTE.

La tension des lignes qui quadrillent le département varie de 63 000 volts à 400 000 volts.

Les lignes de tensions inférieures servant à la distribution de l'électricité sont gérées par ENEDIS.



En 2021, le tourisme mondial a progressé de 4 % par rapport en 2020.

La tendance enregistrée dans le Jura est identique à celle enregistrée dans le domaine du tourisme en général.

1.5 Le Tourisme

2021

8.5 Millions de nuitées touristiques

LES FILIÈRES

TOURISME FLUVIAL

38 km de voies navigables
1 854 passages à l'écluse de St-Symphorien

SKI ALPIN

55 remontées mécaniques
3 887 900 € euros de CA en 2022/2023
196 500 journées skieurs en 2022/2023

THERMALISME

3 231 cures thermales en 2023
58 158 journées curistes

AÉROPORT DE DOLE

125 141 passagers

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

4 987 km de sentiers inscrits au PDIPR et 566 km de sentiers GR
Pêche : 2 500 km de rivières classées 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
Globalement, plus de 220 sites d'activités de pleine nature, dont 24 sites d'escalade, 2 via-ferrata, 1 via-corda, 20 sites de baignade, canyoniisme 20 sites + 4 commerciaux, 20 sites de plongée, 20 sites de vol libre, 10 sites de canoé-kayak

SKI DE FOND

Hiver 2022/2023
1 026 980 euros de redevance
233 165 journées skieurs
Hiver 2023/2024
628 000 euros de redevance
147 250 journées skieurs
(source : Espace Nordique Jurassien)

TOURISME À VÉLO

42 km d'EuroVelo6
75 773 passages vélo à Saint-Vit / Dole (-2,2%)
20 469 passages vélo à Salins-les-Bains (voie des Salines) (+7,6%)
35 123 passages (62,9% de vélos) à Molay (Voie de la Bresse Jurassienne) (-5,1%)
78 437 passages (46,5% de vélos) à Champagnolle (-5,0%)
78 271 passages vélos à Baverans (EuroVelo6) (-5,7%)

AOC

15 AOC
7 vins, 3 fromages, 2 volailles, beurre et crème de Bresse et 1 AOC bois du Jura

GASTRONOMIE RESTAURATION

3 restaurants 1* au guide Michelin
145 prestataires labellisés Vignobles & Découvertes

DES POSSIBILITÉS D'ACTIVITÉS MULTIPLES

1 Parc Naturel Régional Haut-Jura

2 "Plus beaux villages de France" Baume-les-Messieurs Château-Chalon

2 stations thermales : Lons-le-Saunier Salins-les-Bains

1 station de ski classée

5 domaines nordiques

2 000 km de circuits vélo et 180 km de véloroutes et voies vertes

52 Jura Musées sites culturels et patrimoniaux Jura Musées

6 stations vertes
Clairvaux-les-Lacs, Longchaumois, Moirans-en-Montagne, La Pesse, Port-Lesney, Saint-Laurent-en-Grandvaux

4 987 km de sentiers balisés inscrits au PDIPR, dont 566 km en Grande Randonnée et 2 170 km balisés VTT

2 biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

3 Communes classées "commune touristique"

7 Stations classées de tourisme

L'OFFRE D'HÉBERGEMENT

LITS TOURISTIQUES 116 430

PARTS DE LITS MARCHANDS 38,30%

RÉSIDENCES SECONDAIRES 14 366

dont 6,4% appartient à des étrangers
Suisse 58,5% (des RS étrangères)
Allemands 9,8%
Belges 8,1%
Britanniques 6,4%
Néerlandais 4,5%

CAPACITÉ D'ACCUEIL - PARTS DE MARCHÉ DÉPARTEMENTALES

Département	Marchand (%)	Non marchand (%)
Yonne	16,9%	
Nièvre	15,1%	
Côte-d'Or	15,2%	
Haute-Saône	7,1%	
Jura	14,2%	
Pôbles	11%	
Territoire de Belfort	1,3%	
Marchand	5,9%	7,5%
Non marchand	1,8%	1,2%
Marchand	13,2%	10,3%
Non marchand	11,9%	
Marchand	19,1%	19,2%
Non marchand	9,6%	17,1%
Marchand	11,2%	18,9%
Non marchand	19%	13,8%

LES SITES INCONTOURNABLES

- Musée de la Terre
- Dole
- Val d'Amour
- Bresse jurassienne et étangs
- Salins-les-Bains (sites classés)
- Arbois
- Poligny
- Château-Chalon
- Baume-les-Messieurs
- Lons-le-Saunier
- Sud Revermont
- Clairvaux-les-Lacs (monument historique)
- Clairvaux-les-Lacs (monument historique)
- Le lac de Vouglans - Vouglans (Lacs sacrés)
- Petite Montagne
- Subdivisions des 4 lacs / Pic de Fâgüe
- Nézeroy
- Hautes Vallées de la Saône
- Moréaz - Bullefontaine
- Station des Sources
- Saint-Clément
- Hautes-Cômbes

LES CLIENTÈLES DANS LE JURA

LES CLIENTÈLES FRANÇAISES

Données Orange Flux Vision Tourisme

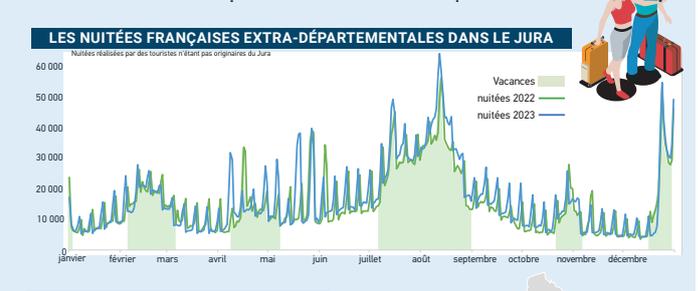
6,2 millions de nuitées françaises extra-départementales en 2023 (+7%)
dont 33,7% en juillet-août (touristes originaires d'autres départements)

909 000 nuitées intra-départementales en 2023 (-14%)
dont 17,3% en juillet-août (touristes originaires du Jura)

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR 2,84 jours (+0,12 jour)

RÉPARTITION DES LITS MARCHANDS PAR MODÉ D'HÉBERGEMENT

Modèle	Structures	Lits	Pourcentage
Hébergements de randonnée	71	1 824	4,1%
Hébergements collectifs	39	3 809	8,5%
Chambres d'hôtes	289	711	4,4%
Meublés de tourisme	2 589	13 285	29,8%
Hôtellerie	89	3 542	7,9%
Camping	59	19 961	44,7%
Autres hébergements (bateaux)		210	0,5%



Problématique : L'activité touristique du département du Jura entraîne un volume d'interventions liées notamment aux activités de pleine nature et nécessite par conséquent la mobilisation régulière d'équipes spécialisées adaptées.

RÉPARTITION DES NUITÉES PAR PÉRIODE

nuitées françaises extra-départementales

Période	Pourcentage
Été (55 jours)	31,6%
Noël (11 jours)	6,1%
Hiver (30 jours)	8,8%
Toussaint (16 jours)	3,9%
Pâques (31 jours)	8,1%
Hors congés scolaires (222 jours)	41,5%

LES CLIENTÈLES FRANÇAISES EXTRA DÉPARTEMENTALES DANS LE JURA

Département	Pourcentage
Jura	21,3%
Bourgogne-Franche-Comté	15,9%
Alsace	7,7%
Normandie	11,8%
Occitanie	2,2%
Grand Est	3,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2%
Île-de-France	2,6%
Nouvelle-Aquitaine	2,9%
Centre-Val de Loire	3,5%
Normandie	4,6%
Autres	0,1%

*Touristes originaires de Bourgogne-Franche-Comté hors Jura

Chapitre I : Le Département du Jura

1.6 Les évènements culturels

Au-delà de 5 000 personnes rassemblées, carnivals, fêtes dans la ville, braderie, feux d'artifices, spectacles, concerts, manifestations sportives...

Jura
LE DÉPARTEMENT

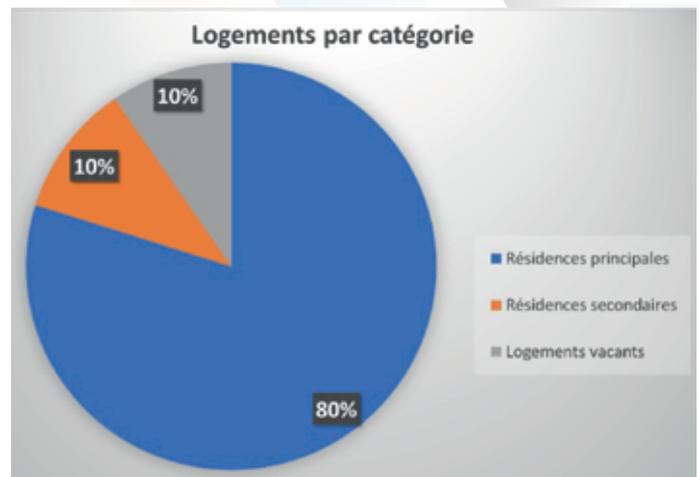
Festivals subventionnés en 2023 par le Département dans le cadre de sa politique culturelle



1.7 L'habitat

En 2021, selon l'INSEE, le département du Jura compte 151 865 logements dont 79.8 % de résidences principales.

- 10,5 % des logements sont des résidences secondaires,
- 9,6 % des logements sont vacants.

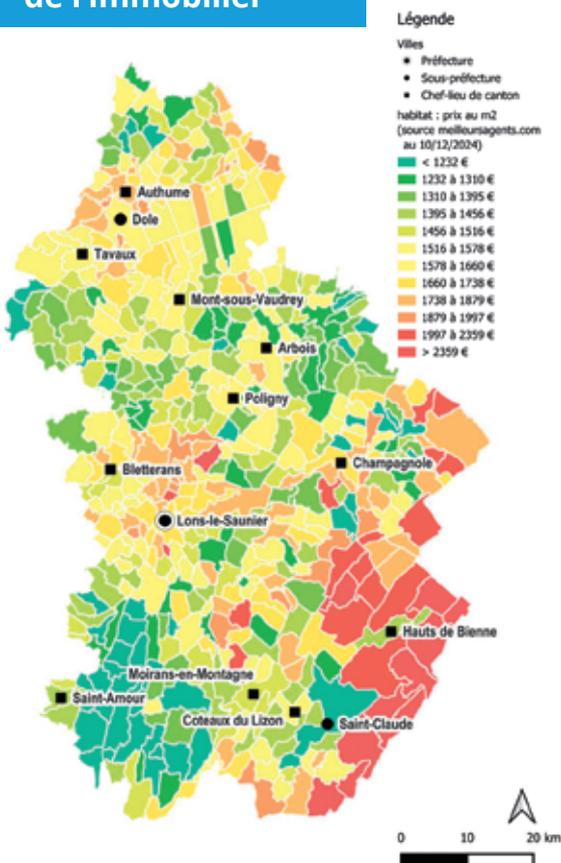


Les risques liés aux bâtiments d'habitations :

Les centres anciens, issus de l'organisation médiévale, ont une configuration qui limite l'accessibilité aux engins de secours et dont les cheminements sont souvent compliqués à l'intérieur des bâtiments.

Les résidences de tourisme : source Insee 2024	Nombre	Capacités d'accueil
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	3	247
Villages vacances - Maisons familiales	14	2238
Hôtels	89	1771
Camping	57	6638
Auberges de jeunesse - Centres sportifs	0	0

Le marché de l'immobilier



Les établissements recevant du public (ERP) :

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ERP par arrondissements et type :

- J = structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées ;
- O = hôtels ;
- U = établissements sanitaires
- R+h = centres de loisirs et/ou de formation avec hébergement.

Arrondissements	Type J	Type O	Type U	Type R+h
DOLE	29	34	16	29
LONS-LE-SAUNIER	26	34	13	57
SAINT-CLAUDE	15	33	6	45

Les ERP pouvant accueillir le plus de public en simultanément dans le département sont :

JURAPARC	5 100 personnes
DOLEXPO	12 574 personnes
La Commanderie	2 900 personnes
Le Bœuf sur le toit	960 personnes
L'Oppidum	721 personnes

- **919 Établissements Recevant du Public** visités périodiquement, dont 391 locaux à sommeil.
- 45 sous avis défavorable au 1^{er} janvier 2025.

Chapitre I : Le Département du Jura

1.8 La Santé

Les services d'urgences

84 468 passages aux urgences par an :

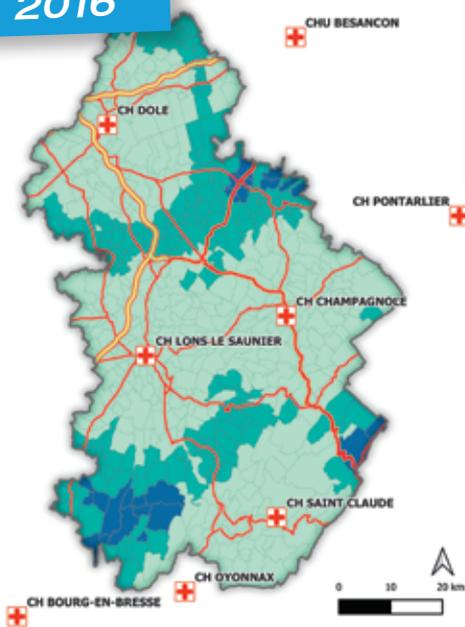
- 60 000 GHT Jura Sud (CH Lons-le-Saunier, Saint-Claude) ;
- 24 468 GHT Jura Nord (CH Dole).

4 structures accueillent les urgences :

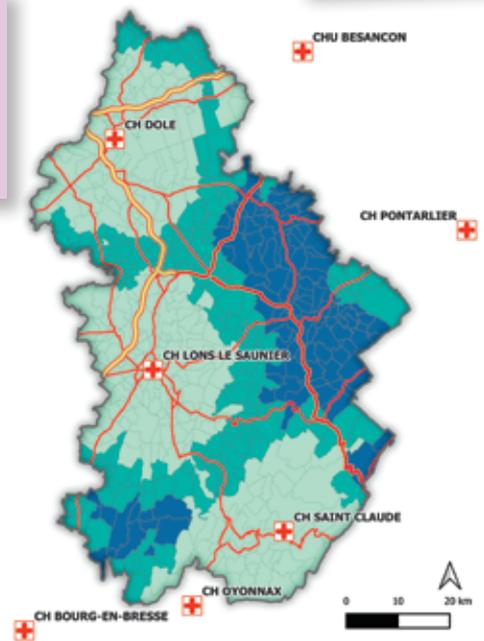
- DOLE (24h/24h) : 2 lignes de SMUR
- LONS-LE-SAUNIER (24h/24h) : 1 ligne de SMUR
- SAINT-CLAUDE : 1 ligne de SMUR
- MOREZ : 1 ligne de SMUR

2023

2016

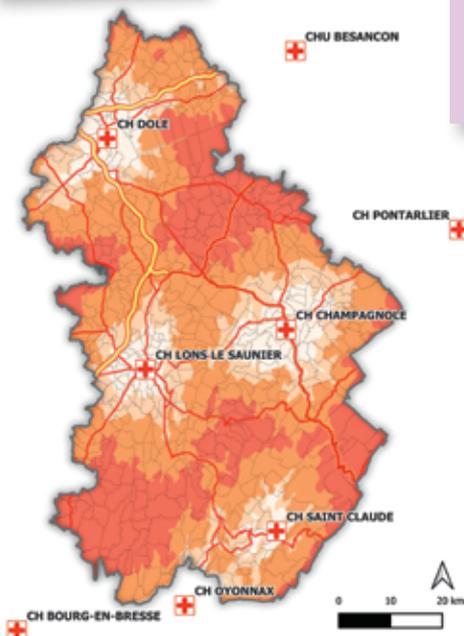


La zone Est du département se situe désormais à plus de 30 km d'un service d'urgence.



Temps d'accès aux services des Urgences

2016

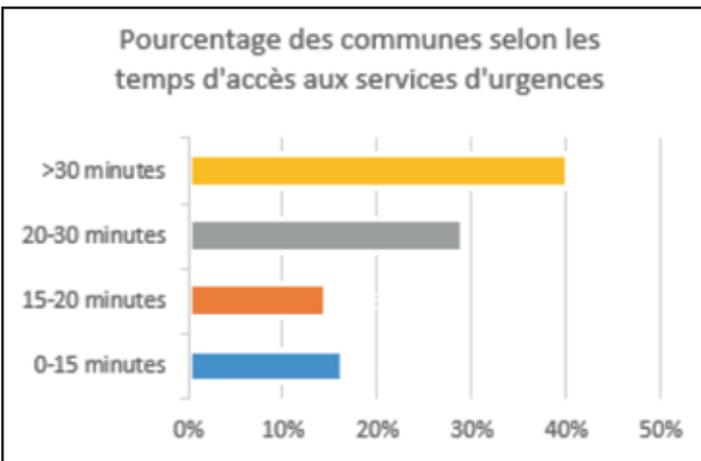


Les zones Est et Sud-Ouest du département se situent entre 30 et 60 minutes d'un service d'urgence

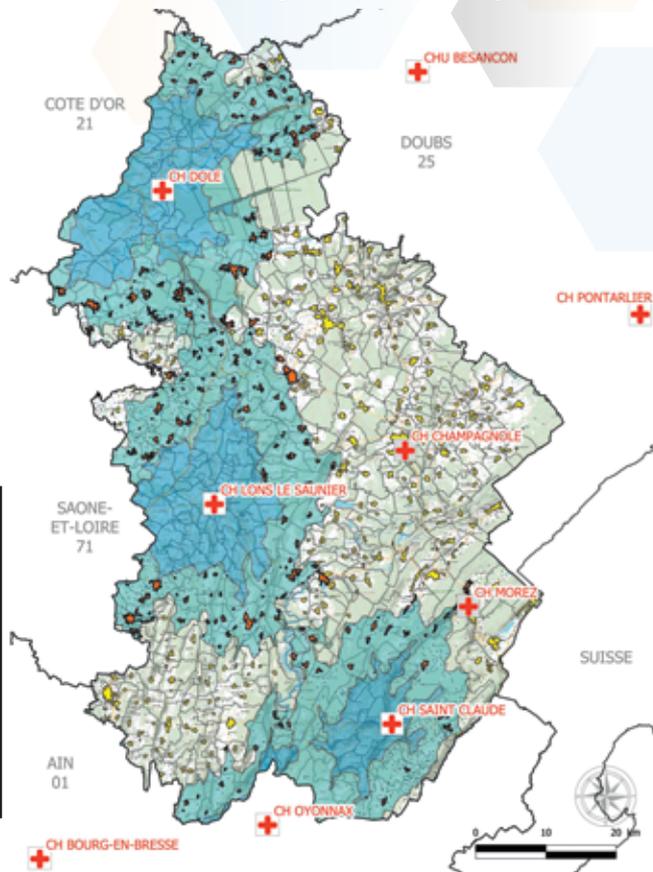
Le nombre de communes ayant un temps d'accès aux urgences supérieur à 30 minutes a nettement augmenté entre 2016 et 2023.

2023





Zones habitées éloignées d'un centre hospitalier

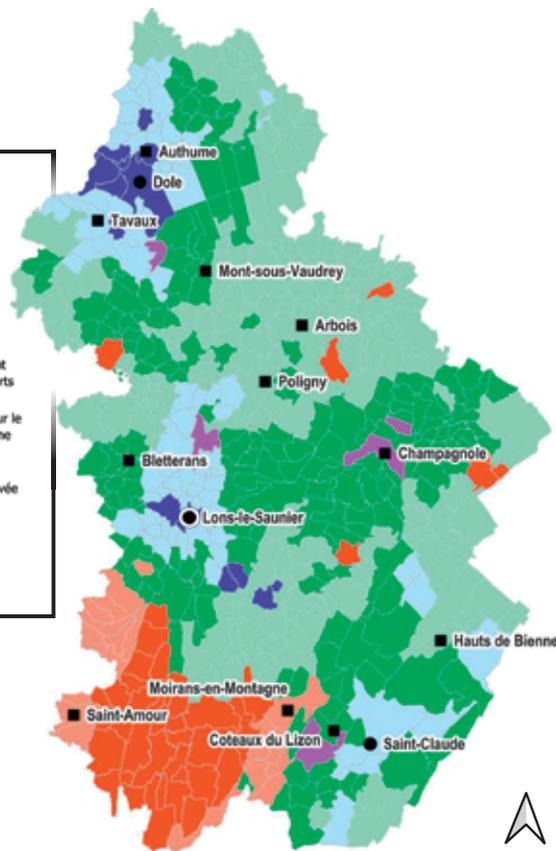
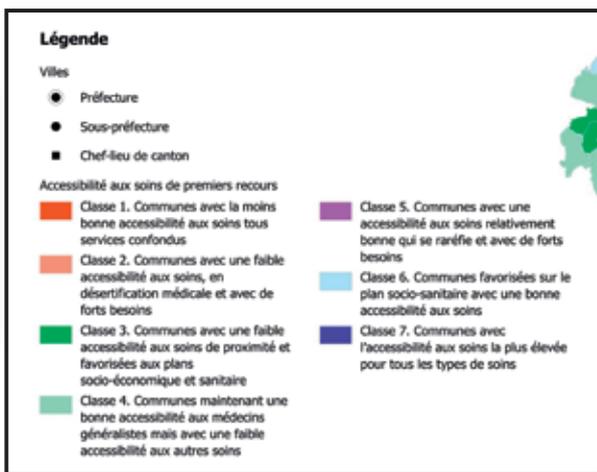


Les généralistes

Typologie communale de l'accessibilité aux soins de premier secours

OFFRE DE SOINS : Principalement la zone Sud-Ouest du département considérée comme désert médical.

Plusieurs projets de télémédecines sont en cours dans l'ensemble du département.



Problématique : Le vieillissement de la population, la politique de maintien au domicile des personnes âgées associés à l'évolution de l'offre de soins et des capacités hospitalières entraînent une sollicitation supplémentaire des services de secours.

La géographie du département impacte les temps de déplacements SSUAP en milieu rural.



Chapitre I : Le Département du Jura

1.9 Les autres services et partenaires



Les ambulances privées

L'organisation du SSUAP (Secours et Soins d'Urgence à Personnes) est régulée par une convention tripartite entre le SAMU, le SDIS et les transporteurs sanitaires privés, représentés par l'ATSU (Association des transports Sanitaires Urgents).

Cette convention définit trois niveaux d'urgence : l'urgence vitale réalisée par le SDIS et le SAMU, l'urgence fonctionnelle réalisée par le SDIS et les ambulances privées, et le transport sanitaire non-urgent et non programmé, domaine des ambulanciers privés.

Pourtant le SDIS est également impacté par ce 3^e niveau d'urgence dans le cas des carences d'ambulances privées : 2 000 interventions réalisées à ce titre en 2022.

Ces interventions ponctionnent sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et obèrent les capacités opérationnelles du SDIS dans son champ de missions.

Les forces de l'ordre

DDPN

Disposant de 160 personnels, la direction départementale de la police nationale a autorité sur les circonscriptions de Lons-le-Saunier (Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny) et de Dole (Dole, Choisey).

Groupement de Gendarmerie départementale du Jura

500 militaires sont répartis en trois compagnies (Lons-le-Saunier, Saint-Claude et Dole), un escadron départemental de sécurité routière (EDSR), un peloton de gendarmerie de haute montagne (hauts de Bienne), un état-major avec des moyens spéciaux dont un centre des opérations et de renseignement (CORG) à Lons-le-Saunier.

Le peloton de gendarmerie de haute montagne intervient en zone de compétence partagée avec le SDIS sur une partie sud du territoire du département du Jura. Cette analyse sera traitée dans le chapitre II.

La coopération interdépartementale

La coopération interdépartementale et transfrontalière est organisée par des conventions opérationnelles d'assistance mutuelle signées par le SDIS du Jura et les SDIS limitrophes (SDIS de l'Ain, de la Côte d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire) ainsi que par une convention particulière avec le Canton de Vaud pour la partie frontalière.

Ainsi, ces conventions sont régulièrement mises à jour et permettent notamment de préciser l'organisation de : la défense des communes limitrophes et l'apport de moyens de renforts spécifiques.

Pour l'apport de moyens de renforts spécifiques, il peut être fait appel aux moyens des SDIS voisins lorsque les moyens du SDIS du Jura sont absents ou en nombre insuffisant. L'engagement de ces moyens est traité selon les cas (importance de l'opération, existence de plan de secours) par :

- Le CODIS 39 en direction du CODIS concerné
- Le Centre opérationnel de Zone Est (COZ) à Metz.

La coopération avec les associations agréées de Sécurité Civile

L'article 38 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile autorise l'établissement de conventions de coopération entre le SDIS et les associations agréées de Sécurité Civile.

Ainsi, des conventions de collaboration technique et financière ont été signées avec :

- Le spéléo secours du Jura pour les interventions dans les sites souterrains,
- L'Association Départementale des Radio Amateurs au service de la Sécurité Civile (ADRASEC),
- La Croix Rouge Française et l'Association Départementale de Protection Civile en cas de participation à d'importantes opérations de secours et au soutien aux populations sinistrées.

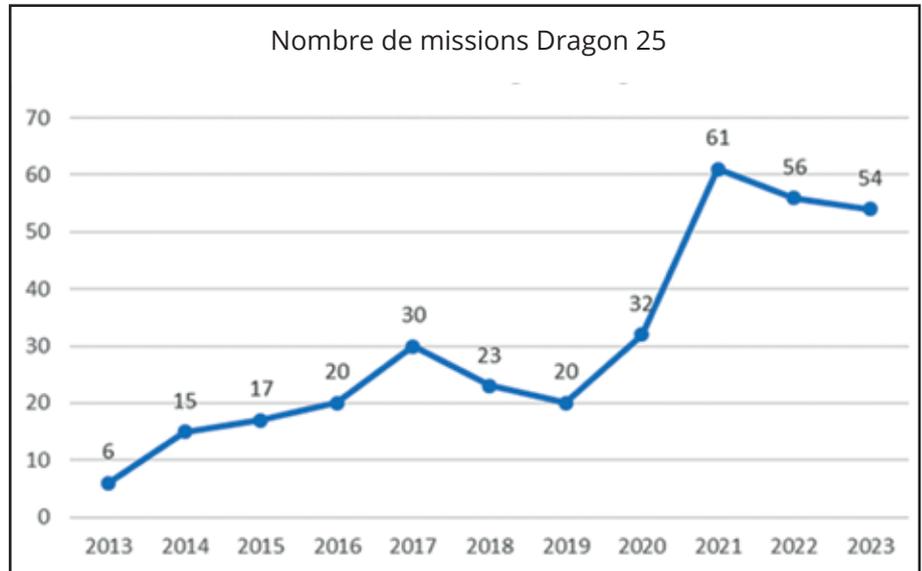
Chapitre I : Le Département du Jura

L'hélicoptère de la Sécurité Civile-Dragon 25

Depuis 2003, un hélicoptère de la Sécurité Civile (Dragon 25) est basé sur l'aérodrome de **Besançon-La Vèze**. Il a notamment pour mission d'assurer les secours et le transport des victimes ou patients et/ou d'acheminer les sauveteurs sur les lieux d'accident. Il est équipé pour voler la nuit.

Il peut également être utilisé pour des évacuations sanitaires selon des règles précises.

Il est parfois médicalisé par les équipages de la sous-direction santé.



1.10 Conclusion

Un environnement naturel et climatique en évolution, source de nouveaux risques pour la population.

Une hausse prévisible du vieillissement de la population associée à une hausse de l'activité touristique impactant l'activité opérationnelle du SDIS 39.

Une évolution de l'offre de soins et des capacités hospitalières, avec un éloignement constant des plateaux techniques adaptés, susceptibles d'entraîner une sollicitation supplémentaire des services de secours.

Un dynamisme économique et l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers entraînant une fragilisation du volontariat des sapeurs-pompiers par une moindre disponibilité en journée et en fin de nuit.

Une multiplication des grands rassemblements et manifestations sportives ou culturelles, source de pression sur le dispositif opérationnel départemental.

Une densification et une diversification des nouveaux modes de circulations (nouvelles énergies) générateurs de risques.

Un changement climatique ayant de potentielles conséquences visibles à moyen terme : tempêtes, inondations, augmentation du nombre de feux d'espaces naturels.



F.PROST@SDIS39

Chapitre II : Le SDIS du Jura

Chapitre II : Le SDIS du Jura

2.1 Le SDIS

Les missions du SDIS

Le SDIS est un établissement public administratif créé dans chaque département par la loi n°96-369 du 3 mai 1996 ; en réalité il existait en cette qualité depuis un décret de 1955.

Le SDIS est placé sous une double autorité : celle du préfet, garant de la réponse opérationnelle, et celle du président du conseil d'administration du SDIS, garant responsable de la gestion administrative et financière.

En application du critère unique de population défini par l'arrêté du 2 janvier 2017, le SDIS du Jura est classé en catégorie C.

L'article L 1424-2 du CGCT fixe les missions des services d'incendie et de secours (SIS). Les SIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence. Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :

Les actes de soins d'urgence, qui peuvent être réalisés par les sapeurs-pompiers n'étant pas par ailleurs professionnels de santé, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, sont définis par décret en Conseil d'État.

Un arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile et de la santé fixe les compétences nécessaires à la réalisation de ces actes et leurs modalités d'évaluation.

Afin de réaliser leurs missions de secours et de soins d'urgence, les sapeurs-pompiers peuvent participer à la réalisation d'actes de télémédecine, dans le cadre de leurs compétences.

Une mission exclusive et des missions partagées dont le secours et les soins d'urgence aux personnes.



Un champ de compétences défini : une mission exclusive et des missions partagées



Des interventions payantes dans le cas des missions hors du champ de compétences



Participation à l'ensemble des missions de sécurité civile

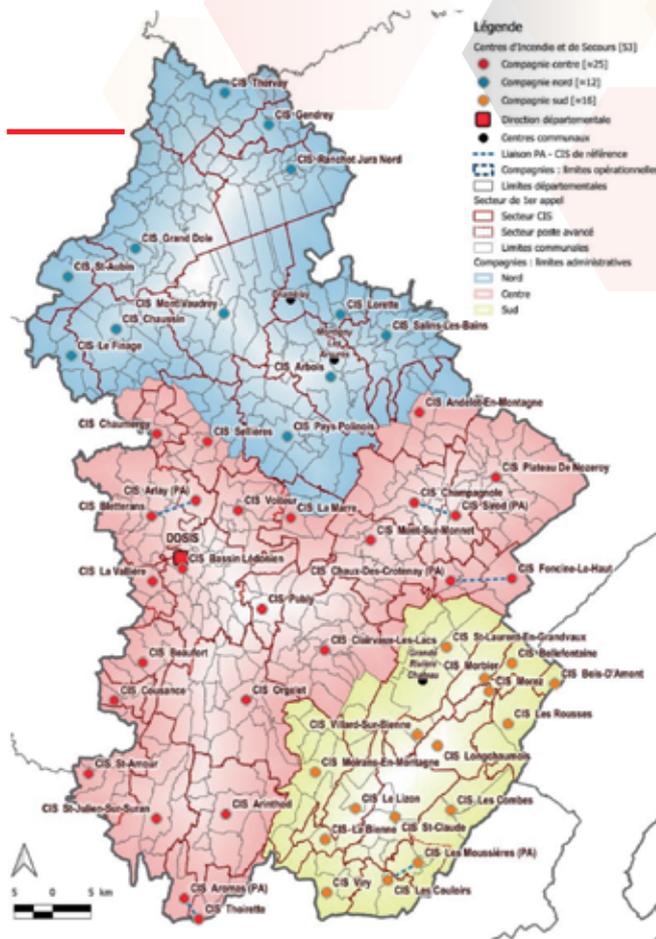
- 1 - *La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;*
- 2 - *La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;*
- 3 - *La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;*
- 4 - *Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :*
 - a. *Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;*
 - b. *Présentent des signes de détresse vitale ;*
 - c. *Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.*

L'organisation territoriale du SDIS

Un maillage territorial de proximité

L'établissement public dispose de fonctions supports qui participent également au maintien de la capacité opérationnelle des engins, des matériels et des équipements et au réapprovisionnement en consommables divers (oxygène, pneumatiques, piles, fournitures d'habillement, etc.).

Les groupements fonctionnels de la direction départementale assurent toutes les missions administratives et techniques permettant aux CIS d'être opérationnels.

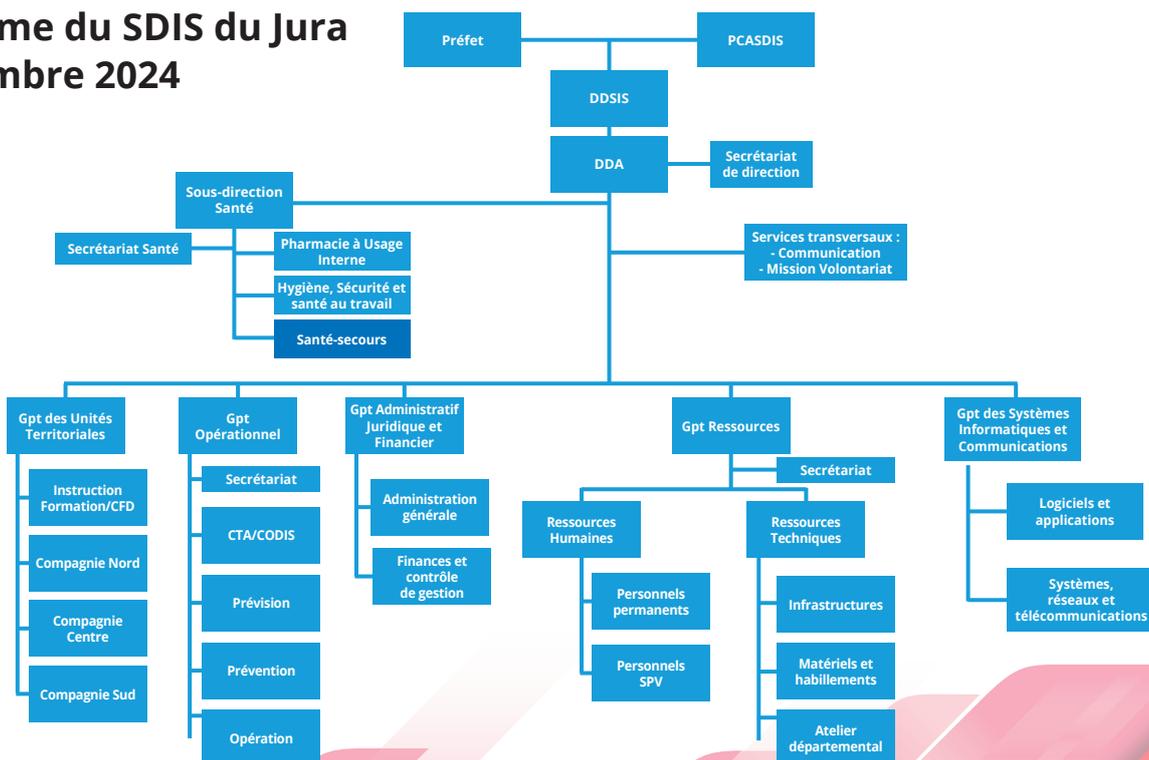


<h3>53 Centres d'incendie et de secours (CIS)</h3> <p>3 Centres communaux de premières interventions (CPINI)</p>
<p>3 Compagnies territoriales correspondant aux arrondissements du département</p>
<p>Nord : 12 CIS +2 CPINI 480 sapeurs-pompiers</p>
<p>Centre : 25 CIS 750 sapeurs-pompiers</p>
<p>Sud : 16 CIS +1 CPINI 400 sapeurs-pompiers</p>

Sur le Site de la direction départementale se trouvent également :

- Le Centre de Traitement des Appels (CTA) siège des numéros d'urgence 18 et 112 ;
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).

Organigramme du SDIS du Jura au 1^{er} septembre 2024

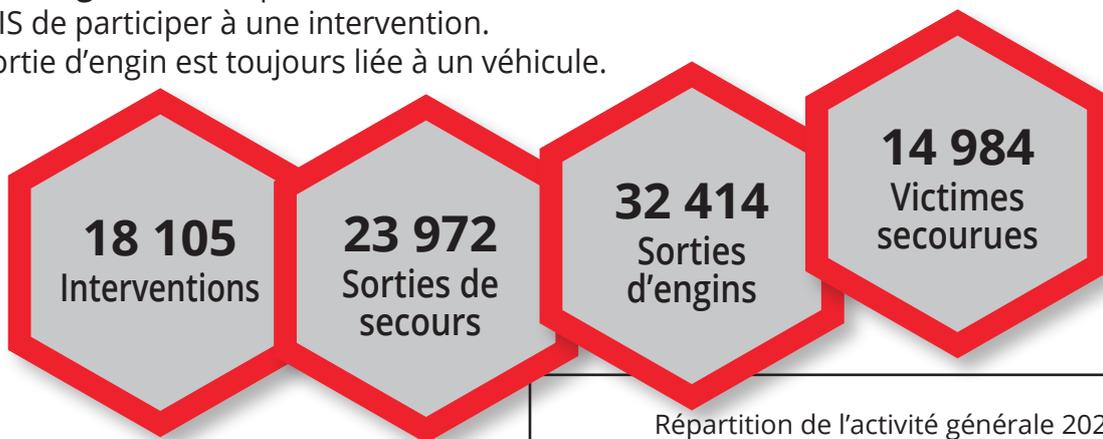
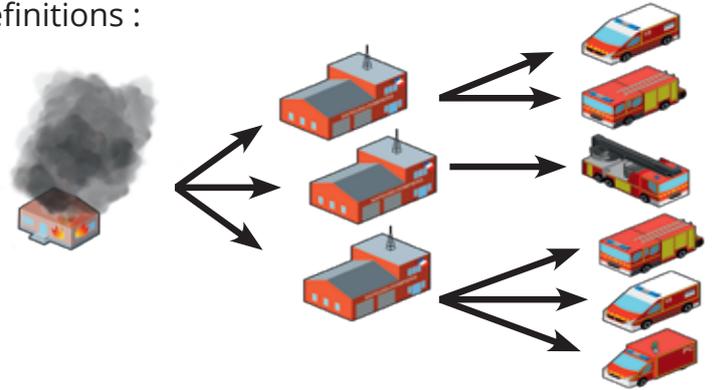


Chapitre II : Le SDIS du Jura

Les données relatives à l'activité opérationnelle

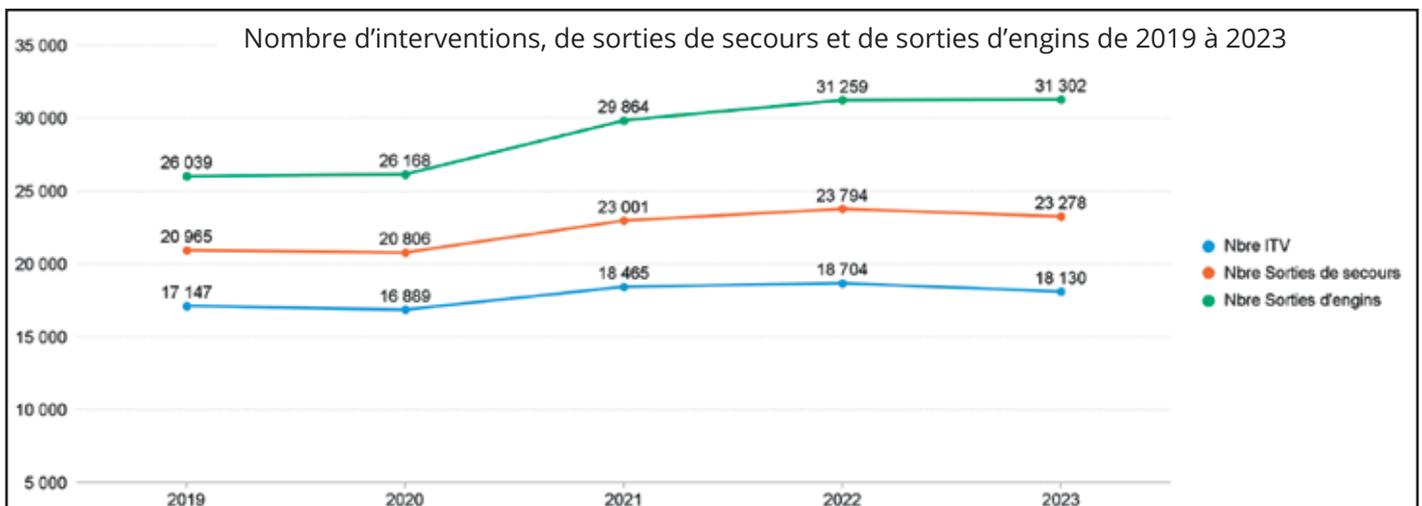
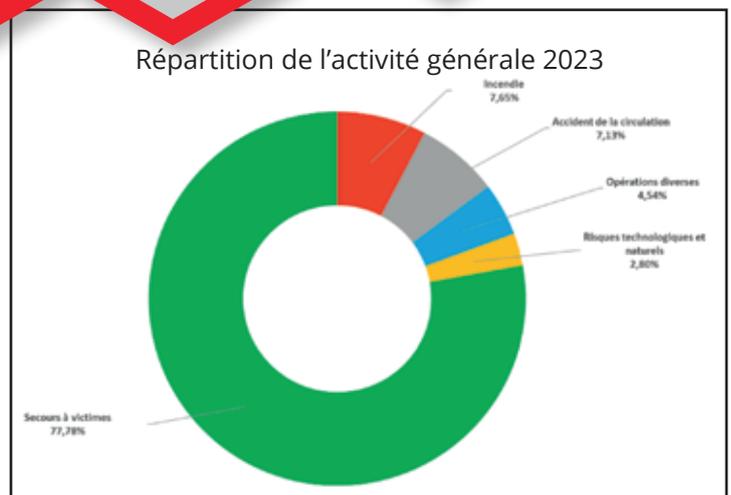
Il convient au préalable de préciser quelques définitions :

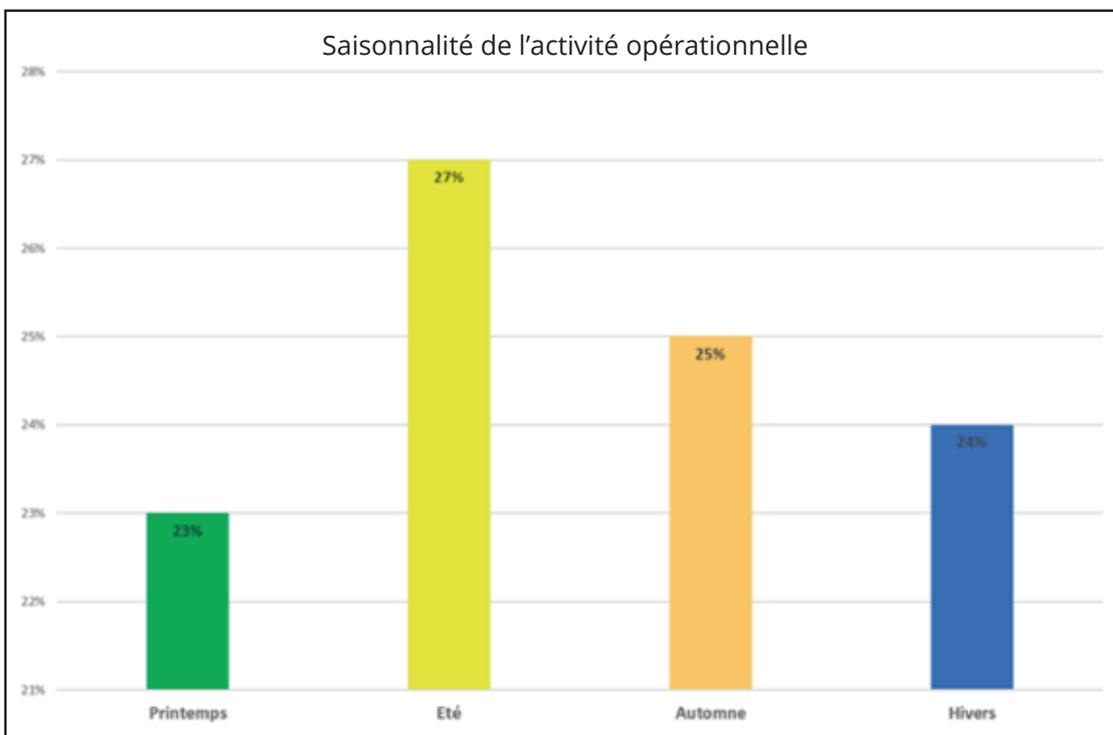
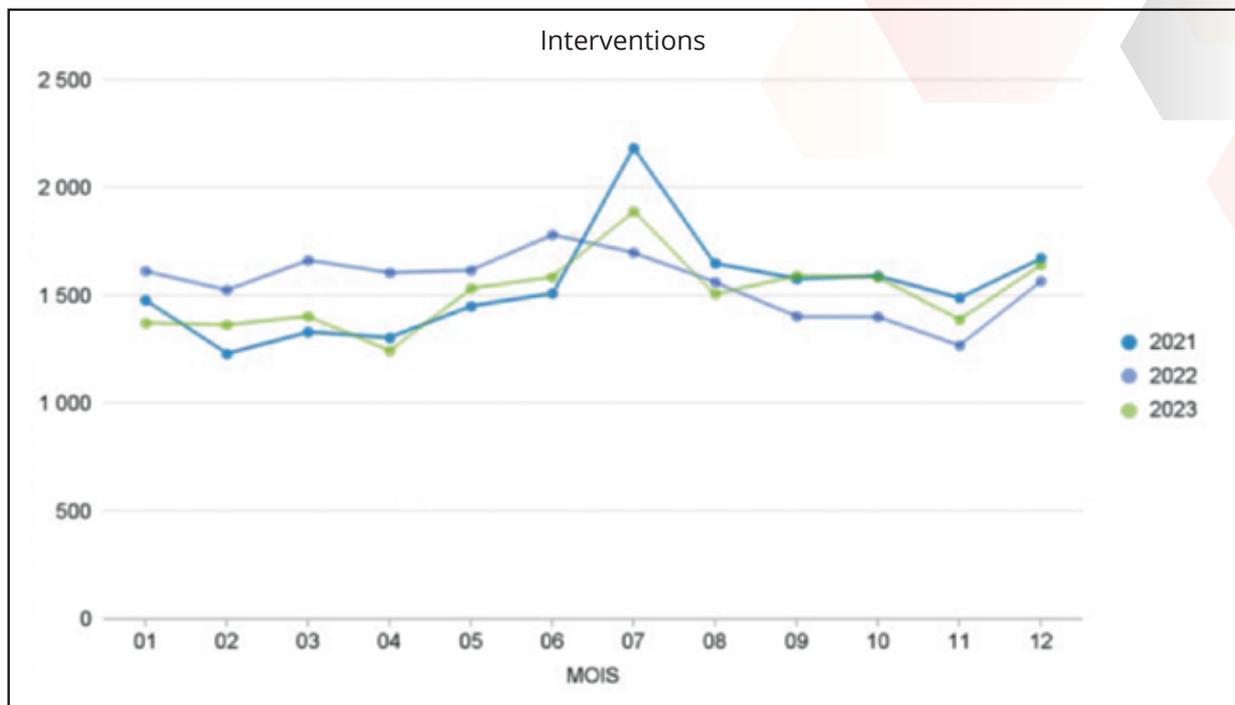
- **Intervention** : action de traiter un événement en réponse à une demande de secours. Une intervention est toujours liée à un sinistre sur une commune.
- **Sortie de secours** : action pour un ou plusieurs véhicules d'un même centre, de participer à une intervention. Une sortie de secours est toujours liée à un CIS.
- **Sortie d'engin** : action pour un véhicule d'un CIS de participer à une intervention. Une sortie d'engin est toujours liée à un véhicule.



Les années 2020 et 2021 sont impactées par la crise sanitaire due au COVID-19.

L'activité 2023 est conforme à l'activité habituelle.





Le SDIS du Jura subit les effets de la saisonnalité et de l'attractivité touristique notamment l'été avec 27 % de l'activité opérationnelle réalisée sur les 3 mois de l'été.

A NOTER

- **323 appels téléphoniques/jour**
- **2 min 45 secondes temps moyen d'engagement des secours**
- 50 interventions/jour soit **1 intervention toutes les 29 minutes**
- **121 394 heures** d'engagement opérationnel
- 10 % des interventions hors missions (par carence d'autres acteurs ou services)
- La prise en charge de **41 victimes/jour**

Chapitre II : Le SDIS du Jura

Le SDIS, acteur majeur de prévention et de réduction des risques

Définition

Le SDIS conseille les autorités locales en matière de prévention et de sensibilisation contre le risque incendie dans les établissements recevant du public, de défense extérieure contre l'incendie et de sensibilisation des risques.



Les effectifs

1 responsable de prévention qualifié PRV3

11 officiers qualifiés PRV2 sont inscrits sur la LAO et peuvent assurer des missions liées à l'activité prévention.

Prévention

La prévention a pour objet l'étude des mesures visant à permettre la mise en sécurité des établissements recevant du public (ERP).

Les principes qui guident la réglementation applicable s'attachent à ce que ces établissements soient conçus de manière à permettre de limiter les risques d'incendie, d'alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, de favoriser l'évacuation des personnes tout en évitant la panique et d'alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Les sapeurs-pompiers préventionnistes s'appuient sur une réglementation évolutive dans le domaine des techniques bâtimentaires et des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement.

Ils interviennent à tous les niveaux d'un projet de construction et sont consultés par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre ou les architectes pour s'assurer de l'intégration des normes de sécurité à leurs projets.

Ils effectuent également des visites de contrôle sur le terrain comme lors des commissions de sécurité. Ils ont un rôle de conseiller technique auprès des différentes autorités détentrices du pouvoir de police.

Chaque année dans le département du Jura, ils réalisent l'étude de plus de 200 dossiers et effectuent environ 350 visites.

Au 1^{er} janvier 2023, le fichier départemental de Jura compte 917 établissements recevant du public (ERP).

Il s'agit des établissements réellement ouverts et exploités.

- ✓ 917 ERP au sein du fichier départemental
- ✓ 350 visites chaque année
- ✓ 200 études chaque année



Définition

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Jura a été arrêté par le préfet le 30 Juin 2017, en application de l'article R2225-3 du CGCT.

Il définit une méthodologie et des principes généraux relatifs à l'aménagement, à l'entretien et la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Il aborde l'ensemble des questions relatives à la DECI dont il fixe les règles adaptées aux risques et contingences du Jura.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés par le sujet dans le Jura : élus territoriaux, SDIS, administrations, distributeurs d'eau, aménageurs urbains, etc.

Le règlement DECI intègre par ailleurs deux nouvelles notions : la création de la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire et la création d'un service public communal de la DECI.

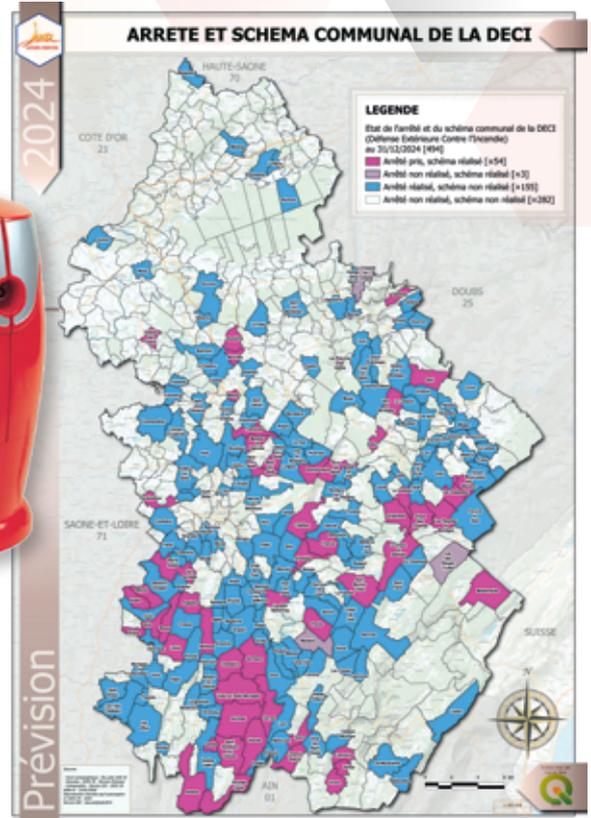
Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, l'organisation des contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI).

Le maire qui déteint le pouvoir de police DECI, fixe au moyen d'un arrêté municipal, la liste des points d'eau incendie de la commune ou de l'intercommunalité.

Pour l'appuyer dans cette analyse qui peut paraître complexe, l'élu peut mettre en place un schéma communal ou intercommunal DECI. Il est élaboré par chaque commune à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI qui l'arrête après avis du SDIS et des autres partenaires compétents (gestionnaires des réseaux d'eaux notamment).

Il analyse les différents risques présents sur tout le territoire de la commune ou de l'intercommunalité et le développement projeté de l'urbanisation pour définir les besoins en eau à prévoir.

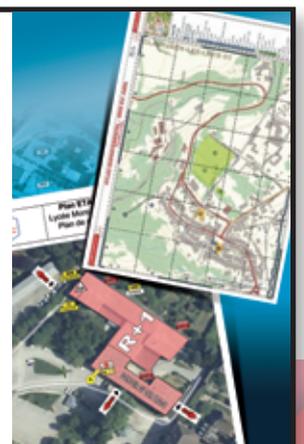
L'accompagnement des communes pour améliorer la DECI est un enjeu majeur du service prévision du SDIS.



La prévision

La prévision prépare en amont l'intervention des sapeurs-pompiers.

- ✓ **162 Plans ETablissements REpertoriés.**
- ✓ Expertises techniques et reconnaissances opérationnelles liées à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (**DECI**).
- ✓ Expertises techniques relatives aux risques d'incendie et technologiques en industrie.
- ✓ Production de tablettes numériques permettant la consultation de données « opérationnelle ».
- ✓ Gestion et mise à disposition des **données cartographiques.**



Chapitre II : Le SDIS du Jura

Les données relatives aux ressources

FORCE ET VULNÉRABILITÉ
94 %
de Sapeurs-Pompiers Volontaires

La ressource humaine :

1610
sapeurs-
pompiers

110 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) : 75 SPP en régime cyclé (11h/12h/24h) et 35 SPP en régime service hors rang

1500 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dont 198 restrictions d'aptitudes (SUAP ou INC)

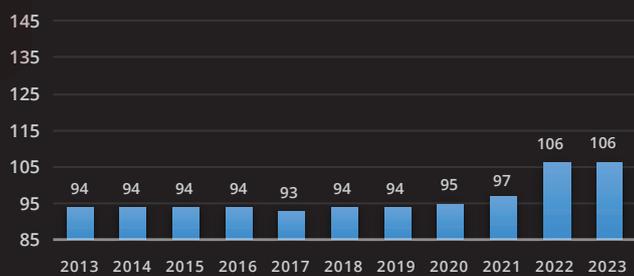
50 personnels administratifs et techniques (PATs)

242 jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

60 membres de l'équipe de soutien et logistique (ESAL)

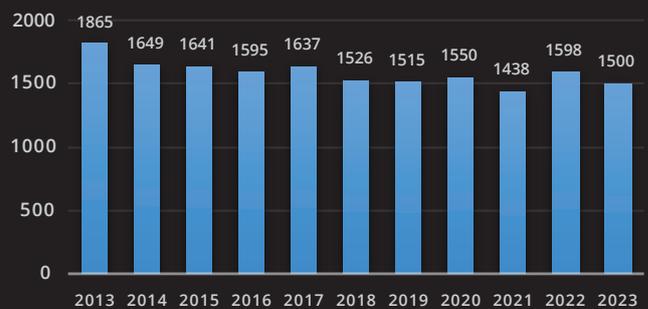
26% de femmes

Evolution des effectifs SPP



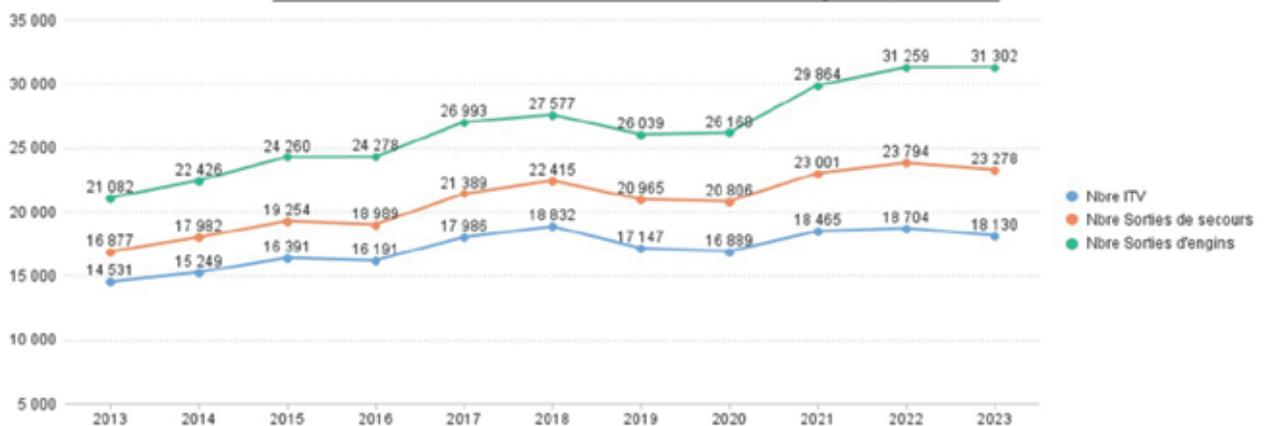
➤ Plus 12 agents en 10 ans dont l'intégration de 4 PATs opérateurs CTA en SPP en 2022

Evolution des effectifs SPV



➤ Moins 365 agents en 10 ans

Nombre d'interventions, de sorties de secours et de sorties d'engins de 2013 à 2023



+ 6 400 sorties de secours en 10 ans
soit **+ 38 % en 10 ans**

+ 10 220 sorties d'engins en 10 ans
soit **+ 48 % en 10 ans**

Problématique : Comment permettre au SDIS du Jura d'assurer la continuité opérationnelle face à l'augmentation inéluctable de nombre d'interventions et à la diminution de la principale ressource humaine que sont les SPV et de leur disponibilité ?

La ressource technique :

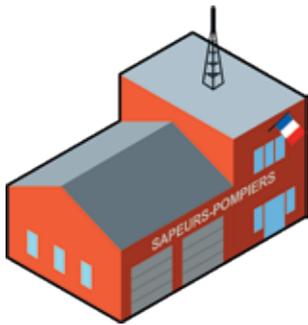
Les ressources techniques du SDIS du Jura reposent d'abord sur un patrimoine immobilier de 53 centres d'incendie et de secours, 2 bâtiments administratifs (la direction départementale abritant le CTA/CODIS et le pôle logistique) et un plateau technique de formation.



30 000m² de bâtiments

Le conseil d'administration du SDIS s'est inscrit dans une politique de renouvellement des CIS avec un plan pluriannuel de construction et réhabilitation.

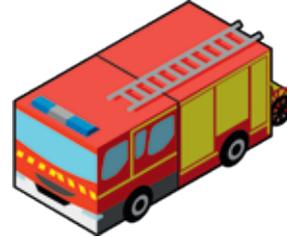
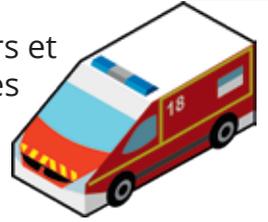
Plusieurs bâtiments sont soumis à des dégradations par intrusion. Cette vulnérabilité peut obérer la capacité opérationnelle du SDIS.



De la même manière, plusieurs plans d'équipements ont été réalisés permettant de renouveler et moderniser le parc engins.

Le SDIS dispose de près de **424 engins d'incendie et de secours** dont notamment :

- **50** Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes opérationnels



- **51** Véhicules de lutte contre l'incendie

- **9** Moyens élévateurs aériens



- **13** Camions Citerne Feu de Forêt et 2 CCFS

- **81** Remorques / motopompes

- **14** Embarcations

- **16** Engins spécialisés

- **13** Véhicules de secours routier



Problématique : Comment permettre au SDIS du Jura d'assurer l'entretien de son patrimoine tout en agissant pour une meilleure sobriété énergétique et en maintenant son niveau de réponse opérationnelle ?

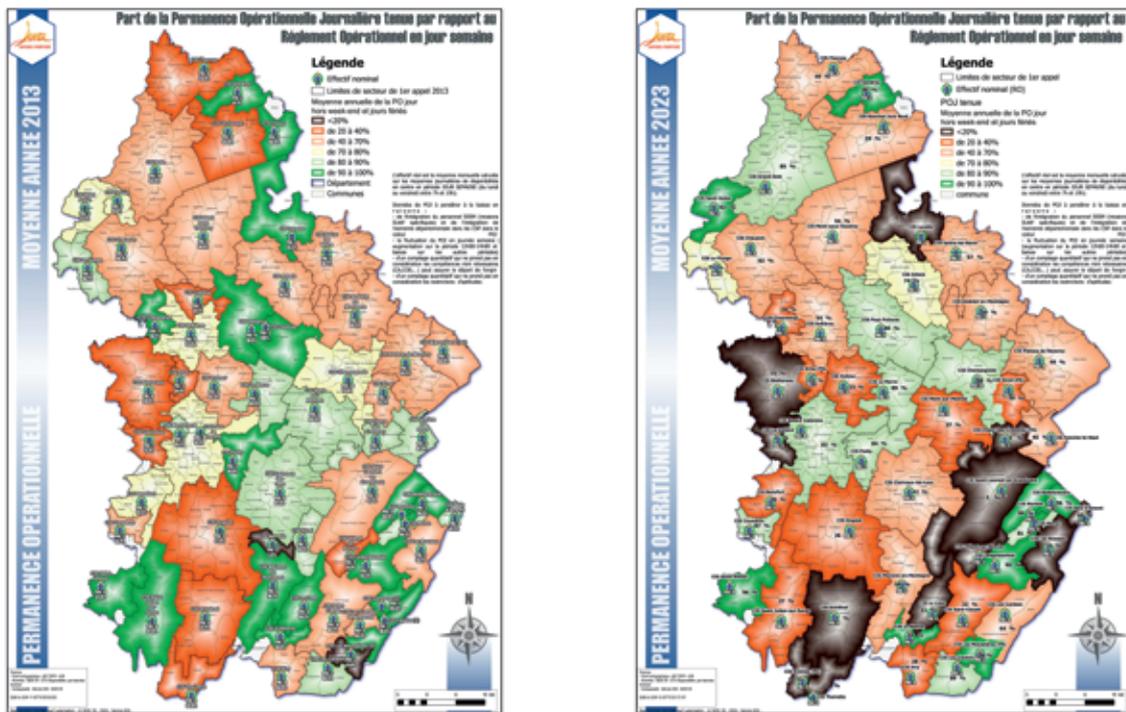
Chapitre II : Le SDIS du Jura

2.2 Disponibilité de la ressource humaine

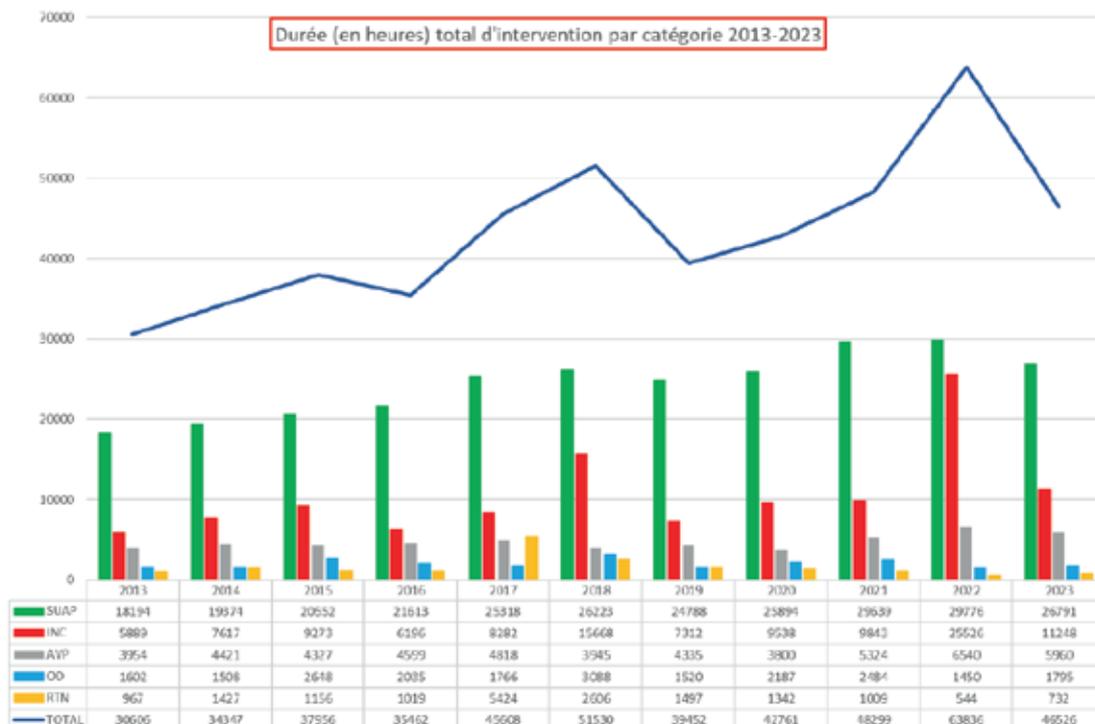
Les effectifs étant essentiellement composés de sapeurs-pompiers volontaires, la disponibilité opérationnelle est une source de vulnérabilité pour le SDIS du Jura.

Les SPV ont des contraintes professionnelles, familiales et de loisirs qui impactent directement les capacités opérationnelles du SDIS notamment la journée.

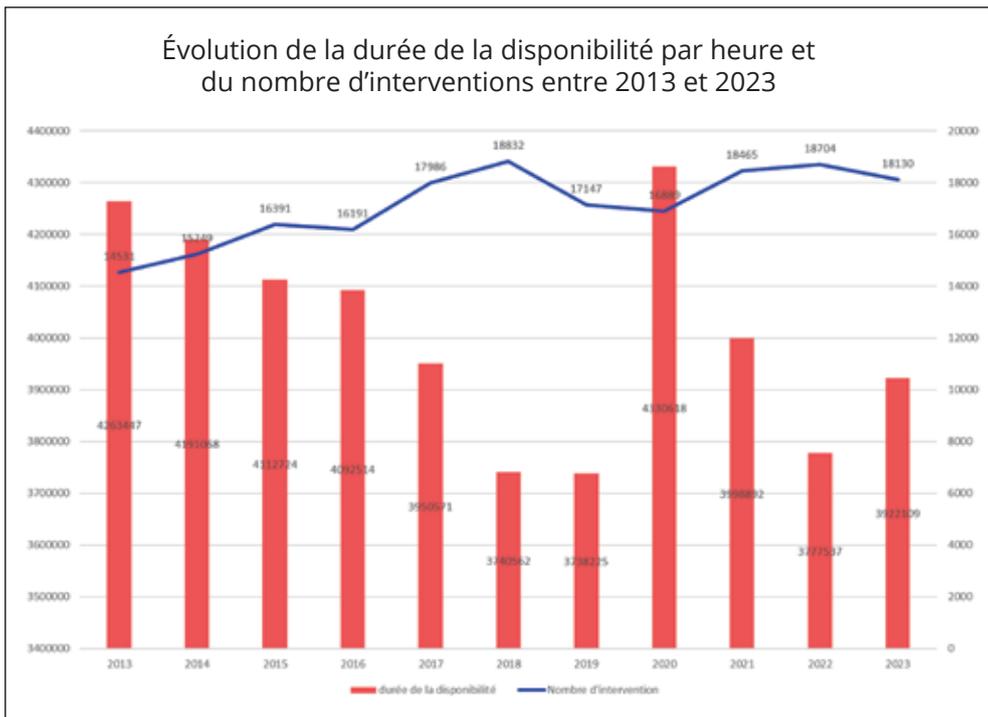
Évolution de la disponibilité en journée entre 2013 et 2023



Évolution du temps passé en intervention depuis 2013



Évolution des ressources en rapport avec les interventions



En 10 ans :

- + **52 %** du temps d'intervention
- + **47 %** du temps d'intervention SSUAP
- - **30 %** de SPV disponibles en journée semaine

La formation des sapeurs-pompiers

La formation initiale d'un sapeur-pompier volontaire comporte 30 jours de formations. Cette formation est consommatrice de temps en formateurs. Les formateurs sont des SPP et des SPV.

Les volumes horaires nécessaires en formation en 2023 ont été :

- **4 213 heures** réalisées par des **SPP**
- **4 317 heures** réalisées par des **SPV**
- **1 106 heures** réalisées par des **SPP** sous statut **SPV (double statut)**

Soit 6 Équivalents Temps Plein



Problématique : Comment le SDIS du Jura doit s'adapter à ce changement sociétal en pérennisant et développant sa ressource de formateurs ?

Chapitre II : Le SDIS du Jura

Le CTA/ CODIS

Centre de traitement des appels - Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours



**117 813 appels
en 2023**



Réception des appels 18/112

Nombre d'appels décrochés par faisceau 2023	
18	33.66 %
112	24.75 %
Gestion Opérationnelle	34.97 %
SAMU	3.1 %
Services publics	3.52 %

Le CTA-CODIS fonctionne selon 4 niveaux de vigilance

Interventions courantes (CODIS niveau Vert)
Interventions particulières (CODIS niveau Jaune)
Interventions majeures (CODIS niveau Orange)
Interventions exceptionnelles (CODIS niveau Rouge)

Une augmentation de la complexité de localisation des appels

Le développement, au sein du Jura, de l'activité touristique couplée à une démocratisation des activités sportives de pleine nature contribuent à augmenter la complexité de la localisation des demandes de secours.

Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies embarquées de géolocalisation des véhicules de nouvelles générations (eCall) ne sont pas toujours fiables et complexifie la localisation des accidents.

Une organisation opérationnelle

4 pôles :

- Prise d'appel
- CODIS
- Salle de crise
- Salle de débordement

Une fragilité dans la résilience du CTA-CODIS

Cette difficulté s'exprime déjà au travers de la résilience des systèmes d'informations et de communication fragilisés par la dépendance forte à l'alimentation électrique et la fiabilité du réseau, par manque de certaines redondances, par une obsolescence programmée de l'Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions (INPT ANTARES) et par l'absence d'un CTA de secours totalement équipé. Cette dernière problématique est prise en compte puisqu'un projet de CTA de repli devrait être réalisé en 2025 sur le CIS du Bassin Lédonien.

De nouveaux besoins pour un CTA-CODIS plus robuste

Les dernières années ont mis en évidence un développement significatif du besoin de remontée rapide de l'information aux autorités. La sensibilité de l'information et l'augmentation de la complexité d'analyse des informations pour en traduire en renseignement sont autant de défis à relever pour le CTA-CODIS.

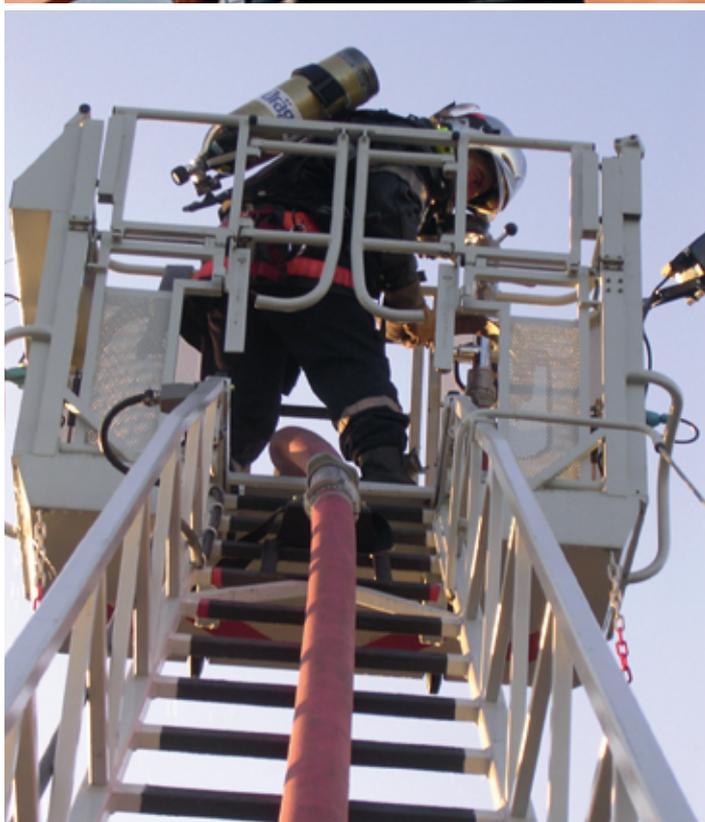
La médiatisation croissante des situations de crise contraint également le CTA-CODIS à répondre à une dizaine d'appels par jour émanant des médias.

Enfin une vigilance doit également être apportée autour de l'augmentation des sollicitations juridiques et des recherches de responsabilité lors du traitement de l'alerte et du déclenchement des secours.

Le projet NEXSIS 18-112 est un nouveau système national d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers de France et acteurs de la sécurité civile qui a plusieurs ambitions :

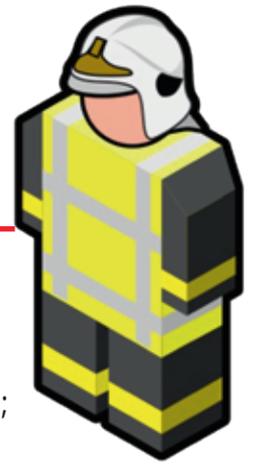
- permettre une amélioration de la résilience pour l'entraide entre les SIS,
- une meilleure interopérabilité entre les services d'urgences,
- au final améliorer le service rendu aux citoyens.

Ce projet nécessitera un investissement humain et financier important et permettra au CTA-CODIS de bénéficier des effets permis par l'ère du numérique et de répondre à quelques-uns des défis à condition de maintenir derrière l'outil, des ressources humaines et savoir-faire adaptés.



Problématique : Comment permettre au CTA-CODIS, tant pour les situations courantes que pour les interventions complexes, diffuses ou multisites, de garantir l'absorption de la sollicitation opérationnelle ainsi que la coordination et le pilotage efficace des opérations ?

Chapitre II : Le SDIS du Jura



La chaîne de commandement

La réussite des missions de secours nécessite un commandement adapté. L'ensemble des compétences requises en fonction du niveau de gestion est rassemblé au sein de la chaîne de commandement qui se compose de :

- **208 Chefs d'agrès tout engin** : commandant les actions de secours de proximité ;
- **57 Chefs de groupe** : dès la mise en œuvre d'un groupe de 2 à 4 engins ;
- **8 Chefs de colonne** : pour assurer le commandement d'une colonne de 2 à 4 groupes ou des opérations sensibles ou complexes ;
- **4 Chefs de site** : pour diriger les opérations qui dépassent l'engagement d'une colonne ou des opérations sensibles ou complexes ;
- **2 Officiers supérieurs** de direction.
- **2 DSM** Directeurs des Secours Médicaux (MSP)
- **Un officier de sapeur-pompier professionnel** assure la permanence opérationnelle en qualité de chef de salle opérationnelle CTA-CODIS.
- **Un officier CODIS**

Certaines de ces fonctions sont cumulées avec les astreintes des groupes opérationnels spécialisés. Cette permanence opérationnelle est assurée en astreinte, à l'exception du chef de salle opérationnelle CTA-CODIS qui est en garde postée.

Liste d'aptitude

Les officiers qualifiés et habilités pour tenir les fonctions de la chaîne de commandement opérationnelle sont inscrits sur les listes d'aptitude départementale de CDG, CDC, CDS établies par le DDSIS sur proposition du chef du groupement opérationnel.



Le dimensionnement de cette chaîne de commandement est arrêté par le Préfet dans le cadre de l'application du règlement opérationnel, sur la base du référentiel national. Il tient compte des délais de montée en puissance et de couverture géographique.

Une croissance structurelle de l'activité

L'activité de la chaîne de commandement suit une tendance nette à l'augmentation. Plusieurs facteurs expliquent ce constat :

- L'augmentation du nombre d'interventions ;
- La complexification des interventions et l'apparition de nouveaux risques ;
- L'accélération de la dégradation des conditions climatiques ;
- Un constat social tendu (exemple gilets jaunes, mouvements sociaux, violences urbaines)
- Le besoin d'interfaçage avec d'autres partenaires au travers de la fonction d'officier de liaison.

L'analyse de l'activité chef de groupe est faite sur les 7 bassins de risques opérationnels identifiés.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BASSIN CHAMPAGNOLE	117	106	103	110	184	190	226
BASSIN DOLE	240	268	227	281	428	453	464
BASSIN LONS	194	200	212	228	397	401	406
BASSIN MOREZ	82	86	78	94	184	163	234
BASSIN PETITE MONTAGNE	65	66	72	71	140	183	168
BASSIN SAINT CLAUDE	86	98	111	104	207	191	243
BASSIN TRIANGLE D'OR	109	98	112	92	162	211	193

L'évaluation de la chaîne de commandement semble s'imposer.

Une organisation fragile concernant la continuité du commandement

La simultanéité des interventions est faible au niveau chef de groupe et au niveau chef de colonne. La gestion des relèves est difficile dans les opérations de longue durée.

L'exigence des fonctions de commandement impose une implication forte des officiers sur les exercices, entraînements et formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

La formation à la communication opérationnelle de gestion de crise utile de la phase de décision jusqu'au retour d'expérience sont des axes de développement à rechercher.

L'accès au renseignement opérationnel sous toutes ses formes (imagerie opérationnelle, cartographie opérationnelle embarquée, outils de gestion opérationnelle et commandement) est fondamental pour sécuriser le commandement des opérations de secours lors d'interventions complexes.

Sur le plan technique, le SDIS du Jura dispose de 2 véhicules postes de commandement de niveau colonne, dont les équipements sont performants et permettent un délai moyen d'arrivée sur les lieux en 45 minutes.

Problématique : Comment assurer un commandement de terrain efficace par une réponse opérationnelle adaptée aux spécificités locales ?



Chapitre II : Le SDIS du Jura

La sous-direction santé

Activité opérationnelle 2023 :
989 Interventions VLMS (médecins)/1783 interventions VLI (infirmiers)

27 Médecins (MSP)

Ils sont en charge de la santé en service et de la politique de la prévention, de l'aptitude opérationnelle des SP, de la formation et de la politique de prévention.

Renfort médical de proximité, ils participent aux secours d'urgence et à la médicalisation des victimes.

Ils participent aux Soutiens Sanitaires en Opération (SSO).

70 Infirmiers (ISP) dont un infirmier de chefferie

Ils délivrent des soins d'urgence sur protocole (PISU)

Ils participent au contrôle d'aptitude physique et à la mise en œuvre du SSO.

3 Pharmaciens (PSP)

Ils délivrent l'oxygène et les médicaments au sein d'une pharmacie à usage intérieur.

Ils assurent le suivi de l'hygiène dans les VSAV et dans les CS.

2 Vétérinaires (VSP)

Ils interviennent pour le secours animalier et participent au module Opérations Diverses.

3 Psychologues (PSP)

Ils interviennent pour les opérations difficiles dans les centres (débriefing) et suivent les sapeurs-pompiers en cas de besoin.

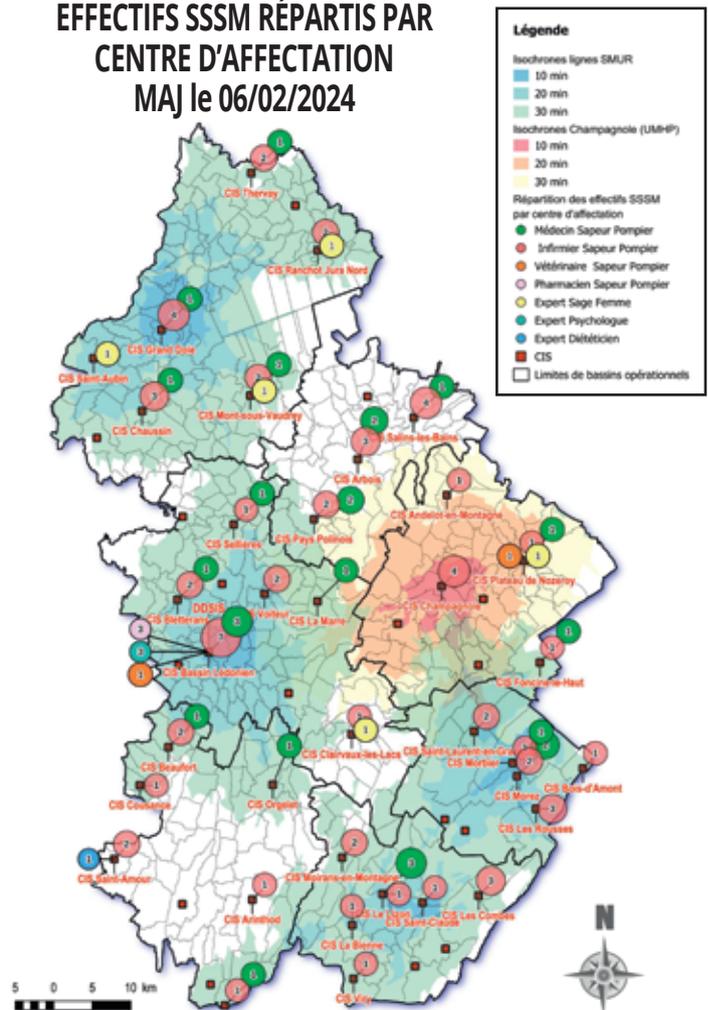
6 Sages-femmes (SGF)

Elles interviennent pour la prise en charge des accouchements et les formations des SP ainsi que le conseil téléphonique.

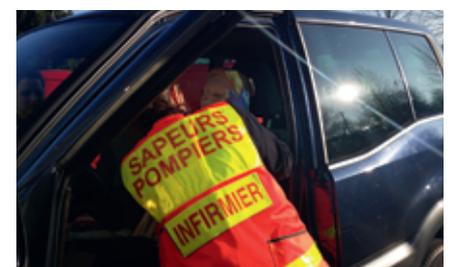
1 Diététicienne

Elle sensibilise les personnels à l'équilibre alimentaire.

EFFECTIFS SSSM RÉPARTIS PAR CENTRE D'AFFECTATION MAJ le 06/02/2024



➤ La chefferie santé est en charge de l'évolution du matériel biomédical adaptée aux données de la science.



L'équipe risques chimiques et biologiques a vocation à intervenir pour la prise en compte de tout liquide, solide ou gaz présentant un risque spécifique.

63 personnels, **78** interventions.

Le groupe de secours en montagne et milieu périlleux permet d'intervenir en hauteur ou en excavation en milieu naturel ou artificiel. Il peut intervenir en canyon et en milieu enneigé.

34 personnels, **69** interventions.

L'équipe des scaphandriers autonomes légers a vocation à réaliser les missions de secours en milieu subaquatique y compris en surface non libre (sous glace ou syphons). Ils sont aidés par l'équipe de sauveteurs aquatiques (SAV) en développement.

19 personnels, **38** interventions.

Les équipes cynotechniques sont spécialisées dans la recherche de personnes ensevelies et la recherche de personnes égarées ou disparues.

5 équipes cynotechniques, **33** interventions.

Les équipes feux de forêt et d'espace naturel

220 sapeurs-pompiers qualifiés FDF1 à FDF5, **13** engins CCF et 2 CCFS, **80** interventions.

L'équipe de télépilote de drones. Les drones sont désormais considérés comme des outils opérationnels. Ils permettent des reconnaissances des reconnaissances sur des zones à risques, sur des sites naturels, de prises de vues sur des incendies, des reconnaissances sur des zones à risques, etc).

4 télépilotes, **20** interventions.



Chapitre II : Le SDIS du Jura

Les missions d'appui et de soutien

Équipe de soutien et d'appui logistique (ESAL)

Ouverte aux anciens sapeurs-pompiers, l'équipe de soutien et d'appui logistique (ESAL) a pour rôle de participer au soutien et à l'appui logistique des équipes du SDIS engagées dans les missions opérationnelles, les missions de formation ou techniques et d'intervenir lors d'actions de sensibilisation ou de prévention des risques.

Ainsi, la mise en œuvre de cette équipe présente un double intérêt pour le SDIS et l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Jura (UDSP 39).

L'engagement citoyen et les actions de sensibilisation aux risques

16 sections de jeunes sapeurs-pompiers, affiliées à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Jura, sont réparties sur l'ensemble du territoire

240 JSP formés au prompt secours, participent régulièrement à des ateliers de démonstration de secourisme pour sensibiliser le grand public aux comportements qui sauvent.

Formés pendant 4 ans, sous réserve d'aptitude médicale, ils viennent compléter les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires dès 16 ans et après validation du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers.

Cadets de la sécurité civile

Le SDIS 39 développe en partenariat avec l'éducation nationale la filière des cadets et cadettes de la sécurité civile.

Les cadets de la sécurité civile sont des élèves de 11 ans au moins qui suivent une formation d'engagement citoyen.

Les objectifs de la formation sont de favoriser une culture de sécurité civile, sensibiliser aux comportements de prévention, développer un sens civique chez les jeunes élèves, reconnaître les jeunes comme assistants de la sécurité lors des exercices et favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

Deux collègues sont porteurs de ce projet : Moirans en montagne et Arinthod.

Service National Universel (SNU)

Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 16 ans, pour une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte obligatoirement un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de 80 heures. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

Le SDIS organise des formations d'initiation aux gestes qui sauvent, des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

2.3 Évaluation du SDACR précédent

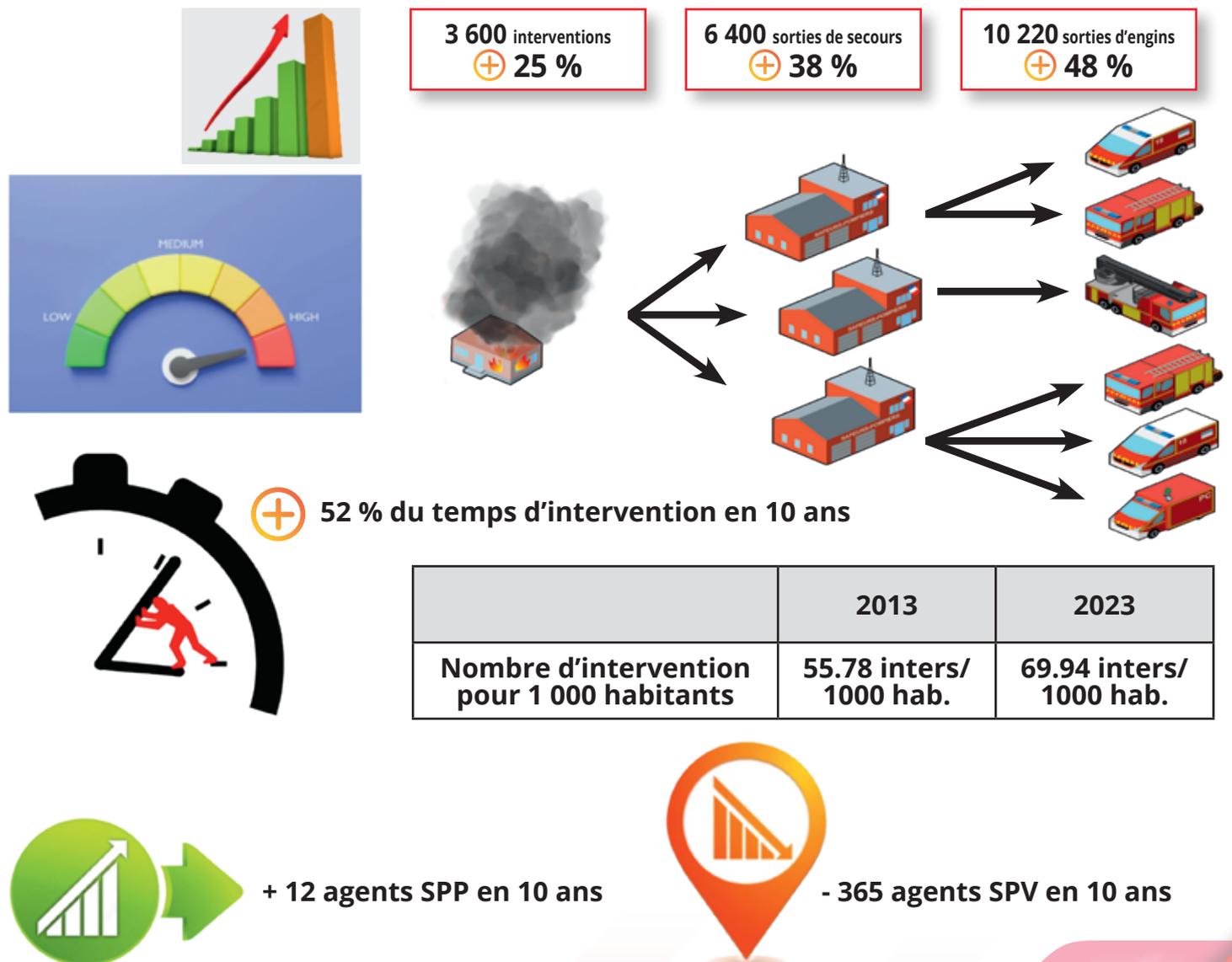
Le département du Jura se montre particulièrement dynamique et en évolution dans de nombreux domaines. Cela impose une perpétuelle adaptation des services publics dont le SDIS. Pour couvrir ces risques, il appartient au SDACR de définir les objectifs de couverture opérationnelle pour la population tant résidente que touristique.

Le précédent SDACR dresse un inventaire des capacités du SDIS du Jura à fonctionner pour assurer l'ensemble de ces missions au regard du CGCT L.1424-2 en définissant des objectifs de réalisation statistiques.

Il énonce de nombreuses préconisations pour faire face à l'évolution de la société.

Le constat global issu du précédent SDACR fait état d'un nombre important de projets engagés cours de ces dernières années. Si tous n'ont pas abouti à un résultat probant et que des vulnérabilités persistent, la dynamique engagée a néanmoins permis à l'établissement d'évoluer dans son organisation.

Comparatif des données opérationnelles principales entre 2013 et 2023

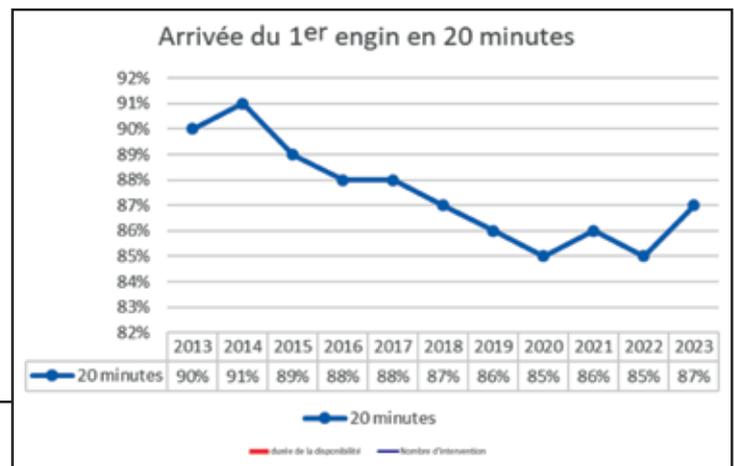
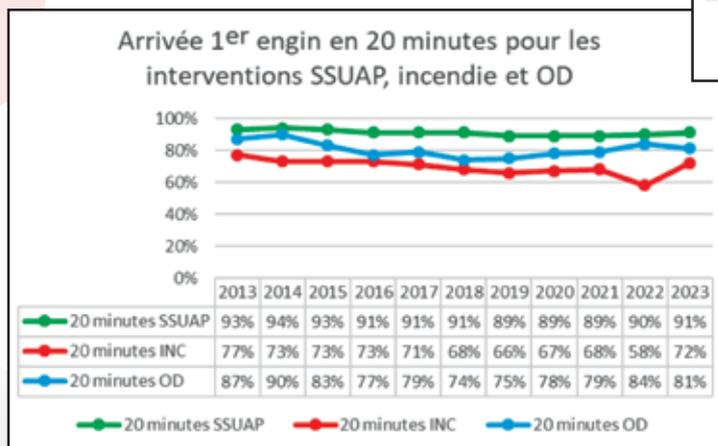


Chapitre II : Le SDIS du Jura

2.3.1 Arrivée du 1^{er} engin en 20 minutes dans 90 % des interventions

Analyse des objectifs fixés

L'objectif fixé dans le SDACR de 2013 est difficilement tenable. Il convient de revoir les objectifs pour ce SDACR.



En 2023, l'arrivée du 1^{er} engin en 20 minutes :

- dans 91 % pour les missions SSUAP ;
- dans 72 % pour les missions Incendie ;
- dans 81 % pour les missions opérations diverses.

Le SDIS du Jura se fixe comme objectif d'une arrivée du 1^{er} engin :

- En 20 minutes pour 90 % des missions SSUAP et
- En 25 minutes pour 90 % des missions incendie

2.3.2 Équipements réalisés (constructions-réhabilitations CIS+ renouvellement parc véhicules)

11 Nouvelles constructions : THOIRETTE, GRAND DOLE, BASSIN LEDONIEN - PÔLE LOGISTIQUE, PLATEAU DE NOZEROY, LE LIZON, LA MARRE, CHAUMERGY, ANDELOT EN MONTAGNE, LES COMBES, LES ROUSSES, RANCHOT JURA NORD.

4 Réhabilitations : CHAUSSIN, LE FINAGE, LA BIENNE, CLAIRVAUX-LES-LACS.

Au travers de plusieurs plans d'équipements pluriannuels d'investissement, le parc engins s'est adapté aux risques climatiques.





F.PROST@SDIS39

Chapitre III : Les risques courants

Chapitre III : Les risques courants

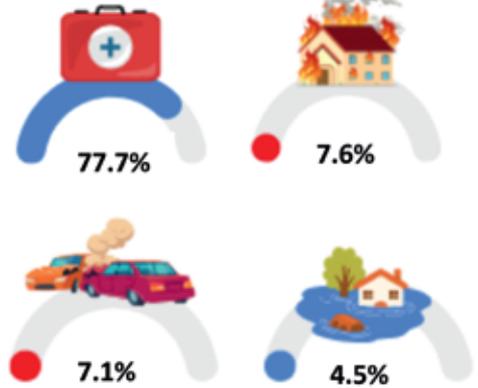
3.1 Définition

Les risques courants se caractérisent par une forte probabilité d'occurrence associée à une gravité faible en termes d'effets sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.

Les risques courants sont classés en 4 familles de risques :

- Le secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) ;
- L'incendie ;
- Les opérations diverses ;
- Les accidents de la circulation sur voie publique.

**Les interventions
18 105 interventions en 2023**



Évolution et répartition du nombre d'interventions par grande famille 2013-2023

Nombre d'interventions par catégorie de 2013 à 2023



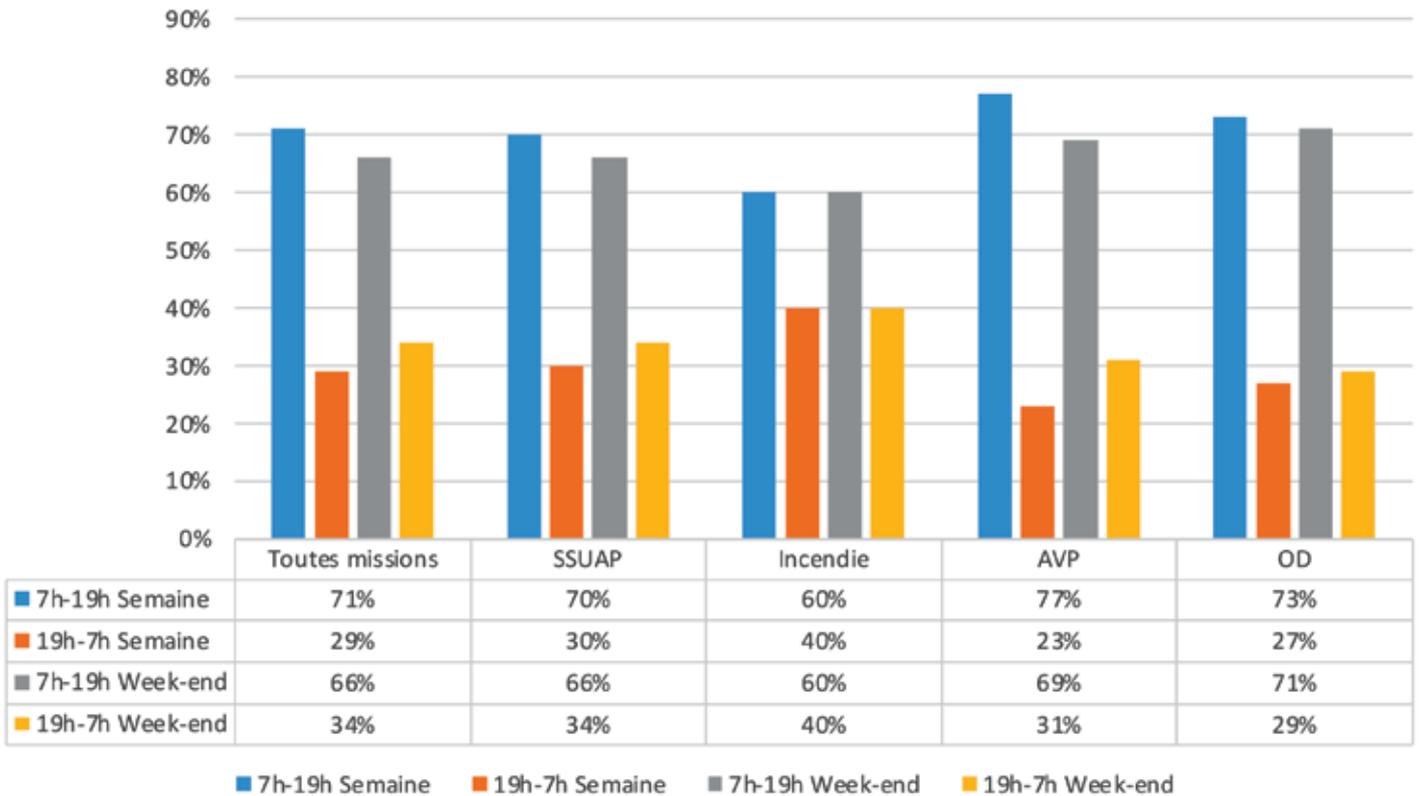
Temps d'intervention par catégorie 2023



En 2023, 58 % des temps d'interventions sont consacrés au SSUAP.

Analyse de la répartition des interventions par mission (jour-nuit/semaine-week-end)

Répartition des interventions par mission (jour - nuit/semaine - week-end)

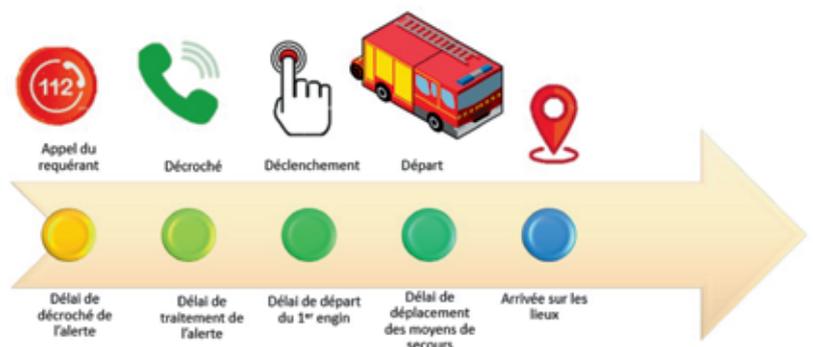


Évolution des délais d'intervention

Définition du délai d'intervention

Temps total nécessaire à la présentation sur les lieux du premier équipage de secours à compter de l'appel du requérant.

Il comprend le délai de décroché, le délai de traitement de l'appel de secours, le délai de départ des sapeurs-pompiers et le délai de déplacement des moyens de secours sur les lieux du sinistre.



Chapitre III : Les risques courants

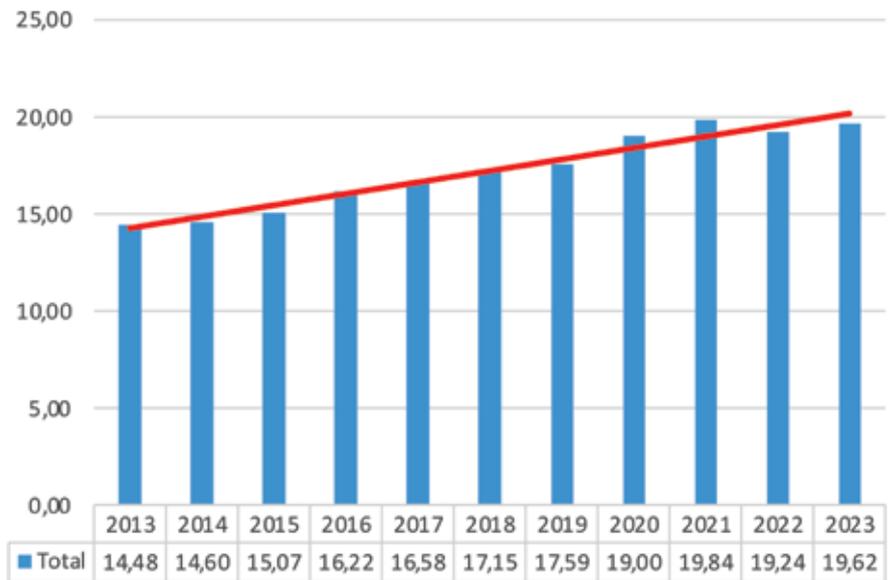
Le délai d'intervention moyen toutes catégories d'interventions en 2023

19 minutes et 36 secondes (du décroché de l'alerte à l'arrivée du premier engin).

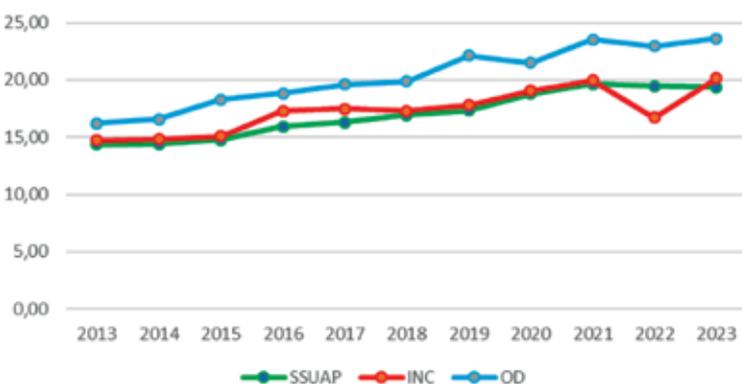
En 10 ans, une augmentation de **5 minutes et 8 secondes** est à noter.

Cela s'explique par la perte de disponibilité obligeant d'autres CIS à intervenir.

Temps moyen d'arrivée sur les lieux du premier équipage toutes missions



Temps moyen d'intervention par catégorie



A chaque étape, plusieurs facteurs influent sur les délais d'intervention en fonction des catégories.

Des facteurs externes : la précision des informations fournies à l'appel, l'exactitude de la localisation de l'intervention, la densité du trafic, les conditions météorologiques, etc.

Auxquels s'ajoutent des facteurs internes : le nombre de sapeurs-pompiers à mobiliser, le personnel de garde ou d'astreinte, les équipements de protection individuelle (EPI) à revêtir, l'acheminement du véhicule (léger ou poids-lourd), le chargement de matériel, etc.

3.2 Le SSUAP

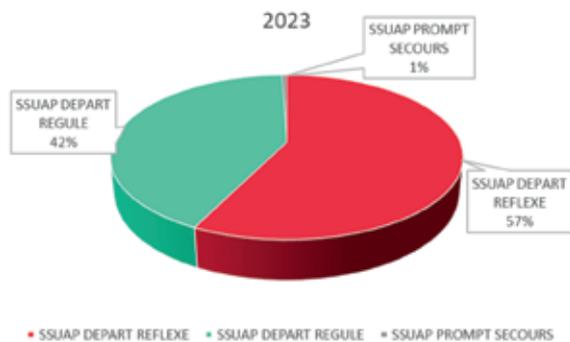
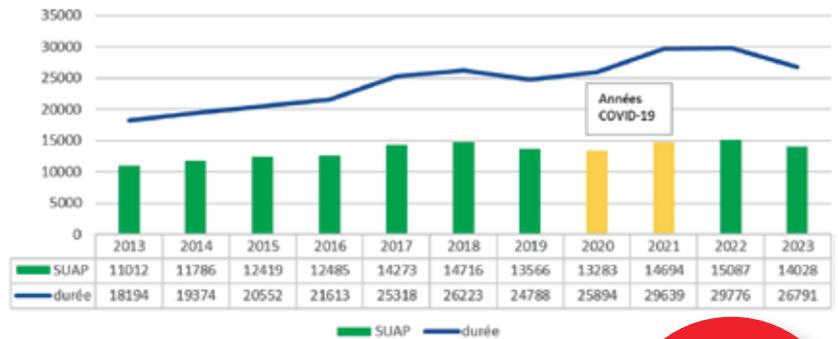
⊕ En 10 ans :
27 % d'interventions SSUAP
47 % du temps d'intervention

L'analyse de l'activité SSUAP

Définition

Le SDIS exerce les missions de secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, présentent de signes de détresse vitale, présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant de l'urgence à agir (art. L124-2 du CGCT).

Évolution du nombre et de la durée d'intervention SSUAP 2013-2023



Le nombre d'interventions de secours et soins d'urgence est en constante augmentation pour plusieurs raisons :

- du vieillissement de la population,
- d'une politique du maintien au domicile des personnes âgées,
- une désertification médicale des territoires,
- une société consommatrice de soins,
- etc.

84 %
de l'activité
du SDIS

L'activité SSUAP regroupe un large panel d'interventions, de la détresse sociale à l'urgence vitale. La circulaire interministérielle DGOS/R2/DGSCGC n°2015-190 du 5 juin 2015 détermine le périmètre d'actions de secours et soins d'urgence aux personnes :

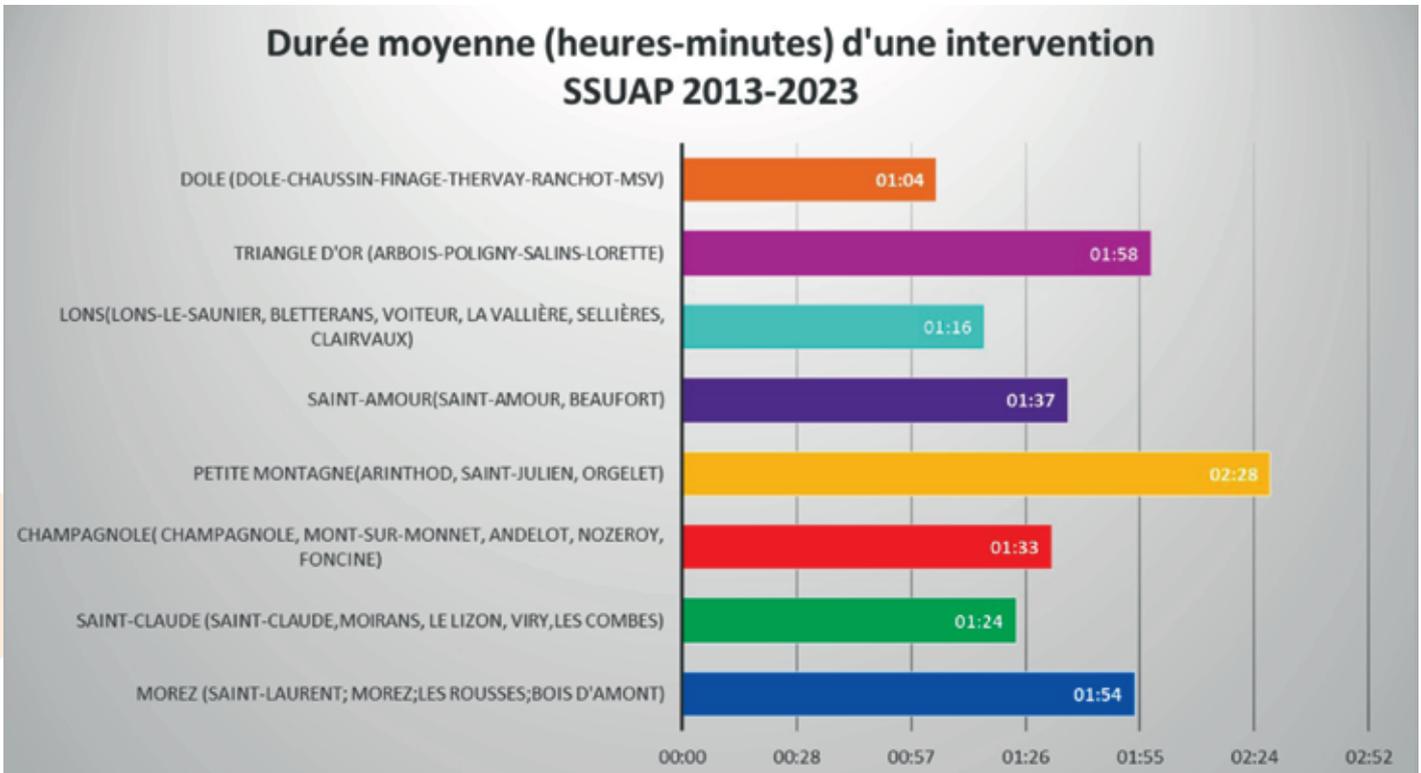
- **Assurer la mise en sécurité des victimes**, c'est-à-dire les soustraire à un danger ou un milieu hostile, exercer un sauvetage et sécuriser le site de l'intervention ;
- **Pratiquer les gestes de secourisme et de soins en équipe**, dont ceux du prompt secours, face à une détresse et en évaluer le résultat (NB : le prompt secours est une action de secouriste agissant en équipe voire de manière isolée et visant à prendre en charge sans délai des détresses vitales ou à pratiquer sans délai des gestes de secourisme. Il est assuré par du personnel formé et équipé. Son intérêt réside dans son caractère réflexe. Il est à distinguer des actions relevant de la compétence des SMUR, des médecins généralistes, des ambulanciers privés, voire du simple conseil) ;
- **Réaliser l'envoi des moyens adaptés dès la réception de l'appel** ou dès l'identification du besoin et en informer la régulation médicale du SAMU notamment lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence nécessitant la mise en œuvre des moyens médicaux ;
- **Réaliser l'évacuation éventuelle de la victime** vers un lieu d'accueil approprié.

En règle générale, les moyens optimaux de secours dédiés au SSUAP sont :

- Un véhicule de secours d'assistance aux victimes (VSAV) composé de 3 sapeurs-pompiers,
- Un véhicule de proximité composé de 2 sapeurs-pompiers au moins, engagés pour apporter les premiers secours dans l'attente d'un VSAV.

Chapitre III : Les risques courants

Répartition de l'activité SSUAP sur le territoire



La durée moyenne (en heures-minutes) d'une intervention SSUAP sur les bassins de risques de la Petite Montagne et du Triangle d'or a peu évolué entre 2013 et 2023 mais reste malgré tout importante avec une moyenne pour la Petite Montagne égale **2 heures et 28 minutes** et pour le Triangle d'Or égale à **1 heure et 58 minutes**.

L'évolution de la durée moyenne (en heures-minutes) d'une intervention SSUAP a surtout évolué sur les bassins de risques de Champagnole, Morez et Saint-Claude du fait de la disparition des structures d'accueil des urgences qui oblige les sapeurs-pompiers à transporter principalement sur le CH de Lons-le-Saunier.

Pour le bassin de Champagnole, la durée d'une intervention SSUAP est passée de **1 h 16 minutes en 2013** à **1 h 48 minutes en 2023**.

Cette augmentation du temps d'intervention entraîne une perte de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et de la réponse opérationnelle.



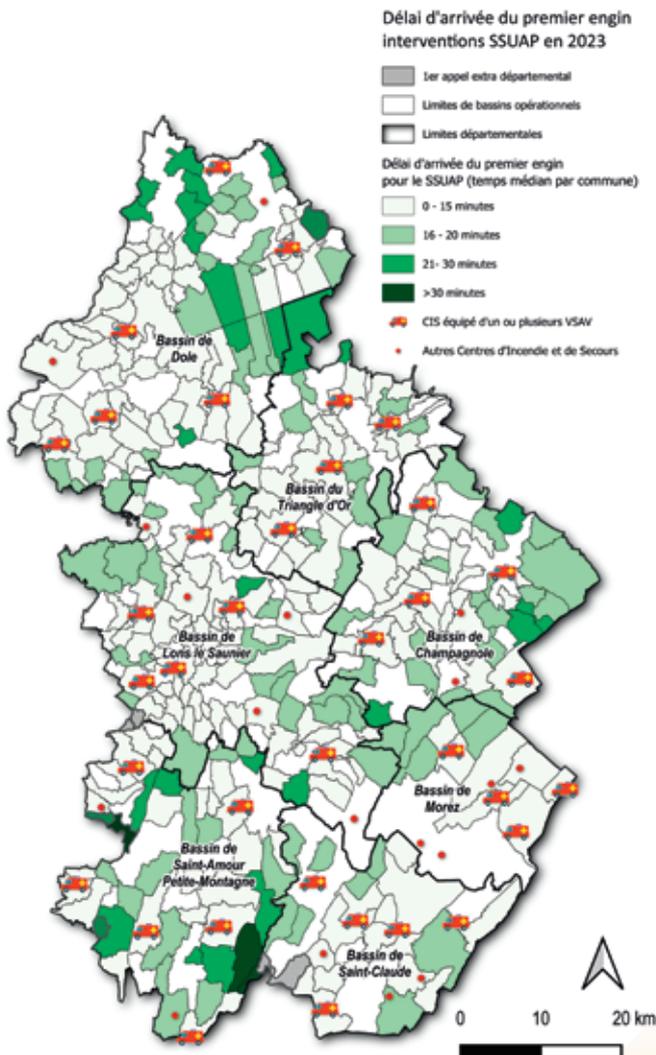
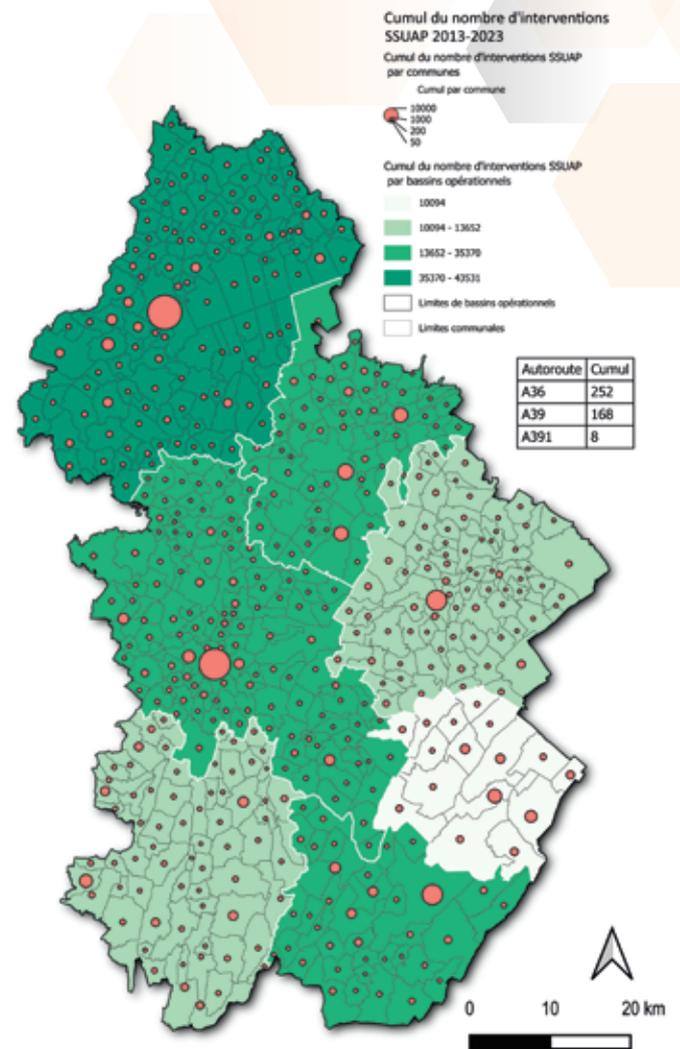
La majorité des interventions SSUAP est réalisée sur les grandes agglomérations à forte densité de population notamment sur les communes de Dole et Lons-le-Saunier.

De plus, les communes des secteurs du Triangle d'or et du Haut Jura qui reçoivent une importante population touristique pratiquant des activités de sports loisirs, génèrent une activité opérationnelle conséquente liée aux secours et soins d'urgence aux personnes.

Concernant les missions relatives aux SSUAP, la réponse du SDIS 39 repose sur 50 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) répartis dans 36 centres d'incendie et de secours (CIS), complétés par des moyens légers de prompt secours en réponse de proximité présent dans les 53 CIS du département.

L'engagement complémentaire d'infirmiers et médecins est possible selon la gravité de l'état de la victime.

Des outils de gestion dédiés peuvent être mis en œuvre en cas de victimes multiples (PMA, SINUS).



Des moyens hélicoptérés peuvent être sollicités pour l'évacuation des victimes.

En 2023, 91 % des interventions SSUAP sont couvertes en 17 minutes par un 1^{er} engin.

La Circulaire interministérielle DGOS/R2/DGSCGC no 2015-190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente précise : L'objectif d'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes implique que soient identifiées, dans chaque territoire situé à plus de 30 minutes d'un SMUR ou d'un service d'urgence, les ressources médicales disponibles et qui sont volontaires pour participer à l'AMU.

Certains secteurs du territoire ne sont pas couverts par un SMUR dans un délai de 30 minutes.

Chapitre III : Les risques courants

Répartition de l'activité hors missions et des interventions à caractère social (carences ambulancières, interventions à caractères social)

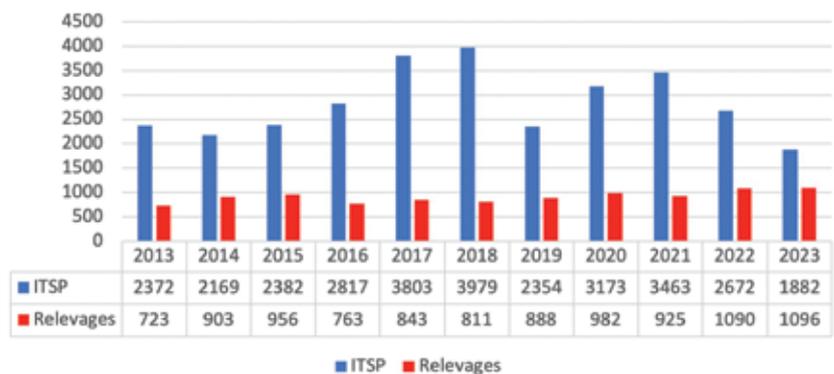
➤ L'évolution du nombre d'interventions pour carences ambulancières marque une tendance à la baisse de 20% depuis 2013. En 2018, nous pouvons constater un pic d'activité avec 3979 missions réalisées qui ont obéré la capacité opérationnelle du SDIS.

Depuis, de nouvelles conventions avec l'ARS ont permis de définir un cahier des charges de la garde ambulancière en créant 4 secteurs avec 5 à 7 vecteurs sanitaires de transport 24 h sur 24.

De plus, la mise en place d'indicateurs précis sur la disponibilité de notre ressource sapeurs-pompiers nous permet d'avoir une meilleure coordination avec le CRRA15 régional pour l'engagement des sapeurs-pompiers pour carences ambulancières. Celles-ci peuvent être différées en cas de forte activité opérationnelle.

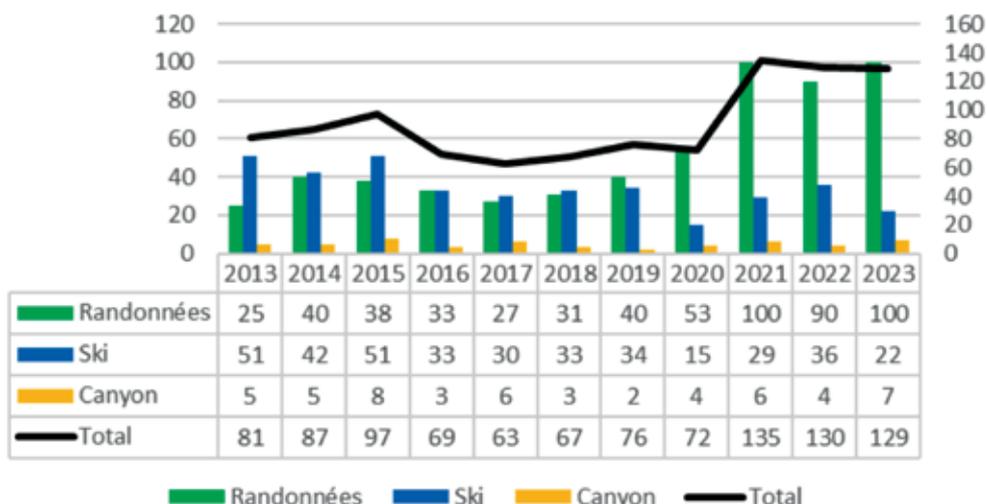
➤ **L'évolution du nombre de relevages** a augmenté de **51,5 % en 10 ans**. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par le vieillissement de la population. Nous pouvons penser que le nombre de relevages continuera de progresser dans les dix prochaines années.

Évolution du nombre d'interventions pour carences ambulancières et relevages



Une hausse de l'impact des activités saisonnières à risques (randonnées, ski,...)

Évolution des activités de loisirs de pleine nature



Une nette progression est constatée depuis la sortie de la crise du COVID-19.

Simultanéité à l'échelle du département : nombre d'interventions SSUAP maximum

Ce tableau nous montre le nombre maximum d'interventions en simultanée pour le SSUAP.

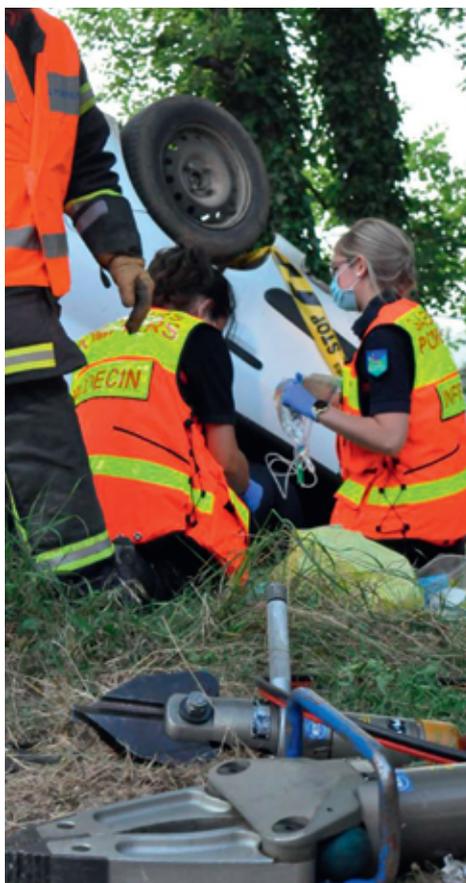
Par exemple, le 20/08/2020 à 15h00, il y a eu 20 interventions SSUAP en même temps, soit 20 VSAV engagés et 60 sapeurs-pompiers.

Depuis 2020, la récurrence de simultanéité augmente.

Année de l'intervention	Date de début inters. (jj/mm/aa)	Heure d'intervention	Nombre Interventions
2020	20/08/2020	15 h 00	20
2021	14/12/2021	11 h 00	20
2022	18/06/2022	19 h 00	20
2022	25/06/2022	12 h 00	20

Une évolution du périmètre réglementaire, de la technique et des technologies

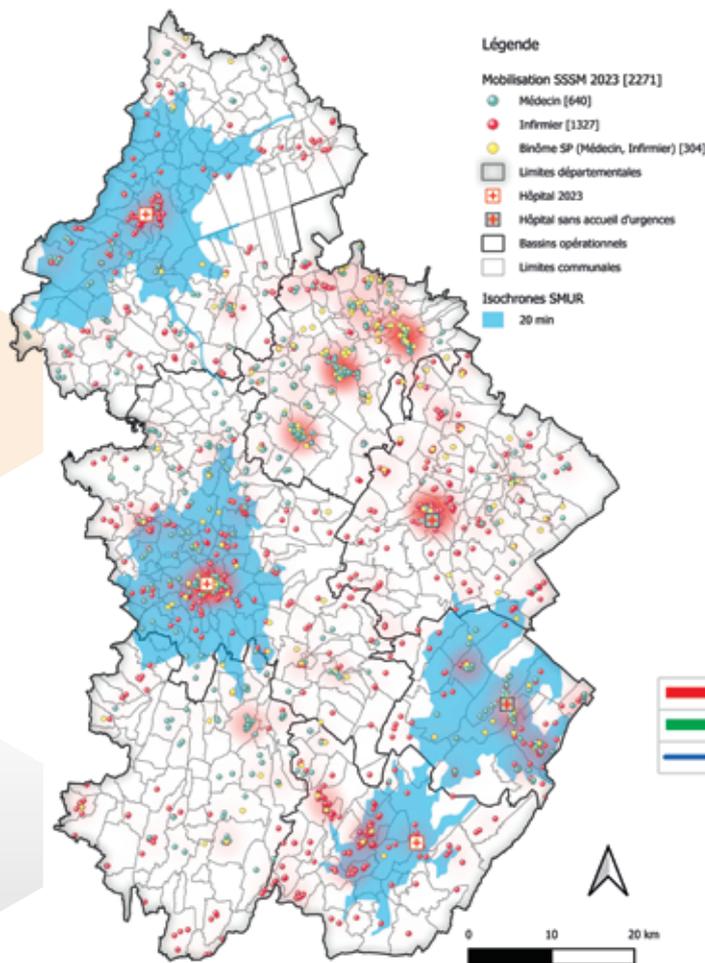
L'évolution récente du cadre juridique relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers (loi MATRAS) est un enjeu fort pour la prise en charge des victimes, sous l'autorité médicale (électrocardiogrammes, admission d'aérosols ou de médicaments, traitement de l'asthme, etc.) et la participation à la réalisation d'actes de télé-médecine. Il s'agit d'une opportunité pour le SDIS de consolider voire de développer des pratiques et gestes à visée diagnostic (prise de saturation en oxygène, glycémie, etc.).



Chapitre III : Les risques courants

Une demande grandissante du recours à la sous-direction santé

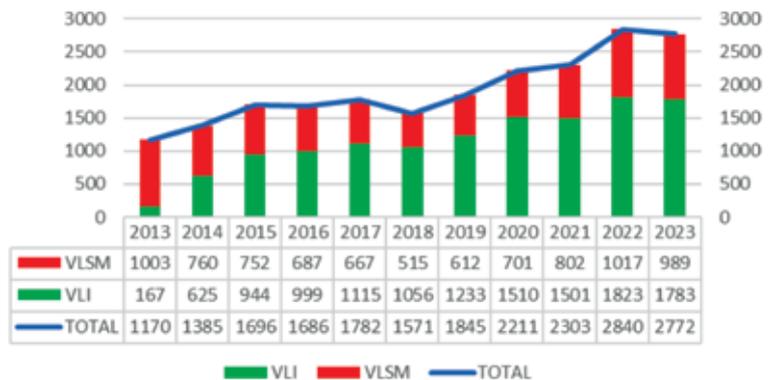
Qu'il s'agisse de la plus-value pour la victime, de la mise en œuvre d'un protocole infirmier dans le cadre l'Aide Médicale Urgente (ex : traitement de la douleur, etc.), de l'engagement grandissant et indispensable au profit des sapeurs-pompiers au titre du soutien sanitaire opérationnel ou du soutien psychologique pendant et après une intervention à fort impact émotionnel, le recours à la Sous-Direction Santé n'a eu de cesse d'augmenter lors des dernières années.



Carte des effectifs SSSM déployés sur intervention sur l'année 2023

La suppression des lignes SMUR sur Champagnole, et de la 2^e ligne de Lons-le-Saunier en 2020 a un effet significatif sur l'activité du SSSM.

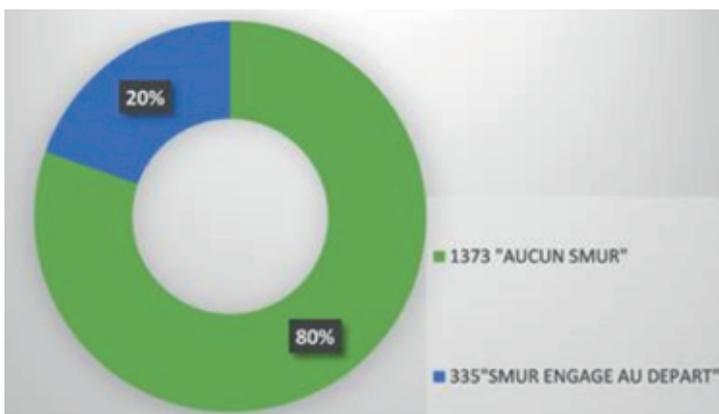
Évolution de la sollicitation du SSSM



La proportion élevée d'interventions SSSM par rapport aux autres SDIS s'explique par la géographie et à l'éloignement des plateaux techniques hospitaliers dans le département et par une bonne vitalité des effectifs SSSM.

Les infirmiers disposent de 15 protocoles PISU et d'une dizaine de protocoles SSO (Soutien Sanitaire Opérationnel).

Au total, un SMUR est présent dans 20 % des interventions SSSM renseignées (contre 24 % en 2023 et 28 % en 2022). L'activité SMUR est en baisse régulière depuis 2022 au profit du SSSM.

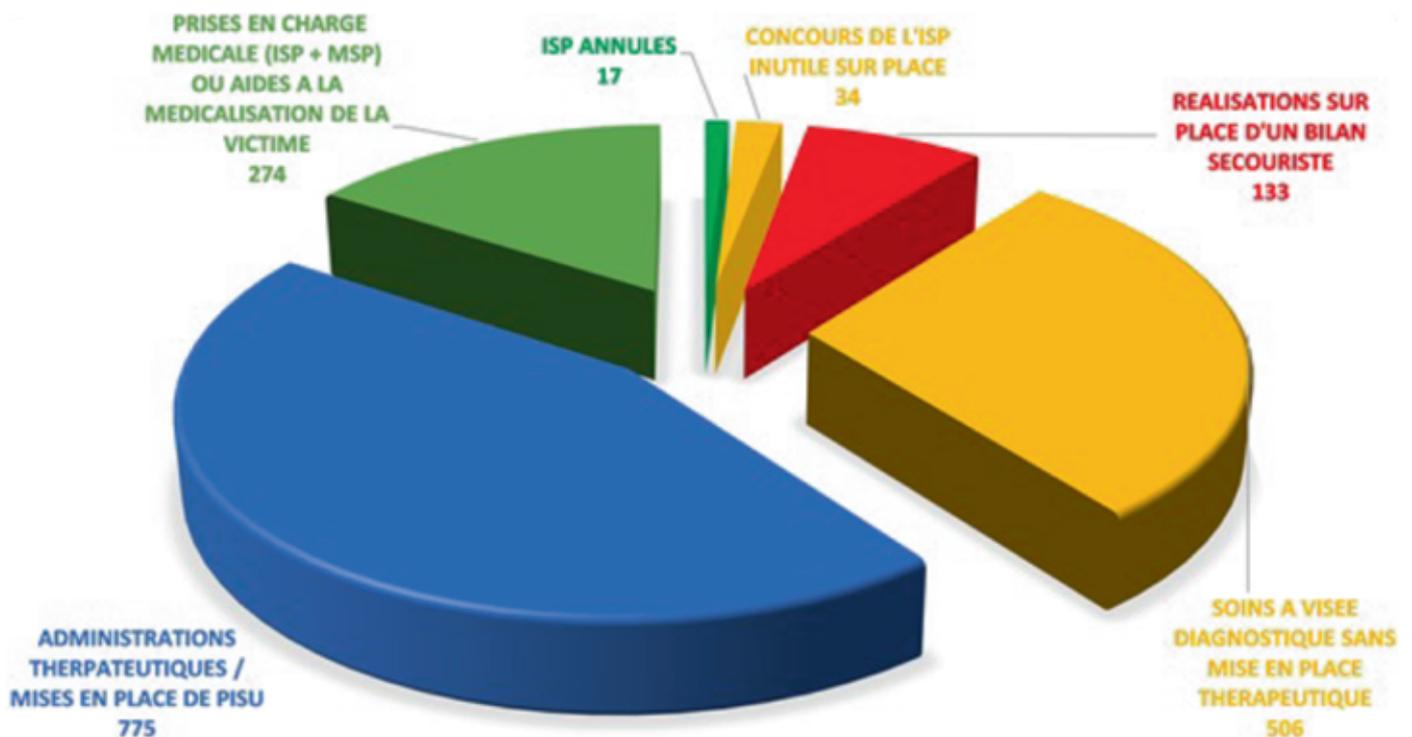


Dans le cadre de la démarche qualité : une triple relecture des fiches bilans est effectuée par le Médecin-Chef, l'Infirmier-Chef et le Pharmacien pour établir la conformité des fiches et le bon usage des médicaments.

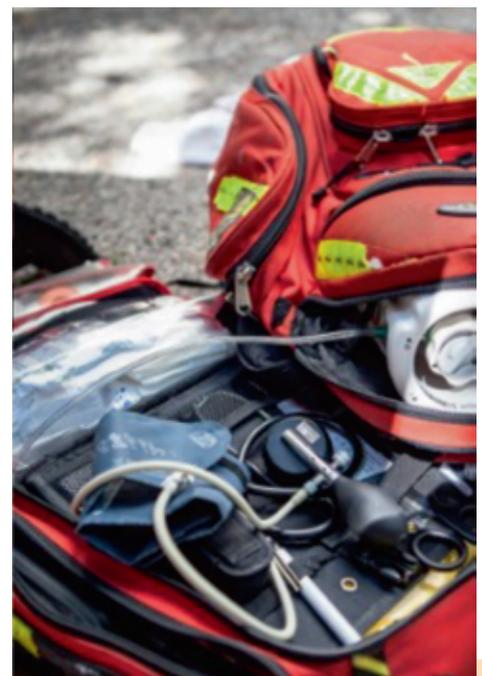
Après analyse de ces fiches, l'ISP apporte une plus-value à l'intervention à partir du Score d'Acte Infirmier « SAI 3 », à savoir «soins à visée diagnostic sans mise en place thérapeutique». L'échelle des scores va de 1 à 5.

Si l'on considère cela, on estime donc que l'ISP apporte une plus-value en intervention dans 86.64 % des situations analysées par les fiches bilans, soit par une expertise diagnostic (SAI 3) (32,54 %), soit par la mise en place d'un PISU (SAI 4) (50,45 %), soit par son concours à la médicalisation de la victime (SAI 5) (27,85 %).

Les Scores d'Actes Infirmiers (SAI)



Problématique : Comment parvenir, à la faveur des évolutions juridiques et techniques, à améliorer encore l'efficacité opérationnelle du SDIS et de son SSSM, à renforcer ses liens avec l'ensemble des partenaires du SDIS, au profit de la population sur l'ensemble du département du Jura ?



Chapitre III : Les risques courants

3.3 Le risque incendie

⊕ En 10 ans :
21 % d'interventions INC
41 % de durée d'intervention
49 % sorties d'engins

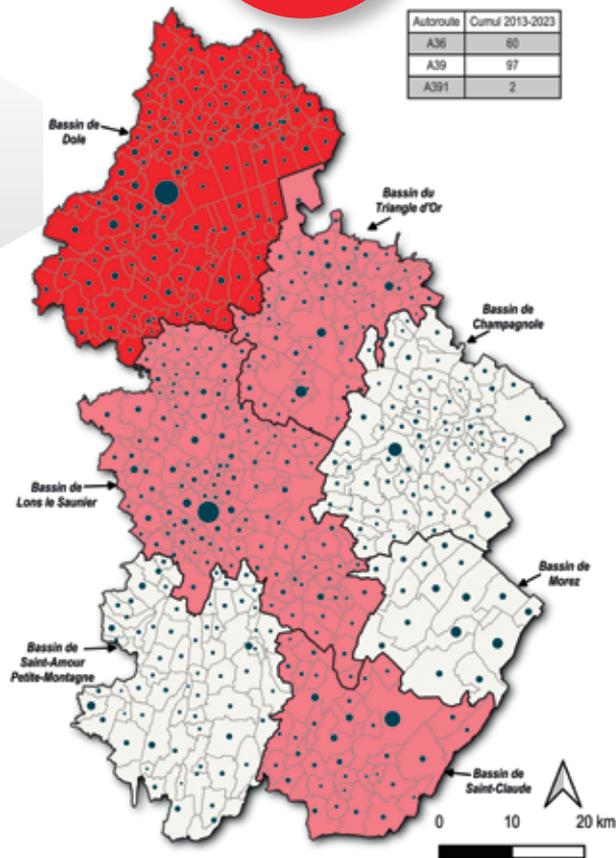
L'analyse de l'activité

Définition

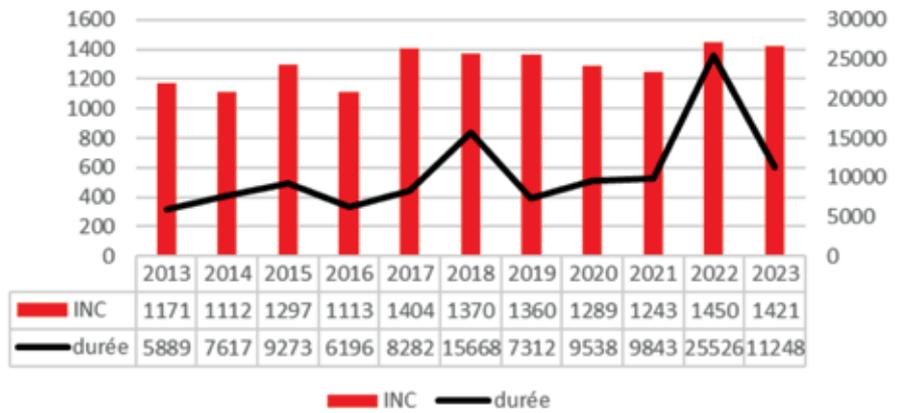
L'activité de lutte contre l'incendie (INC) concerne :

- Les incendies en milieu clos (habitations, établissements recevant du public (ERP), lieux de travail, caves, entrepôts, etc.),
- Les incendies en extérieur (détrituts, poubelles, véhicules, etc.) ;
- Les incendies de végétation (feux d'herbes, de broussailles, d'arbres, etc.).

7,6 %
de l'activité
du SDIS

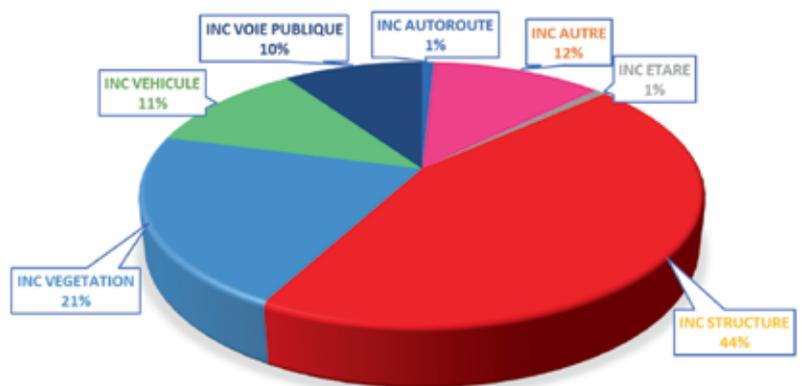


Évolution du nombre et de la durée d'interventions incendie



Le nombre d'interventions est en constante augmentation avec un pic du temps d'intervention en 2022 en raison des feux de forêts qui ont frappé le département.

Répartition des interventions incendie 2023

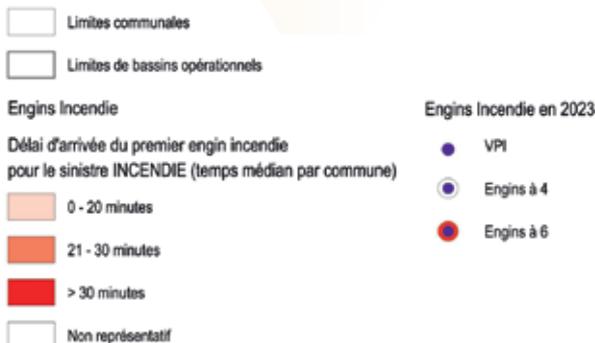
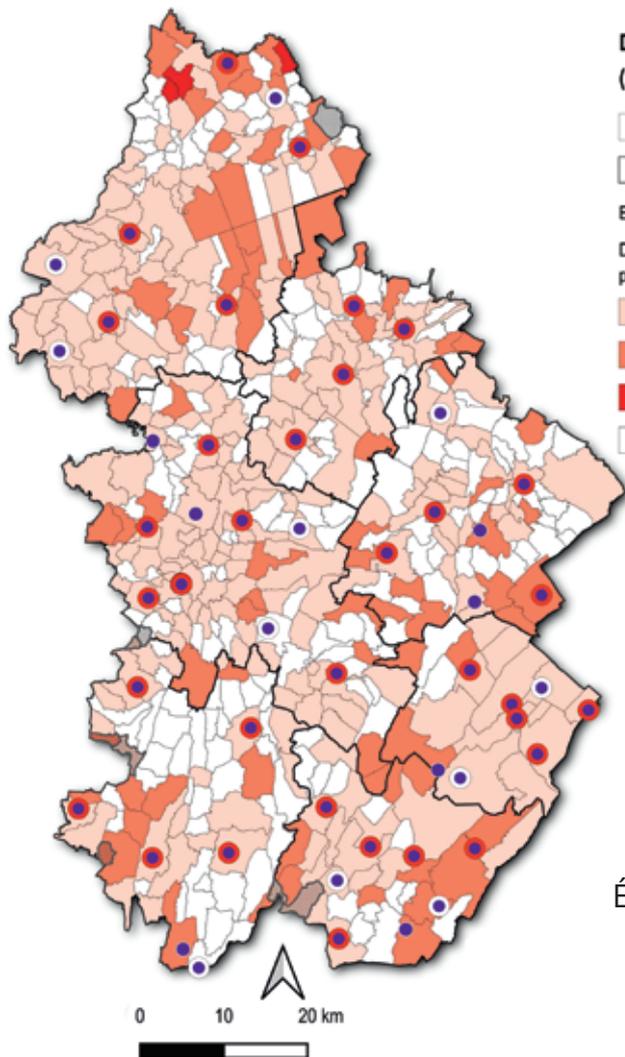


La majorité des interventions incendie est réalisée sur les grandes agglomérations à forte densité de population notamment sur les communes de Dole et Lons-le-Saunier.

Toutefois, l'ensemble des communes du département reste visé par ce type d'intervention.



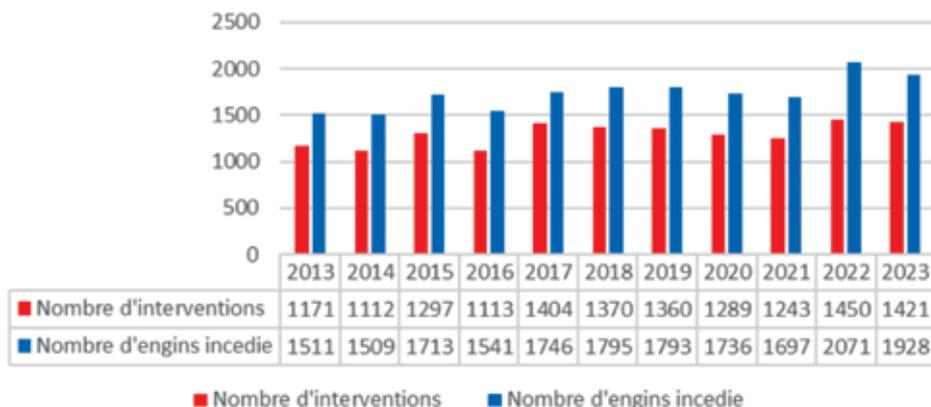
Délai d'arrivée sur les lieux du premier engin INCENDIE en 2023 (hors feux de végétation)



Les délais d'arrivée du 1^{er} engin incendie sont hétérogènes sur le département avec certains secteurs pouvant être supérieurs à 21 minutes.

La répartition des engins incendie sur l'ensemble du département semble adaptée.

Évolution du nombre d'interventions incendie et du nombre de sorties d'engins



L'évolution du nombre d'engins engagés s'explique par la mise en place des Groupes Fonctionnels Opérationnels (GFO) en 2017 pour pallier à la raréfaction des ressources en personnels. Par conséquent, pour réaliser une intervention incendie, dans la plupart des zones géographiques, plusieurs engins incendie sont nécessaires afin de compléter les effectifs et compétences nécessaires sur les lieux et pour intervenir en toute sécurité.

En effet, il devient très difficile de pouvoir bénéficier de la disponibilité opérationnelle et des qualifications requises pour armer un engin incendie à 6 sapeurs-pompiers notamment en journée semaine.

Simultanéité à l'échelle du département du nombre d'intervention INC (y compris feux de végétation)

Année de l'intervention	Date de début inters. (jj/mm/aa)	Heure d'intervention	Nombre Interventions
2018	02/08/2018	15 h 00	7
2022	28/02/2022	18 h 00	7
2022	19/06/2022	16 h 00	7

Chapitre III : Les risques courants

Simultanéité à l'échelle des bassins du nombre d'intervention INC (y compris feux de végétation)

Ce tableau nous montre le nombre maximum d'interventions pour incendie par bassin de risque. Par exemple, le 01/08/2020 à 16h00, il y a eu 6 interventions incendie en même temps, soit 6 engins incendie engagés et 36 sapeurs-pompiers minimum.

Depuis 2020, la récurrence de simultanéité augmente.

Année de l'intervention	Date de début inters. (jj/mm/aa)	Heure d'intervention	Détails Bassin OPS	Nombre Interventions
2014	20/03/2014	20 h 00	Saint-Amour Petite Montagne	4
2018	21/02/2018	20 h 00	Champagnole	5
2019	05/01/2019	15 h 00	Triangle d'Or	3
2020	01/08/2020	16 h 00	Dole	6
2020	31/12/2020	13 h 00	Lons-le-Saunier	4
2021	04/04/2021	01 h 00	Saint-Claude	4
2023	17/01/2023	21 h 00	Morez	3

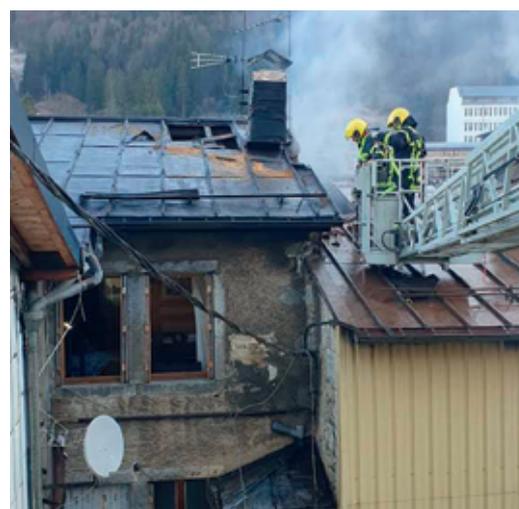
Une augmentation de la technicité et de la complexité des incendies

La lutte contre les incendies a connu de très nombreuses évolutions ces dernières années nécessitant une adaptation des techniques, des outils et des formations. La modification des risques trouve sa forme notamment dans :

- Le développement exponentiel de nouvelles filières d'énergie avec notamment le gaz (hydrogène, gaz naturel pour véhicules) les véhicules hybrides et électriques et l'électricité (les panneaux photovoltaïques, système de stockage des énergies).
- La variété et la complexité des dispositions constructives en matière de risque bâtimentaire (nouveaux matériaux de construction, étanchéité, isolation thermique par l'extérieur), développement de très grands entrepôts logistiques d'une superficie de 68 000 m² pour la base ITM sur la commune de Rochefort sur Nenon et la base Colruyt de 30 000 m² sur la commune de Choisey.
- Des difficultés d'alimentation en eau dans les secteurs en carence de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).
- La préservation des œuvres et du patrimoine.

A cette augmentation de la complexité des incendies, s'ajoute les préoccupations liées à la toxicité des fumées et la préservation de la santé pour les sapeurs-pompiers.

Enfin, ces interventions génèrent de plus en plus de contentieux opérationnels et de recherches en responsabilité par les sociétés d'assurance.



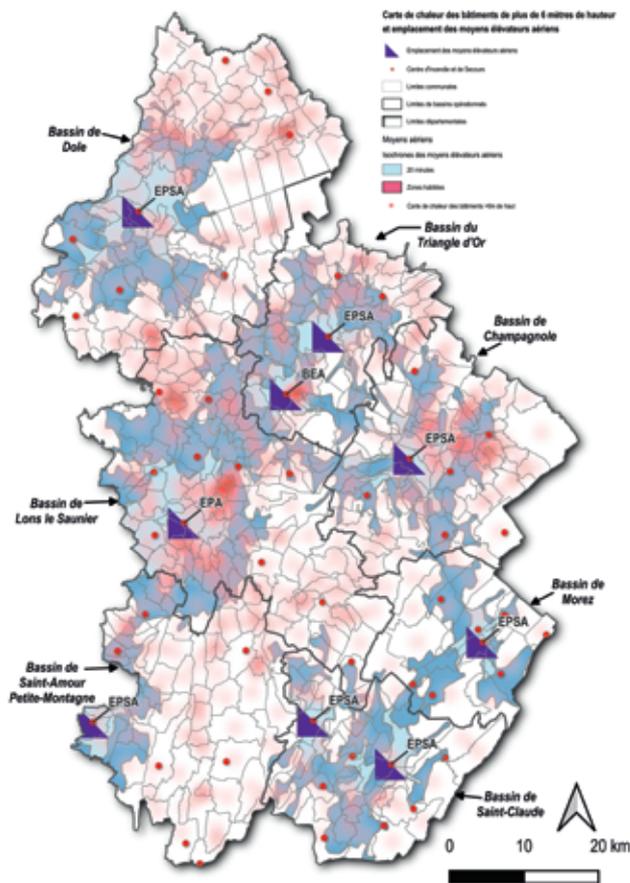
Des difficultés d'accessibilité sur certains incendies

Les problématiques d'accessibilités sur les lieux de l'intervention constituent un enjeu fort en cas d'incendie pour :

- Les centres villes historiques dont l'urbanisme repose sur une organisation médiévale de l'espace urbain et un patrimoine historique d'une grande richesse ;
- Les habitats d'altitude (neige, pente, piste non carrossable, habitat isolé, refuge) ;
- Les immeubles d'habitation collective (façades inaccessibles, badges d'accès aux résidences, équipements de sécurité vandalisés) ;
- Les espaces naturels ou forêts.

La diversité de ces contextes met en évidence la nécessité de disposer d'un parc roulant d'engins de lutte contre les incendies conséquent et de moyens élévateurs aériens aux gabarits adaptés.

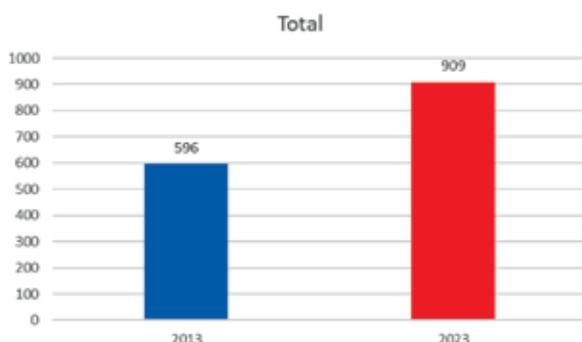
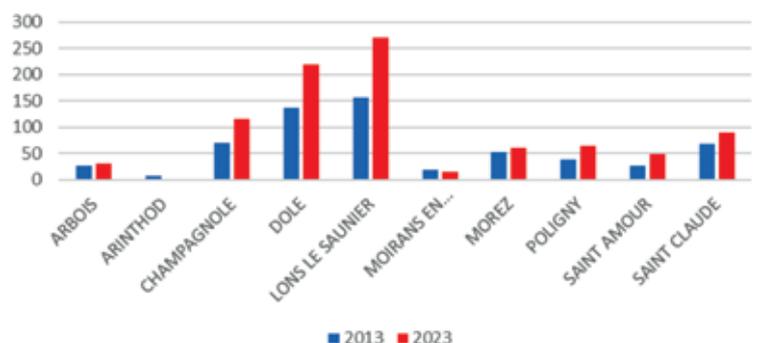
Des missions de sauvetages complexes à mener



La répartition géographique des Moyens Élévateurs Aériens (MEA) permet de couvrir la majorité des bâtiments supérieurs à 3 étages sur le département. **26 % des communes sont couvertes dans un délai de transit de 20 minutes et 64 % dans un délai de 30 minutes.**

Toutefois, le bassin de risque de la Petite Montagne est couvert par un MEA avec un délai supérieur à 30 minutes. La suppression du MEA sur Arinthod est l'explication de cette carence.

Évolution du nombre d'interventions par MEA 2013-2023



**⊕ En 10 ans :
52 % d'interventions MEA**

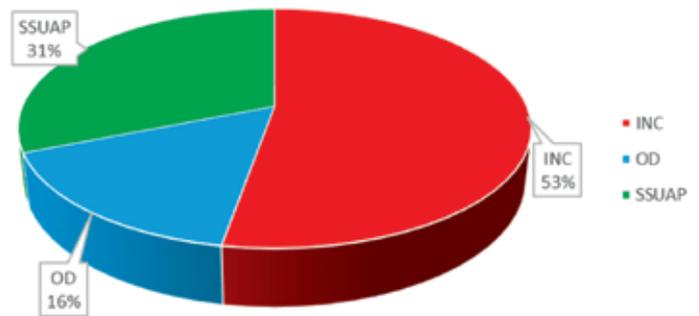
Chapitre III : Les risques courants

Mission prioritaire pour les sapeurs-pompiers : permettre le sauvetage et la mise en sécurité des personnes représentent les actions dont dépendent directement la survie.

La réalisation des missions de sauvetage s'appuie sur la doctrine nationale, des matériels et outils (lots de sauvetage, sangles d'extraction, échelles, etc.) des techniques d'auto-sauvetage (au profit des sapeurs-pompiers eux-mêmes) ainsi que des moyens aériens.

L'action de sauvetage reste une séquence à haut risque pour les intervenants qui sont poussés, dans l'appréciation de la balance « bénéfiques/risques », à réduire significativement leur niveau de sécurité, souvent au-delà des limites raisonnables pour leur propre sécurité dans l'intérêt des victimes.

Répartition activités MEA 2023



L'importance de la mission d'appui et de soutien

Lors de ces interventions, le renforcement des capacités opérationnelles (appui) et la conservation de ces capacités dans le temps (soutien) sollicitées par le commandement sont indispensables à la bonne réalisation de ces missions exigeantes. Le Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) ainsi que les soutiens mécaniques, les transmissions et logistiques sont indispensables pour des opérations de longue durée.

Le coût du sauvé

 Lorsque l'on parle des interventions de sapeurs-pompiers, on évoque généralement les dégâts provoqués par le sinistre. **Le SDIS 39 pourrait s'orienter sur la valorisation de l'action des secours en calculant la « valeur du sauvé ».**

 Il s'agit de faire la différence entre les dégâts hypothétiques qu'aurait subi l'entreprise en cas de non-intervention **du SDIS 39** et les dégâts réels constatés. Les actions menées permettent très souvent de réduire l'impact socio-économique des sinistrés (pertes d'activités sur la commune, chômage technique,...).

 Un exemple ? Deux véhicules sont en feu à proximité d'une cuve de propane et le feu se propage à la façade de l'entrepôt. La valeur totale de l'entreprise sinistrée est d'environ 525 700 €. Grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, ce sont près de 428 100 € de biens qui ont été préservés.

Pour le SDIS 39, cette intervention revient à 31 635 €.

Problématique : Comment permettre au SDIS du Jura d'adapter la réponse opérationnelle à un territoire rural tout en garantissant les obligations réglementaires ?

3.4 Le risque routier

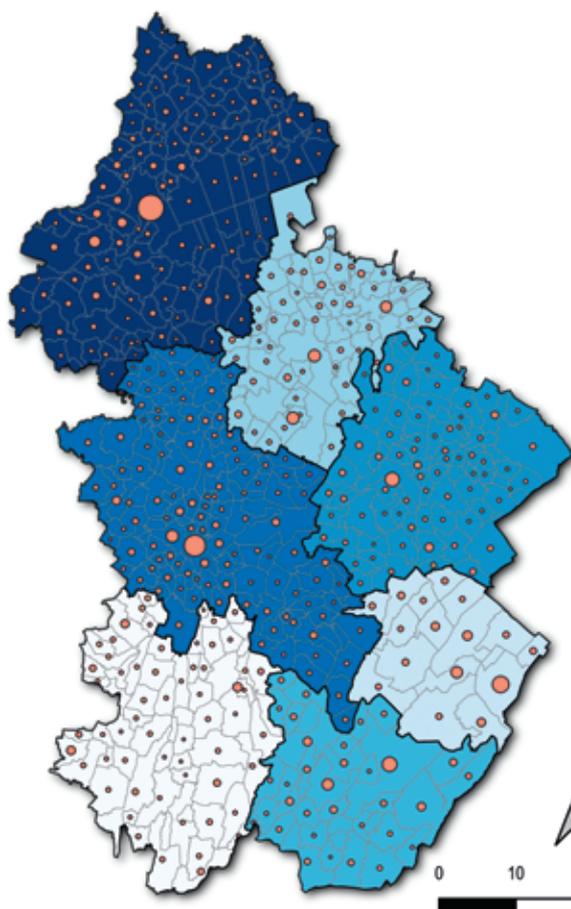
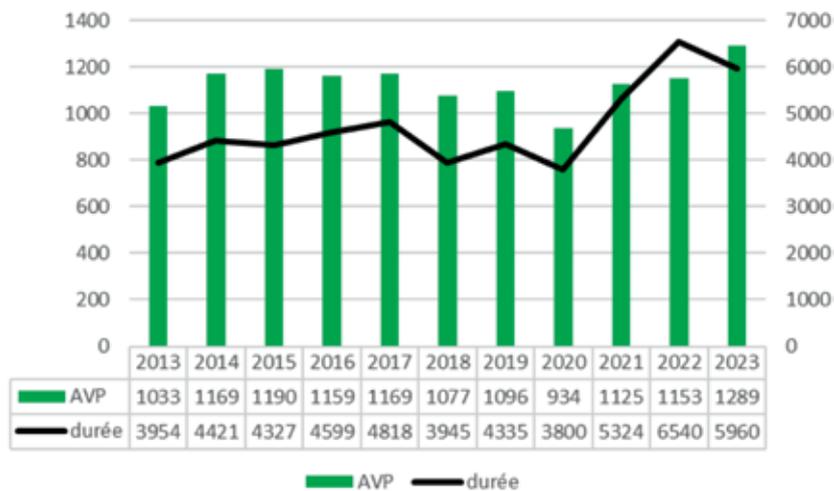
L'analyse de l'activité

L'ensemble du département est touché par les accidents de la voie publique.

⊕ En 10 ans :
25 % d'interventions AVP
50 % de durée d'intervention



Évolution du nombre et de la durée des interventions pour accident de la voie publique

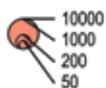


Cumul du nombre d'interventions Accidents Routiers 2013-2023

□ Limites de bassins opérationnels

Cumul du nombre d'interventions par commune accidents routiers

Cumul par commune



Cumul du nombre d'accidents routiers
par bassins opérationnels

□ 862 - 1112

□ 1112 - 1171

□ 1171 - 1199

□ 1199 - 1225

□ 1225 - 1670

□ 1670 - 2819

□ 2819 - 3253

□ Limites communales

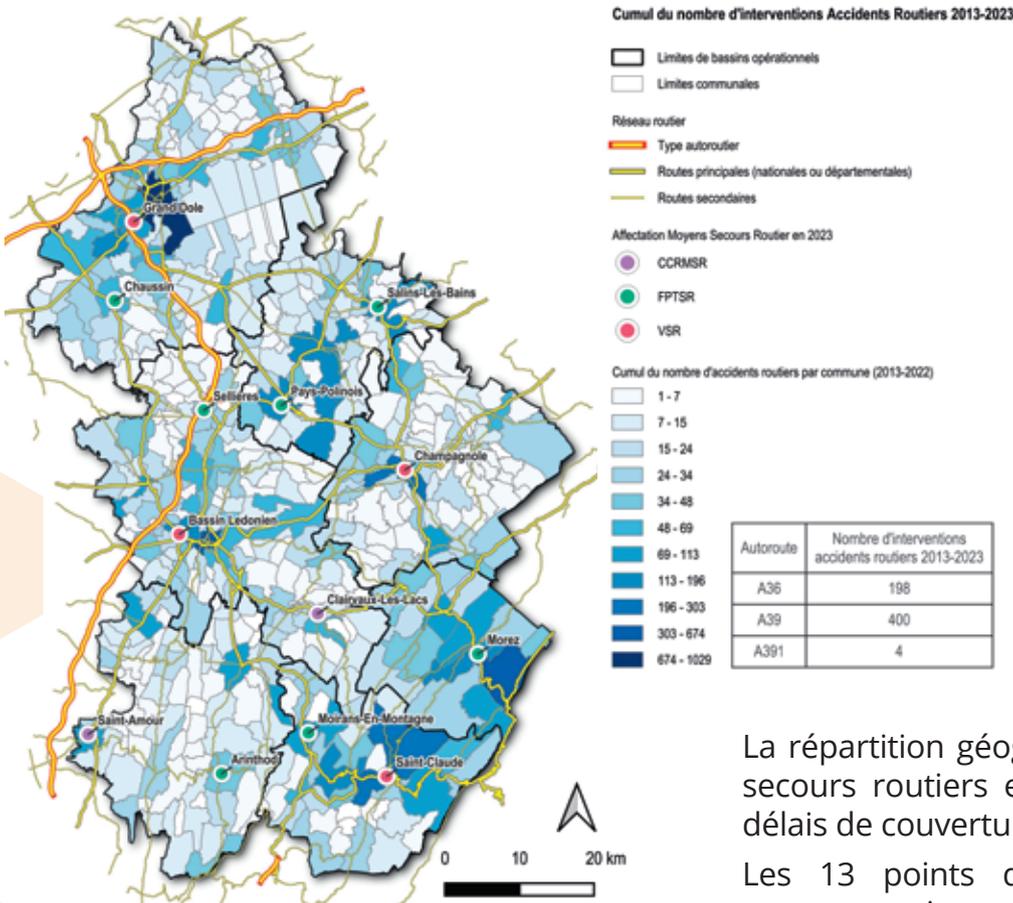
Le risque routier concerne toutes les interventions de circulation impliquant les véhicules légers, les véhicules de transports en commun, les deux roues et les poids lourds.

En 2023, ces accidents de circulation représentent 1289 interventions soit **7 %** de l'activité et **13 %** de la charge opérationnelle (durée d'intervention).

Chapitre III : Les risques courants

Le plus souvent, ce type d'intervention génère l'engagement d'un VSAV, d'un VSR, et d'un engin de commandement de niveau Chef de groupe.

La mortalité sur les routes jurassiennes reste forte contrairement à la tendance nationale.



Le département du Jura dispose d'un réseau routier important et diversifié qui fait l'objet d'une accidentologie en hausse.

La carte fait ressortir une localisation des interventions le long des axes routiers principaux menant aux zones d'activités économiques et touristiques du département.

On remarque également une concentration des accidents de la route autour des principales agglomérations.

La répartition géographique des moyens de secours routiers est adaptée au regard des délais de couverture.

Les 13 points d'ancrage de moyens de secours routiers sont nécessaires pour couvrir le risque.

Une évolution des contextes d'intervention

En dix ans, le contexte opérationnel des accidents de la circulation a subi de nombreuses évolutions. D'abord, la forte évolution de la technicité et de la robustesse des véhicules impose une révision des méthodes de désincarcération. Ensuite, la diversification des carburations (électriques, hybrides, gaz, etc.) génère des risques supplémentaires pour les intervenants.

La hausse structurelle de l'accidentologie routière peut, en partie, s'expliquer par l'évolution des comportements à risque (alcool, stupéfiants, usage du téléphone, etc.). Enfin les modes d'alerte par les outils connectés (systèmes e-call lorsque le véhicule est impliqué dans un accident, fonctionnalités d'appel d'urgence sur téléphones et/ou montres connectées) nécessitent également des adaptations en matière de prise d'alerte et de déclenchement des secours.

Problématique : Face aux évolutions juridiques et technologiques, comment poursuivre l'adaptation de la réponse opérationnelle du SDIS en matière de secours routiers, dans une recherche d'efficacité et de renforcement des liens transversaux avec l'ensemble des partenaires ?

3.5 Les opérations diverses et les risques technologiques naturels à effets limités

L'analyse de l'activité

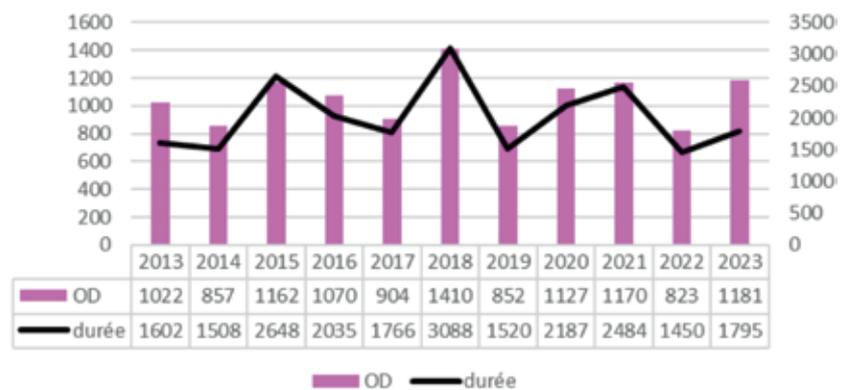
⊕ En 10 ans :
15 % d'interventions OD
12 % de durée d'intervention

En 2023, les opérations diverses représentent 1 181 interventions soit **4.5 %** de l'activité pour **4 %** de la charge opérationnelle (durée d'intervention).

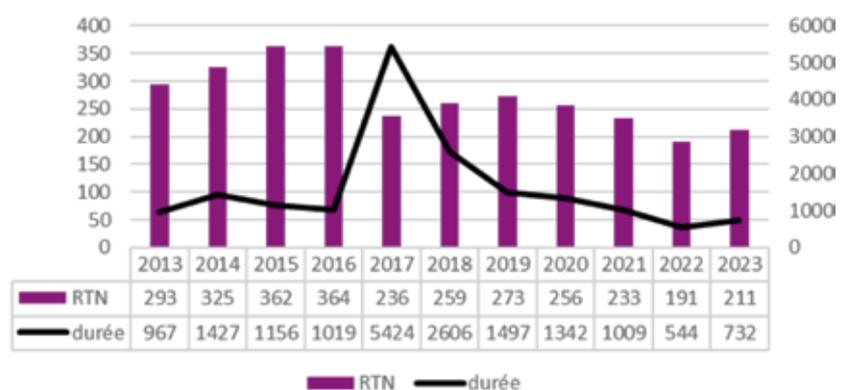
Nous pouvons remarquer que les pics d'activité correspondent à des évènements climatiques comme en janvier 2018 et en juillet 2021 avec les inondations de la plaine doloise notamment.

Ce domaine d'activités concerne en majorité les déblocages d'ascenseurs et ouvertures de portes ainsi que les interventions animalières.

Évolution du nombre et de la durée des interventions pour opérations diverses



Évolution du nombre et de la durée des interventions RTN



En 2023, les interventions pour Risque Technologique et Naturel (RTN) limité représentent **2.8 %** de l'activité pour **1 %** de la charge opérationnelle.

Ce domaine d'activité, sous l'influence directe des conditions météorologiques et phénomènes climatiques violents, concerne en très grande majorité les inondations et les pollutions.

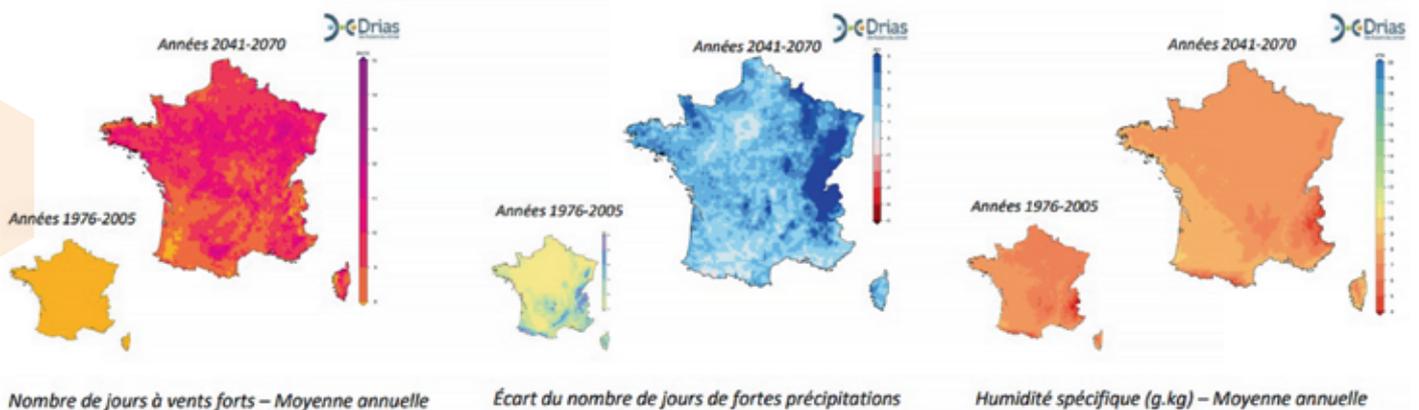
Chapitre III : Les risques courants

Une vigilance autour des phénomènes climatiques violents

Comme le mentionne un certain nombre de rapports scientifiques, les phénomènes extrêmes et violents (inondations, tempêtes, sécheresses, mouvement de terrain) risquent sous l'effet du dérèglement climatique, de voir leur fréquence et leur intensité augmenter.

Les catastrophes naturelles ont été multipliées par 5 en 15 ans et 2 communes françaises sur 3 sont exposées à au moins un risque naturel majeur. Ces événements justifient une nouvelle approche du risque (cf. rapport sur la modernisation de la sécurité civile et la protection contre les risques majeurs).

Vers une tropicalisation du climat : une intensification des phénomènes météorologiques



Effets induits - Vents violents :

- Élévation du nombre d'arbres arrachés

Effets induits - Précipitations importantes :

- Augmentation des inondations et des crues torrentielles
- Intensité des orages et de la foudre
- Élargissement de la saisonnalité (période actuelle : mai à octobre)

Effets induits - Augmentation de l'humidité :

- Risques d'hyperthermie
- Augmentation des maladies respiratoires liées à l'humidité des murs de bâtiments (risque de moisissures)
- Augmentation des mouvements de population.





F.PROST@SDIS39

Chapitre IV : Les risques complexes

Chapitre IV : Les risques complexes

4.1 Notion

Les risques complexes, d'une probabilité d'occurrence par nature faible, ont malgré tout, des effets sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement importants et graves. Ils peuvent être aléatoires, diffus sur le territoire (exemple des risques naturels) ou bien localisés, comme pour certains risques technologiques.

Ces risques génèrent régulièrement des situations de crises caractérisées par des déséquilibres entre les moyens nécessaires et ceux disponibles, mais aussi parfois, par des ruptures entre les phénomènes observés et les événements de planification disponibles.



Depuis quelques années, essentiellement sous l'effet du dérèglement climatique, le rythme et l'intensité des crises augmentent.

L'analyse de ces risques repose sur une approche déterministe. Elle est basée sur l'élaboration de scénarios réalistes. Les phénomènes étant rarement observés, les outils statistiques n'apportent pas de valeur ajoutée.

L'étude étend cette notion à des situations opérationnelles, nécessitant la mobilisation d'équipes spécialisées.

Le COTRRIM (Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des

Menaces) et le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du département du Jura, approuvé par arrêté préfectoral le 12 décembre 2022, définissent les 18 risques majeurs touchant le département, regroupés dans les thématiques suivantes :

Les risques naturels :

- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque sismique
- Le risque feu de forêt

Les risques sanitaires

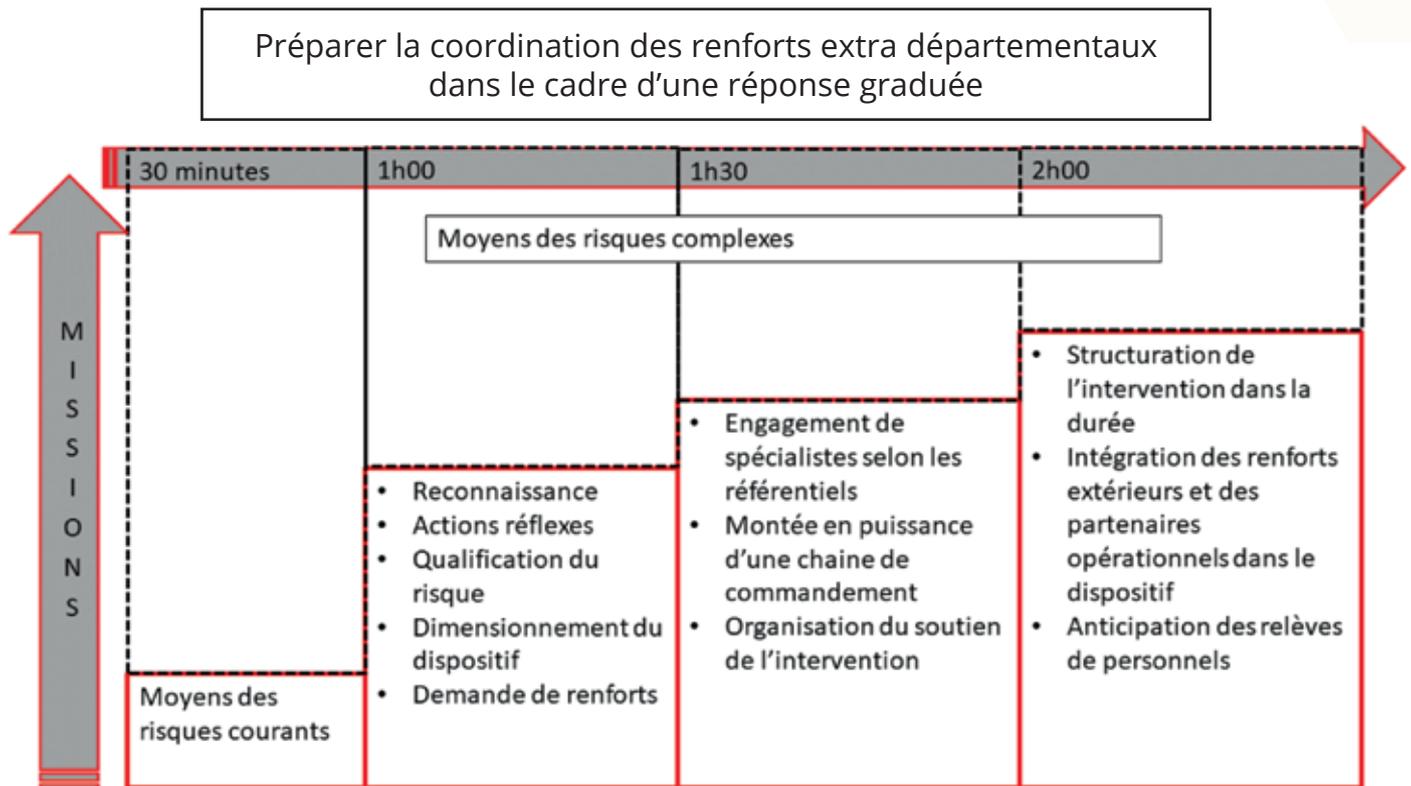
Les risques sociétaux

Les risques technologiques :

- Le risque accident industriel
- Le risque transport de matières dangereuses, radioactives
- Le risque minier
- Le risque rupture de barrage
- Le risque rupture de digue
- Le risque canalisation

Les risques climatiques

A l'échelle de la zone de défense de sécurité, le COTRRIM propose un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces en distinguant les risques courants, complexes et opère une hiérarchisation des risques en fonction de leur gravité, de leur occurrence et de l'acceptabilité des populations.



Le recensement exhaustif des risques réalisé dans le DDRM, croisé avec la cotation d'évaluation des risques, permet pour chaque risque de définir des scénario-types représentatifs qu'il est possible de retrouver sur le département.

Le maillage territorial de proximité, conçu essentiellement pour réagir aux situations relevant des risques courants, constitue le premier maillon de la réponse, souvent avec des moyens génériques, plus rarement avec des moyens spécialisés. La montée en puissance pour une croissance des effets opérationnels et le prolongement des efforts dans le temps, conduiront à la mise en jeu, au plan départemental, d'équipes spécialisées ainsi que des éléments dédiés à l'appui et au soutien. Les contextes de la crise pourront aboutir à mobiliser d'autres acteurs et généreront un besoin de coordination.

Si certains scénarios devront impérativement trouver leur résolution avec des moyens départementaux compte- tenu de la cinétique de prise en charge (ex : nombreuses victimes dans un accident d'autocar), d'autres pourront s'ouvrir à une composition élargie aux départements limitrophes.

La mise en jeu des acteurs locaux, des services partenaires et du corps préfectoral est souvent nécessaire.

Les services locaux peuvent opérer avec des moyens techniques classiques comme avec des moyens spécialisés. Avec les outils de planification, comme les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde), ils peuvent améliorer la mobilisation de leurs propres ressources et agir efficacement au profit des populations. **Les services locaux sont des partenaires indispensables d'une gestion de crise.**

Les plans communaux de sauvegardes (PCS)

Sauvegarde de la population et organisation des secours

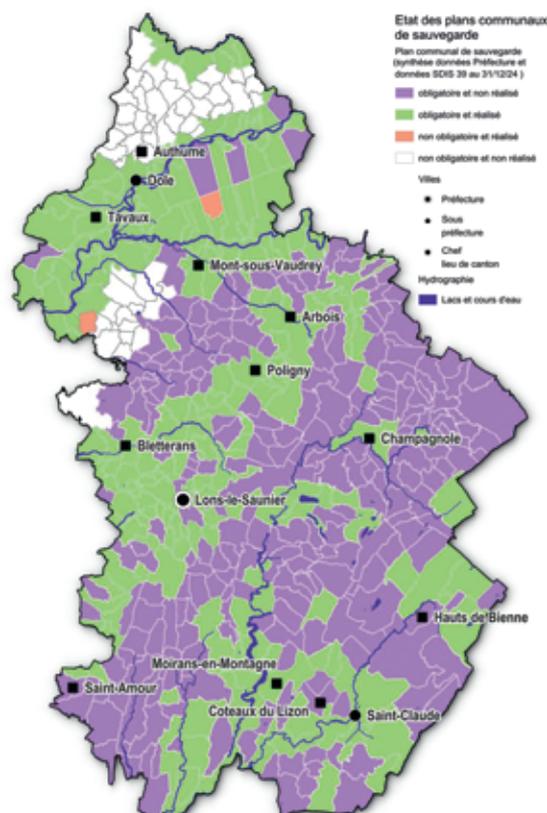
Les pouvoirs publics ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles. Cette organisation nécessite un partage équilibré des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans sa commune, le Maire est directeur des opérations de secours et responsable des actions de sauvegarde. Il peut mettre en œuvre un outil opérationnel : **le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**.

Ce plan détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Ce plan est **obligatoire** dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.N.P.) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.).

Au niveau intercommunal, il s'agit d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S.). En 2024, 285 communes sur 492 ne disposent pas encore de PCS.



4.2 Le risque naturel

Définition

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble de risques que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur la population, les ouvrages et les équipements. Selon leur intensité, leur durée, leur étendue dans l'espace et leur localisation, ces événements sont susceptibles de porter atteintes aux populations, à l'économie ou encore aux écosystèmes. La prévention des risques naturels vise à la mise en œuvre des mesures de prévision permettant d'éloigner au maximum les enjeux des zones à risques ou permettant de canaliser le risque dans des zones sans enjeu.

Lorsque les mesures de prévention ne suffisent plus, la préparation opérationnelle permet la mise en œuvre de techniques et de matériels particuliers permettant de faire face à des aléas de toute nature et/ou à leur conséquence. Ces réponses reposent essentiellement sur **des équipes de sapeurs-pompiers spécialisées**.

Avec des conditions météorologiques et géographiques atypiques, les risques naturels sont les plus fréquents de la catégorie « risques complexes ».

Ainsi le département du Jura est soumis à des risques d'inondations, de tempêtes et de mouvements de terrains.

Comme de nombreux départements, le risque feu de forêt et d'espace naturel est de plus en plus présent. Dans le Jura, les événements de 2018 (120 hectares brûlés) et 2022 (1 100 hectares brûlés) ont démontré l'émergence de ce risque.



On distingue 3 types d'inondation dans le département :

- ✓ La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatiques ;
- ✓ La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- ✓ Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations ;

VIGICRUES

Le périmètre de la vigilance crues regroupe les principaux cours d'eau métropolitains.

Dans le Jura, **le Doubs et la Loue** font partie des cours d'eau surveillés par le service de prévision des crues Rhône amont Saône.

En liaison avec les collectivités locales, des scénarios d'inondation pré-calculés ont parfois été établis sur certaines parties de cours d'eau à forts enjeux et peuvent servir de référence à l'établissement des plans communaux de sauvegarde.



Dans le département

117 communes du département du Jura sont couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) réparties en **10 PPRI**.

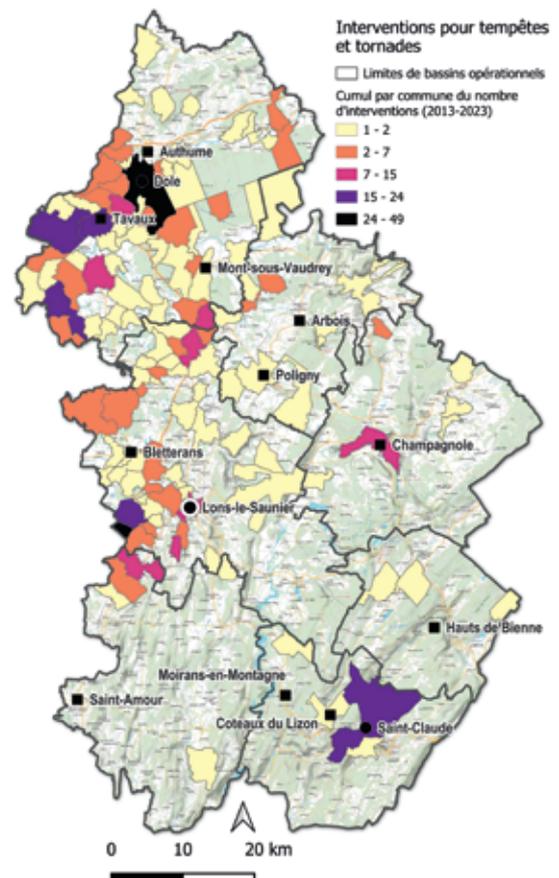
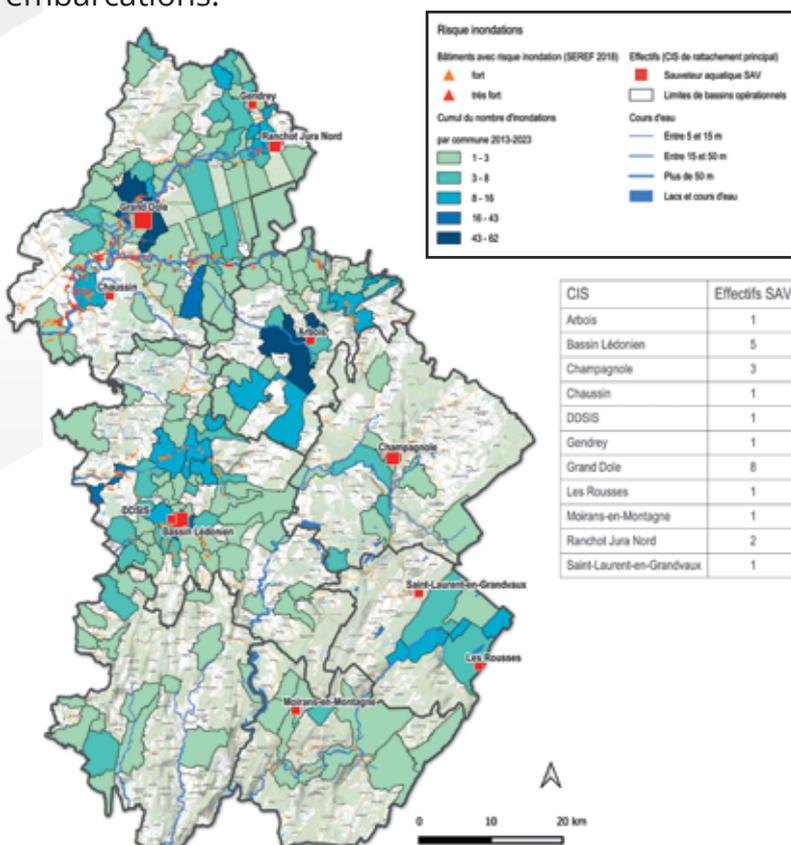
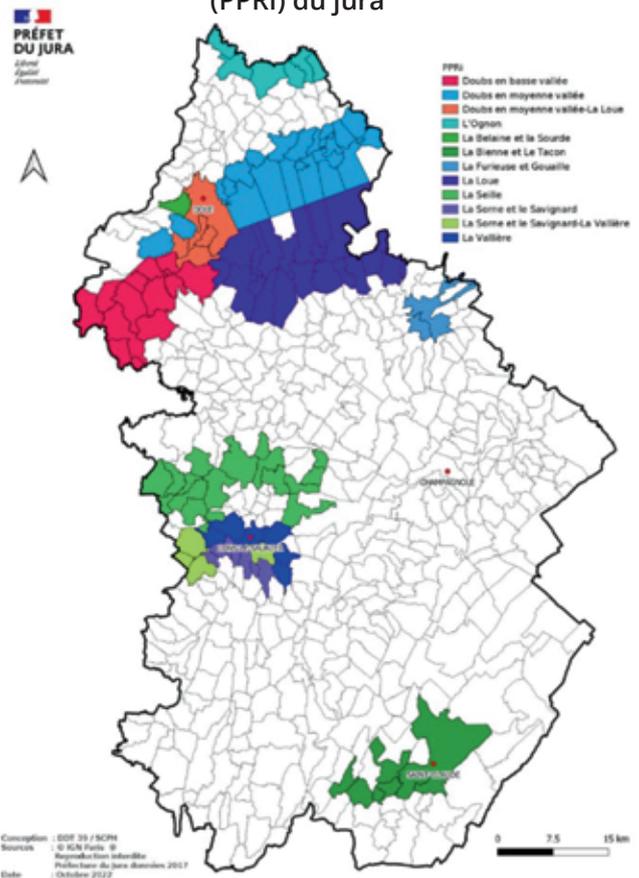
✓ Identification des zones à risques :

- Inondation de crue à cinétique lente : secteur Nord avec le Doubs, la Loue et l'Ognon ;
- Inondation de crue à cinétique rapide : toutes les rivières et cours d'eau à bassin versant important. Secteur Est, Ouest et Sud avec la Furieuse, la Cuisance, La Seille, le Solvant, l'Ain, la Valouse et la Bienne ;
- Inondation torrentielle : secteur Sud en pied de massifs et valons.

Les missions pour inondation représentent **758 interventions** sur les 10 dernières années. Le nombre d'intervention sur les années 2018 et 2021 ont été particulièrement importantes avec respectivement 243 et 354 interventions réalisées. Le risque inondation est le risque naturel le plus prégnant.

En complément des moyens courants nécessaires pour faire face à ce genre d'aléas (pompes d'épuisement, lots inondations, etc.), des moyens spécialisés sont sollicités.

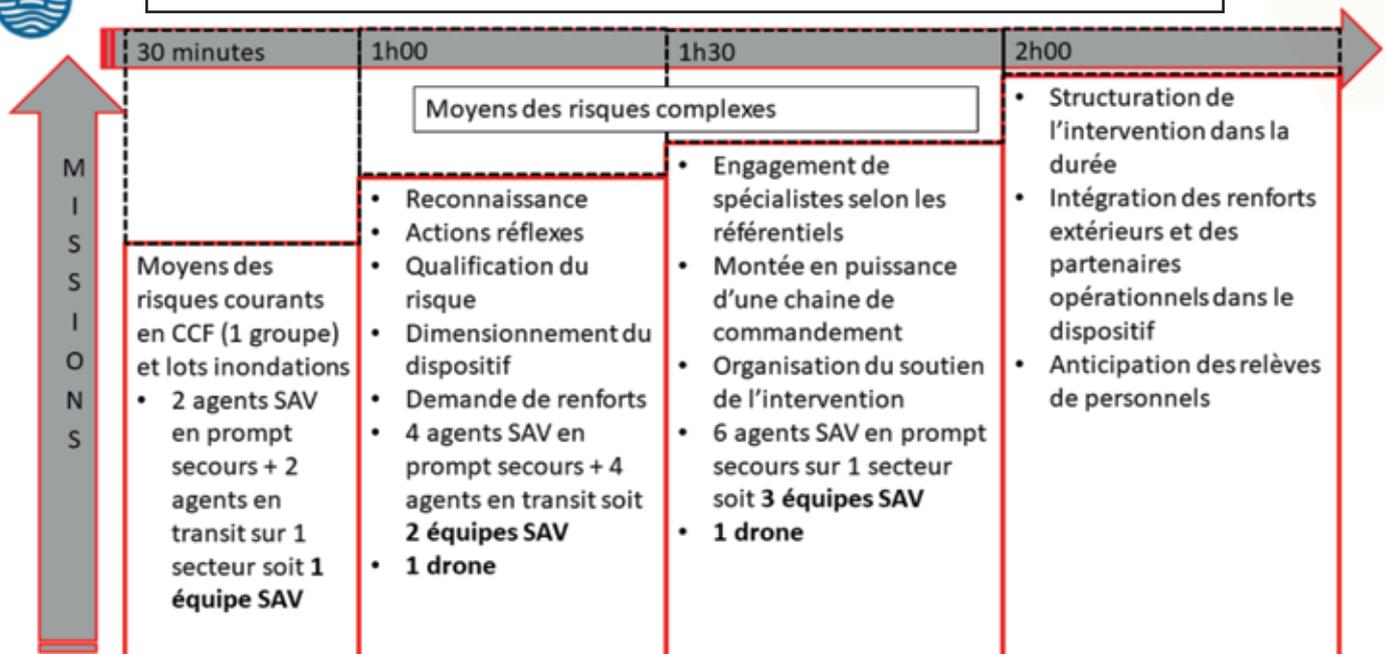
Les équipes de sauveteurs aquatiques et sauveteurs en eaux vives sont projetables depuis des embarcations.



Objectifs de couverture



Scénario : Crue lente du Doubs touchant le nord du département



Objectif n°1 :

1. Disposer d'équipes spécialisées et de matériels de secours aquatique de surface pour agir en eaux vives :

- 1.1 Disposer d'une réponse de prompt secours aquatique dans les délais du risque courant permettant :
 - La mise en sécurité d'une victime isolée en surface dans un environnement aquatique ;
 - La mise en sécurité de 5 victimes piégées en surface dans un véhicule léger bloqué dans un cours d'eau en crue.
- 1.2 Disposer d'équipes SEV pour une projection en 1h sur tout le département, totalisant un minimum de 2 équipes mobilisables afin de permettre :
 - La mise en sécurité et l'extraction d'une victime isolée en surface en environnement aquatique ;
 - La mise en sécurité de 5 victimes piégées en surface dans un véhicule léger bloqué dans un cours d'eau en crue ;
 - L'extraction des résidents sous l'effet d'une crue lente ou torrentielle dont l'habitat est menacé ;
 - L'appui d'une équipe animalière pour la mise en sécurité d'animaux menacés par les effets d'une crue.
- 1.3 Anticiper et définir les seuils d'alerte de déclenchement et de pré-positionnement des moyens nautiques du SDIS ;
 - Constituer des groupes inondations avec des matériels adaptés ;
 - Poursuivre la formation de spécialistes SAV/SEV et de la chaîne de commandement ;
 - Disposer de matériels adaptés à faible tirant d'eau mais aussi léger et pour fort courant.

2. Disposer d'équipes spécialisées et de matériels de secours subaquatique :

- 2.1 Disposer d'une réponse de prompt secours subaquatique dans le cadre d'une réponse graduée permettant la recherche d'une victime immergée dans un lac ou un cours d'eau du département avec :
 - En 1 h 00 une équipe SAL constituée du SDIS39 ;
 - En 1 h 30 2 équipes SAL constituées du SDIS39 et 2 équipes de renforts extra départementales.

Chapitre IV : Les risques complexes

Le risque mouvement de terrain



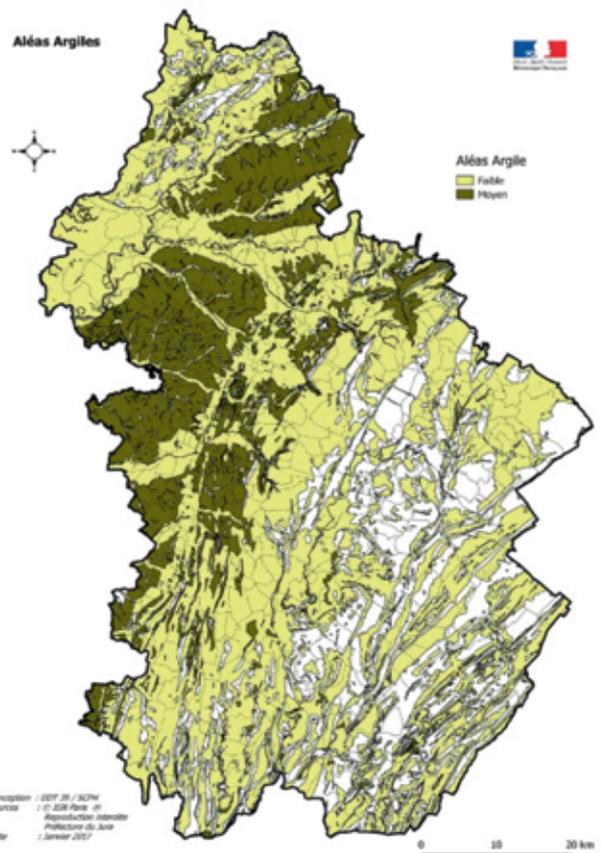
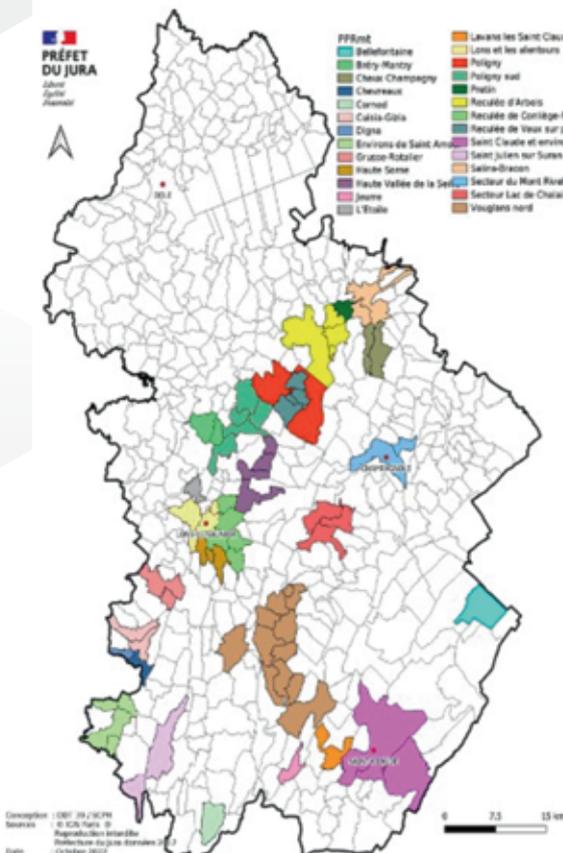
On distingue 2 types de mouvements de terrain dans le département :

- ✓ Les mouvements lents et continus tels que les tassements, le retrait-gonflement des argiles ou les glissements de terrain le long d'une pente ;
- ✓ Les mouvements rapides et discontinus tels que les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, les chutes de blocs ou les coulées boueuses et torrentielles.

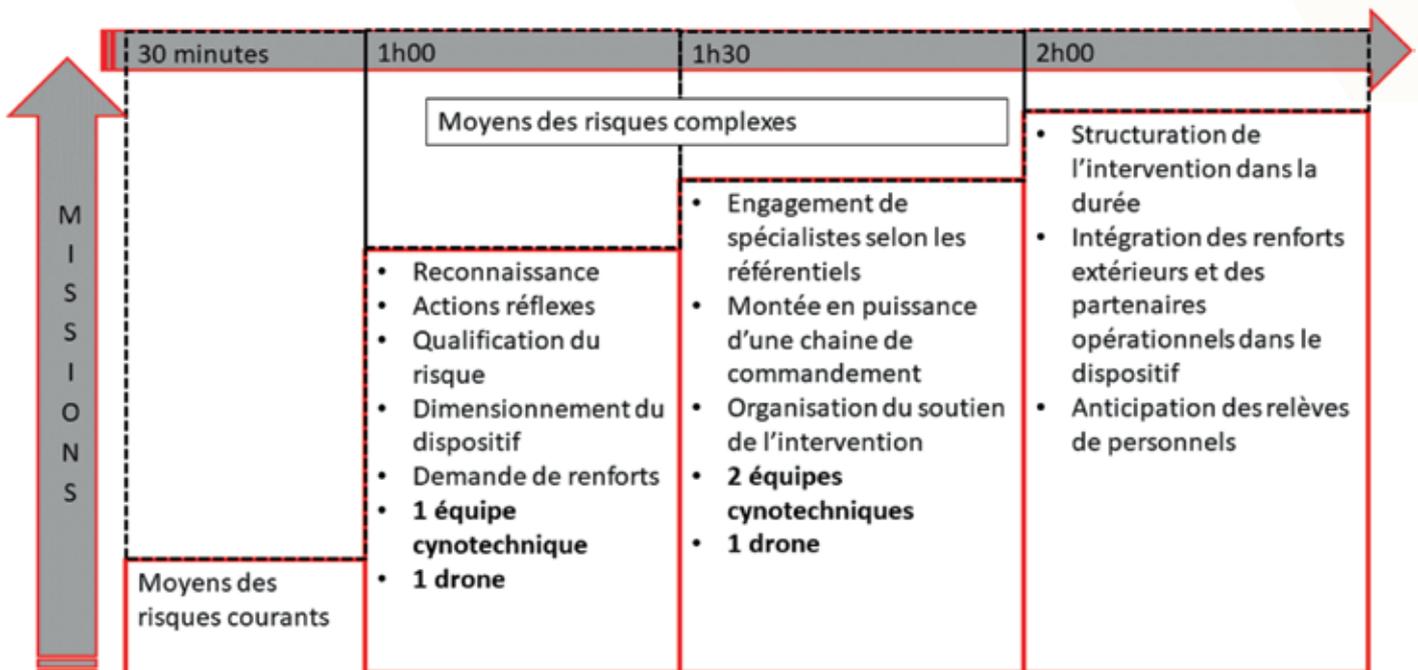
Ces différents mouvements de terrain peuvent être favorisés par le changement climatique avec son impact sur la pluviométrie, l'allongement de la sécheresse estivale, le mouvement des nappes phréatiques. Lors des dix dernières années, **10 interventions** ont été liées à des éboulements, affaissements de terrain et **9** pour des effondrements de bâtiment.

72 communes du département du Jura sont couvertes par un Plan de Prévention du Risque Naturel Mouvement de Terrain (PPRMt) réparties en **27 PPRN**.

Les Plans de Prévention des Risques Mouvements de terrains (PPRMt) du Jura



Scénario : Effondrement d'une maison suite à un mouvement de terrain



Objectif :

Disposer d'équipes spécialisées cynotechniques formées à la recherche de victimes ensevelies, de matériels de secours adaptés et développer un réseau d'expert en bâtiments.

Chapitre IV : Les risques complexes

Le risque sismique

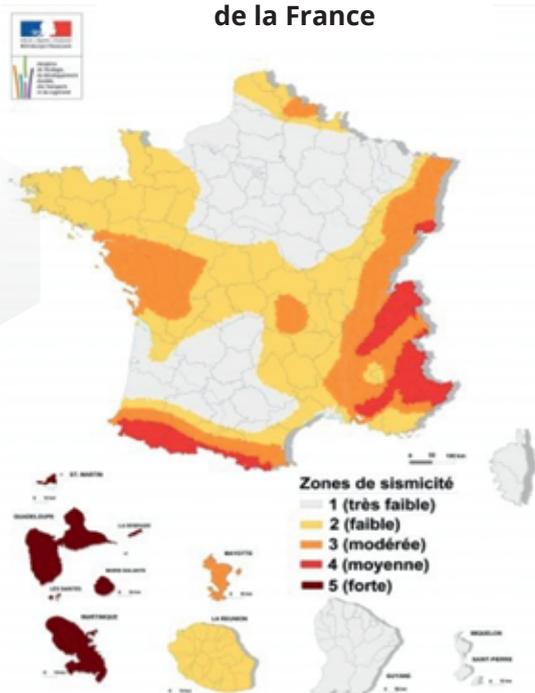


Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, des avalanches ou des raz-de-marée.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (art. R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que l'arrêté du 22 octobre 2010).

Nouveau zonage sismique de la France



- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifiée de très faible)
- Quatre zones de sismicité 2 à 5 où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans les conditions particulières.

L'activité sismique dans le Jura est considérée comme faible à modéré. Depuis 1980, 5 séismes ont été enregistrés à plus de 3,3 avec un pic de 3,6 le samedi 3 décembre 2016 à Dole.

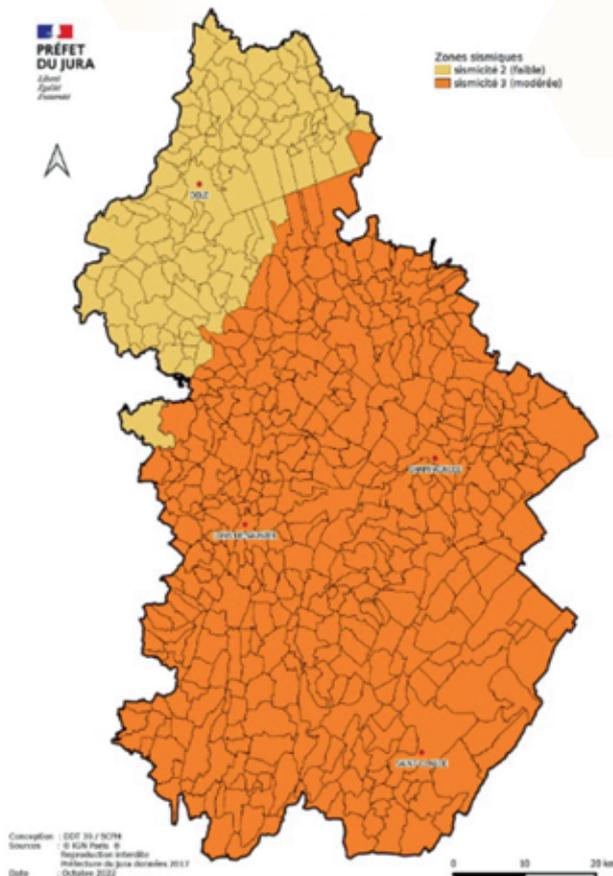
Le tremblement de terre le plus important a eu lieu en 1356 mais nous n'avons pas de données fiables pour connaître son importance.

C'est un risque présent mais considéré comme faible néanmoins au vu des impacts de désorganisation structurelle il doit être pris en compte.

Le département du Jura est en aléa faible (2) dans la partie nord-ouest (plaine doloise) à modéré (3) dans les parties centre et sud-est (Revermont, premier plateau, deuxième plateau et Haut-Jura).



Zones sismiques



Le risque feu de forêt



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0.5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

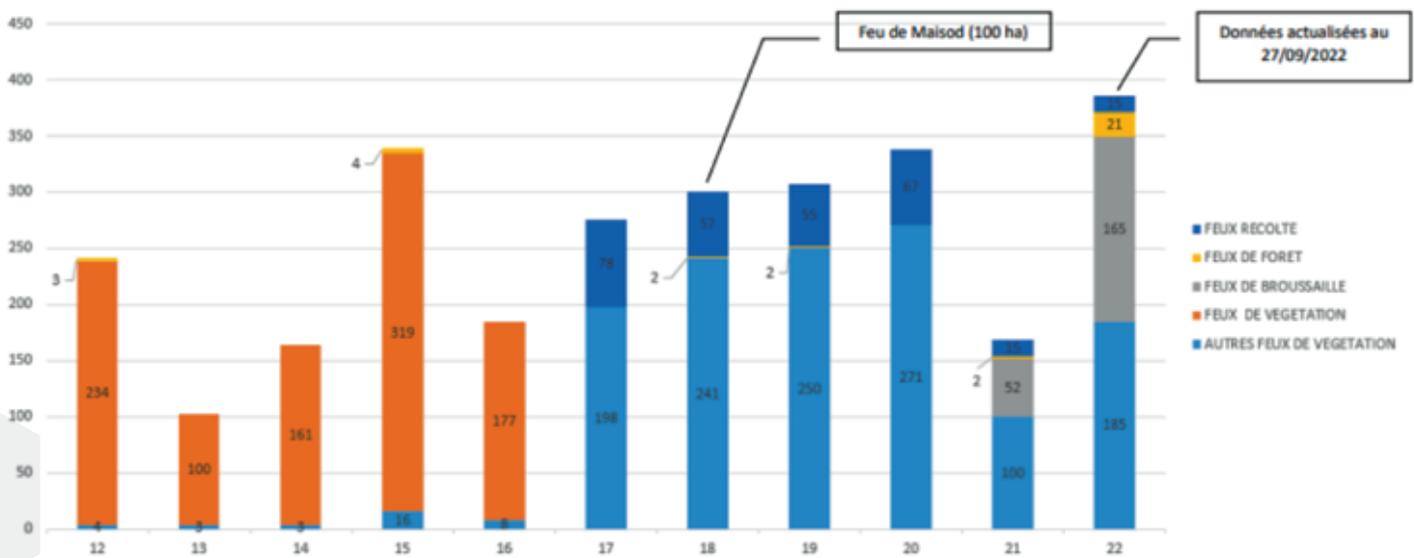
En France, les conséquences des changements climatiques exposent aux incendies de forêt des territoires qui n'étaient que peu concernés. Le département du Jura ne fait pas exception à la règle. En effet, les périodes de sécheresse accompagnées des fortes chaleurs constatées ces dernières années laissent apparaître un risque grandissant pour la végétation du département.

Chapitre IV : Les risques complexes

Si l'activité opérationnelle liée aux FDFEN avait connu des pics en 2012 et 2015, on constate une croissance régulière depuis 2017, à l'exception de l'année 2021 marquée par des épisodes pluvieux intenses. Il est à noter également un nombre très important de **feux de forêt (21) en 2022 parmi les 386 interventions. Ces feux ont brûlé près de 1 100 Ha.**



Ce type de sinistre est lié à des feux menaçants ou concernant un massif forestier nécessitant le nombre de moyens de secours le plus important en personnel et en matériel. En 2024, on dénombre un feu de forêt dans le département du Jura, celui de Chassal-Molinges au mois d'avril qui a parcouru 10 Ha.



Les effets du changement climatique

Les effets du changement climatique peuvent aggraver le risque incendie de forêt : les zones exposées à ce risque devraient **s'étendre en France métropolitaine vers le Nord-Ouest** (Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire et Bretagne).

Dans les zones déjà touchées, les risques d'incendie pourraient s'étendre à la moyenne montagne. Il est également probable que **la saison des incendies de forêt s'allonge dans l'année**, passant ainsi de 3 mois actuellement à 6 mois dans un avenir proche.



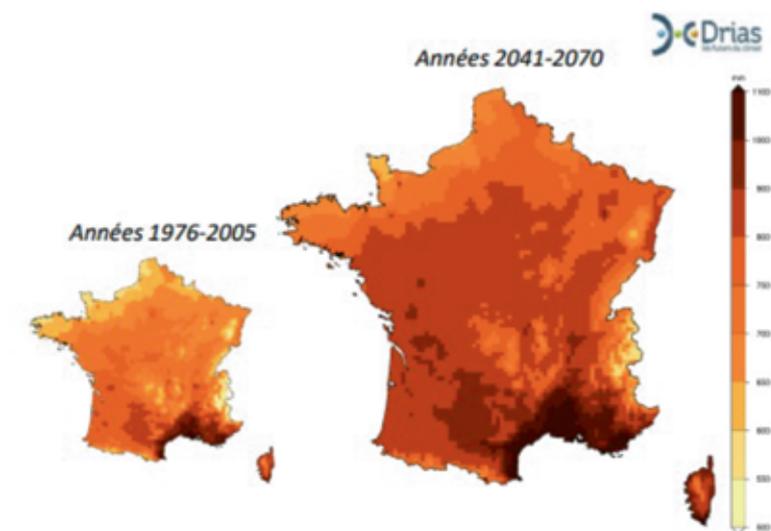
Les incendies devraient être plus intenses et plus rapides compte tenu du nombre accru des sécheresses et l'augmentation de grands feux pourraient entraîner de fortes régressions des peuplements forestiers dans les régions les plus exposées.

Effets induits pour le territoire :

- Remplacement d'essences d'arbres
- Augmentation des zones de friche
- Expansion de l'urbanisation
- Poursuite du dérèglement climatique
- Fort impact sur la biodiversité

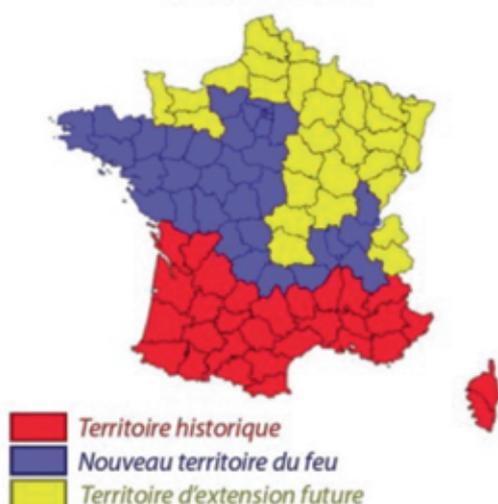
Points d'attention :

- Difficultés d'accès à l'eau et aux secteurs forestiers



Évapotranspiration potentielle cumulée – Moyenne annuelle

Dès 2035



Les actions de prévention

La prévention du risque feu de forêt distingue classiquement les actions complémentaires suivantes :

- L'information et la sensibilisation du citoyen ;

- **La défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) :** piloté par l'Office National des Forêts (ONF) pour le ministère en charge de l'agriculture, elle repose sur une politique globale d'aménagement et d'entretien de l'espace rural et forestier. Elle met en œuvre les outils de programmation, d'aménagement et d'entretien des massifs, issus du code forestier notamment les plans de protection de la forêt contre l'incendie (PPFCI) souvent

Missions risque incendie forêt – CGAAER-IGEDD-IGA - 2023

établis à l'échelle du département et les plans de massifs qui sont la déclinaison par massif du PPFCI ;

- La maîtrise de l'occupation des sols et le recours aux plans de prévention des risques Incendie de forêt (PPRIF). Le Jura n'est pas éligible à la DFCI.

Les incendies de forêts de l'été 2022 ont montré qu'un seuil avait été franchi avec la concrétisation du risque sur des surfaces importantes.

Durant le mois d'août 2022, le Jura a été confronté à de nombreux départs de feux, pour la plupart d'origine humaine voire criminelle, et dont la gestion a dépassé la capacité de réponse locale. Ainsi, les acteurs locaux ont largement été appuyés par les soutiens extérieurs (renfort des SDIS de la quasi-totalité des 18 départements de la Zone EST, première utilisation des moyens aériens dans le département et la Zone EST), mais aussi par l'implication du milieu agricole. Si ces feux ont été maîtrisés sans victimes ni dommages importants sur les biens, les 1000 hectares de forêts et végétations brûlés sont la marque d'une évolution majeure du risque dans le département.

Sous l'autorité du Préfet, un retour d'expérience de cette gestion de crise a été organisé le 7 octobre 2022 et a permis de dégager un plan d'actions concret pour augmenter dès 2023 la résilience des secteurs les plus à risques.

Chapitre IV : Les risques complexes



Le plan d'actions FDF est décliné en 4 axes stratégiques :

- **Axe 1** : Diagnostic-Connaitre et prévenir le risque ;
- **Axe 2** : Acculturation de la population-sensibiliser, réglementer, communiquer ;
- **Axe 3** : Défense forestière contre l'incendie. Entretien et aménager les massifs les plus vulnérables ;
- **Axe 4** : Réponse opérationnelle- Surveiller les massifs, contrôler la réglementation, lutter contre les incendies et gérer la crise.

Pour mieux connaître les secteurs à risques, le département du Jura s'est doté d'une cartographie départementale de risques de feu de forêts et d'un arrêté cadre réglementant les usages du feu et fixant les mesures pour la prévention des incendies.

La cartographie de l'exposition des communes au risque d'incendie de forêt dans le Jura été élaborée en fonction de la sensibilité des boisements aux incendies et de la proximité d'enjeux humains par rapport à ces boisements. Elle est définie dans l'arrêté préfectoral n°2023-06-09-003 du 26 juin 2023.

58 communes du département du Jura sont ainsi identifiées en « risque fort » feux de forêt.

48 communes identifiées en risque modéré ;

52 communes identifiées en risque moyen ;

336 communes identifiées en risque faible.

Sur ces communes, des prescriptions particulières s'appliquent lorsque le risque de feu de forêt est élevé à très élevé (vigilances orange et rouge). Un arrêté cadre sur les usages du feu et les mesures de prévention des incendies est établi.

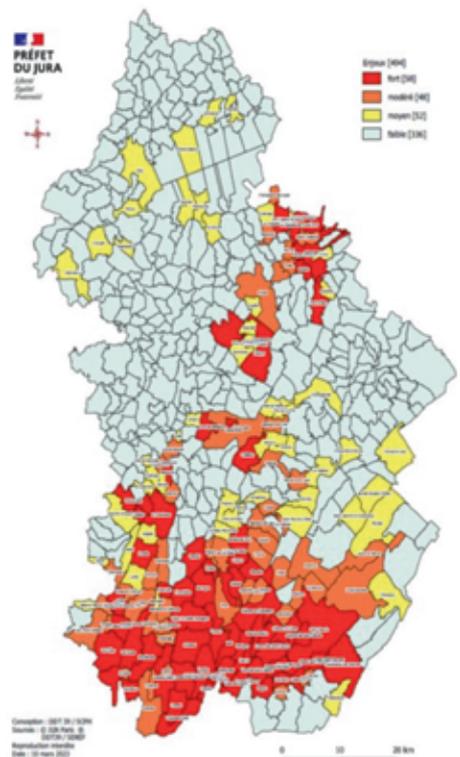
Une piste DFCI a été réalisée sur la commune de Montclusel et d'autres projets sont en cours.

A la suite des feux 2022, un plan d'action départemental a été réalisé permettant ainsi au SDIS du Jura d'augmenter sa capacité à lutter contre ces feux de forêts en augmentant ses formations FDF et son parc d'engins de lutte contre les feux de forêt. Le SDIS est ainsi passé de 6 CCF/ CCFU à 13 CCF et 2 CCFS, soit l'équivalent de 3 Groupes d'Interventions Feux de Forêt (GIFF).

Au regard des problématiques d'alimentation en eau sur l'ensemble du département, un groupe alimentation constitué de 4 CCFS devra être projetable à 2 h.

Dans le cadre du projet de réalisation d'un pélicandrome sur l'aéroport de Dole-Tavaux, la formation ECASC adaptée, équipier et chef d'équipe pélicandrome « PEL1-PEL2 », devra être réalisée pour les personnels du SDIS.

Risques Feux de forêts - Enjeux

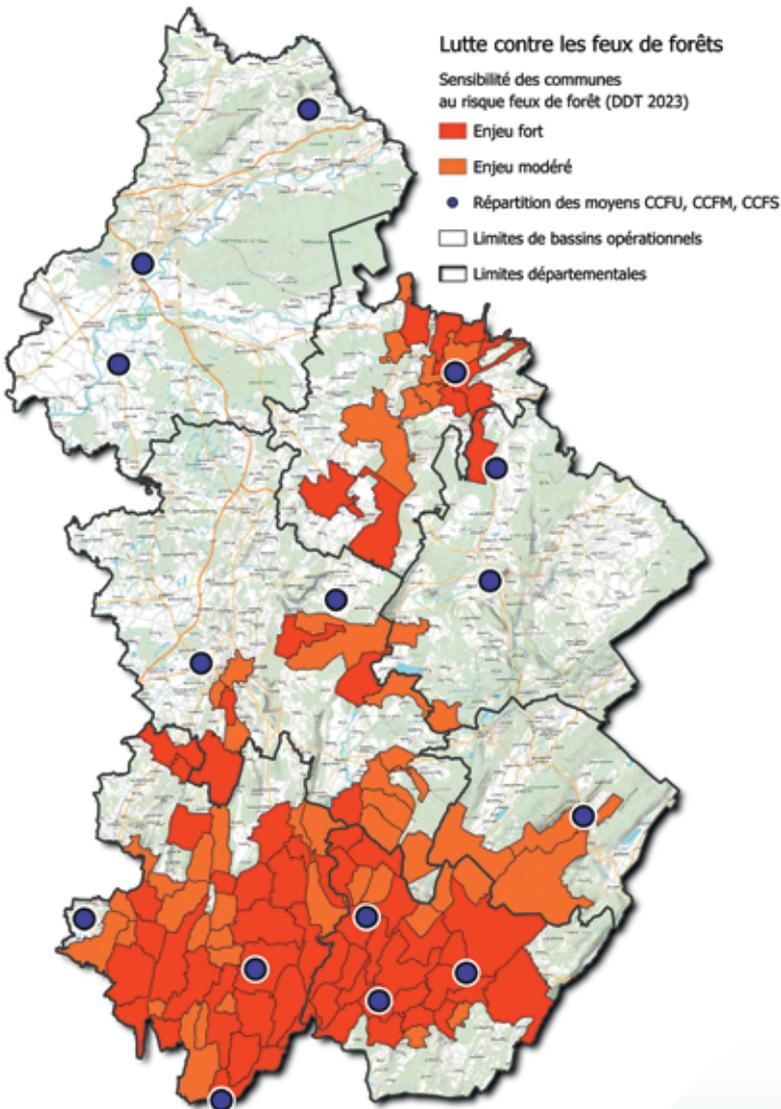


Objectif de couverture



Scénario : Feu de forêt d'une superficie de 15 hectares

	30 minutes	1h00	1h30	2h00
M I S S I O N S		Moyens des risques complexes		<ul style="list-style-type: none"> • Structuration de l'intervention dans la durée • Intégration des renforts extérieurs et des partenaires opérationnels dans le dispositif • Anticipation des relèves de personnels • Un 3^{ème} GIFF • 1 cadre AERO 3 • 1 groupe alimentation
	Moyens des risques courants	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance • Actions réflexes • Qualification du risque • Dimensionnement du dispositif • Demande de renforts • 1 GIFF • 1 drone 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de spécialistes selon les référentiels • Montée en puissance d'une chaîne de commandement • Organisation du soutien de l'intervention • Un 2^{ème} GIFF • 1 drone 	



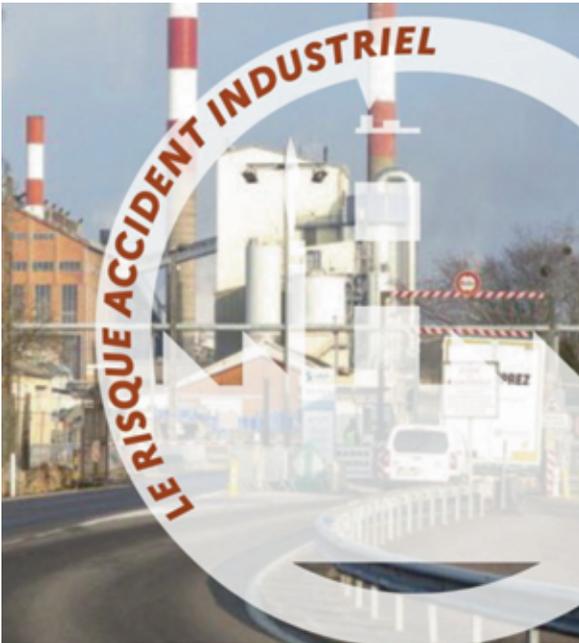
La répartition géographique des CCF devra être en adéquation avec les 58 communes identifiées en risque feu de forêt afin de disposer de 2 GIFF sur le sud du département.



Chapitre IV : Les risques complexes

4.3 Les risques technologiques

Le risque industriel



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont principalement regroupés en deux familles :

- ✓ Les industries chimiques fabriquent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agro-alimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- ✓ Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Par ailleurs, il existe d'autres activités génératrices de risques : les activités de stockage (entrepôts de produits combustibles, toxiques, inflammables, silos de stockage de céréales, dépôts d'hydrocarbures ou de GPL...)

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques, ou de provoquer des pollutions ou des nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

L'inspection des installations classées s'organise sous l'autorité du Préfet et est assurée par la DREAL.

Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

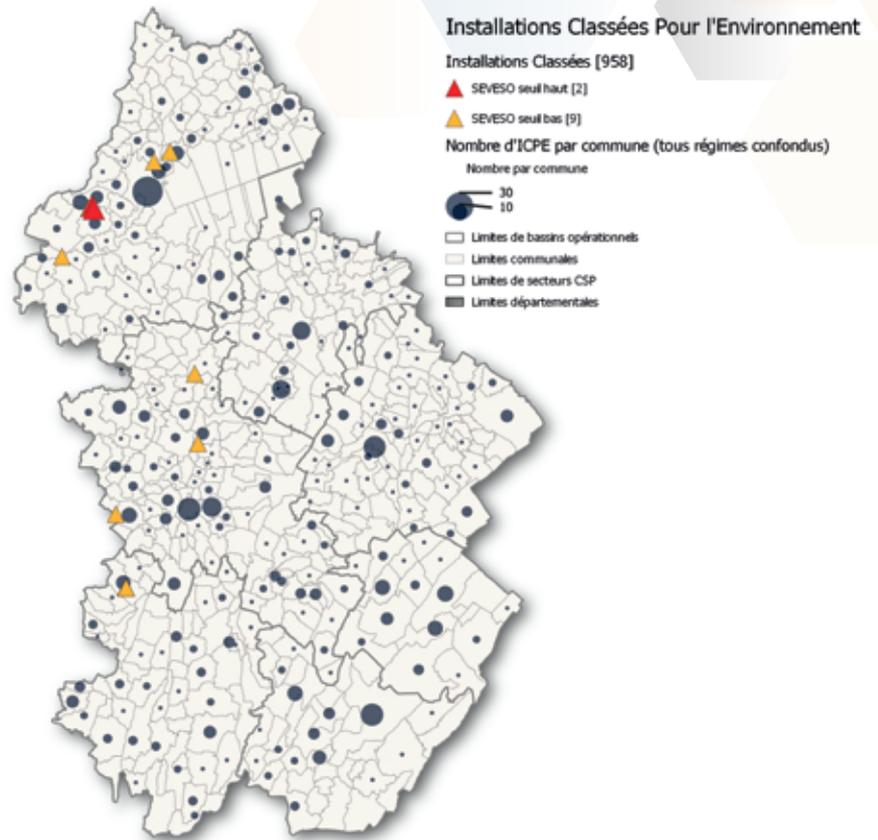


Le classement SEVESO en seuil bas et haut permet d'assurer la sécurité des populations aux alentours des principaux sites à risques.

La DREAL JURA recense 958 installations classées dont 11 exercent des activités classées SEVESO (9 seuils bas et 2 seuils haut).

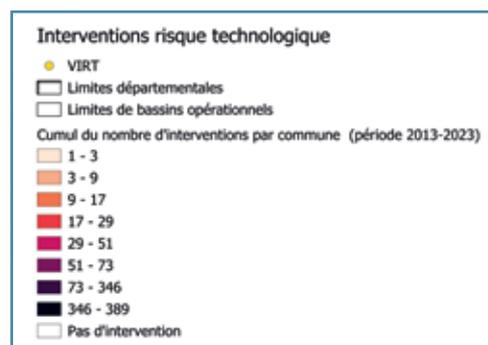
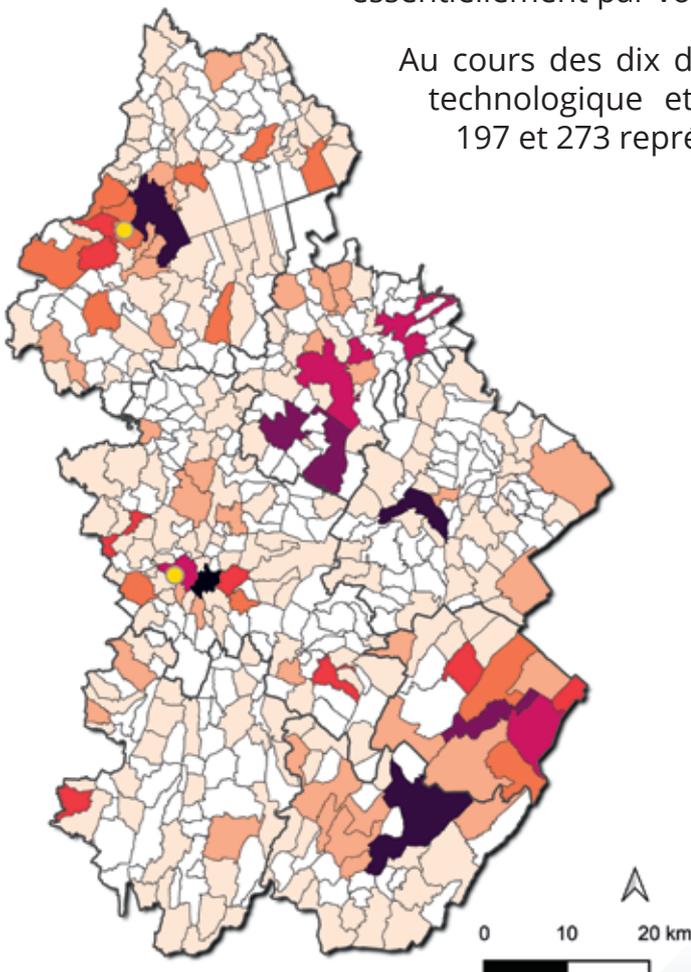
Les établissements classés SEVESO se regroupent autour de sites industriels situés dans les bassins opérationnels de Dole et de Lons-le-Saunier. Les entreprises INOVYN et Syensqo sont les seules entreprises classées SEVESO seuil haut sur le département du JURA.

Le reste des ICPE est disséminé sur l'ensemble du territoire avec des concentrations au niveau des zones urbaines de peuplement.



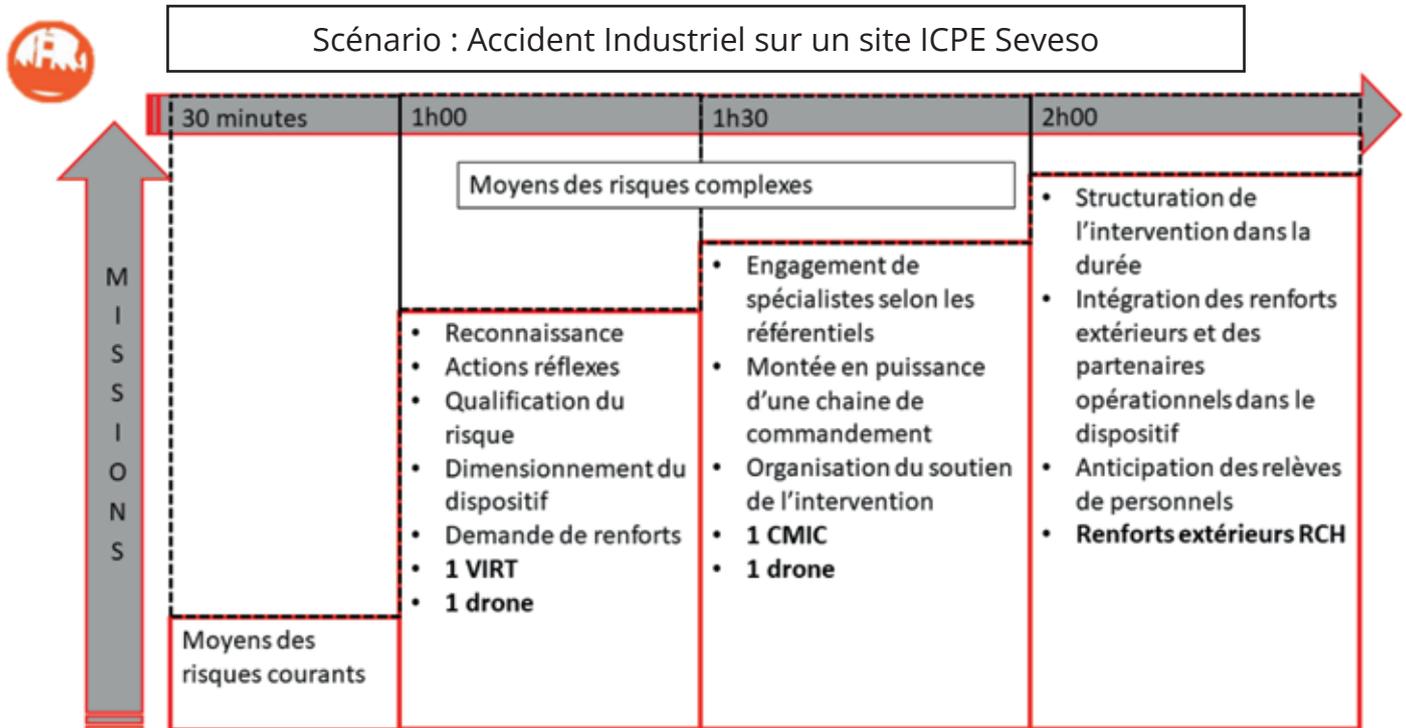
Le transport des matières dangereuses est une activité importante, il permet l'acheminement et la distribution de matières chimiques sous forme solide, liquide ou gazeuse. Il est assuré essentiellement par voie routière dans le département du Jura.

Au cours des dix dernières années, les interventions pour risque technologique et pollution sont stables. Elles oscillent entre 197 et 273 représentent environ 1 % de l'activité opérationnelle.



Chapitre IV : Les risques complexes

Objectif de couverture



Objectifs :

- Pérenniser une réponse opérationnelle de l'équipe Risque Chimique (RCH) ;
- Renforcer la connaissance du risque technologique pour l'ensemble du personnel ;
- Assurer des exercices en lien avec les industriels les communes impactées et les différents services ;
- Répertorier les PCS des communes ayant un risque industriel ;
- Disposer des PPI à jour au niveau du CODIS ;
- Augmenter la capacité de réseaux de mesures en lien avec les industriels ;
- Assurer la connaissance des ICPE (notamment les ICPE soumis à POI) ;
- Assurer la prise en compte d'événements transfrontaliers ;
- Assurer une compétence RAD au niveau du département ;
- Optimiser la couverture du risque pollution au niveau du département.



Dans le département du Jura, on trouve divers gisements exploités pour certains depuis plusieurs siècles. De nombreuses concessions ont été attribuées et ont fait l'objet d'une exploitation.

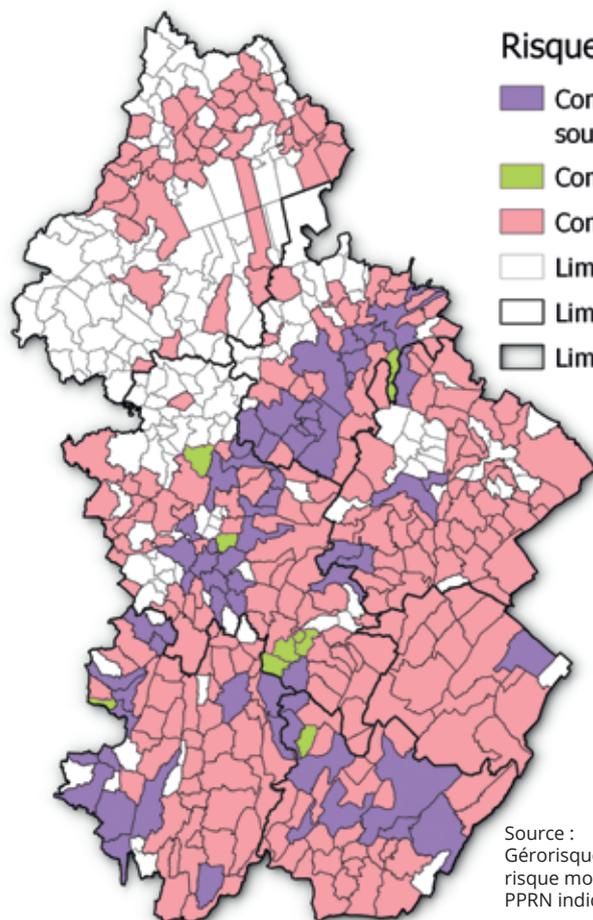
Il n'y a pas eu d'événement significatif recensé. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de mouvements de terrain liés aux mines, mais ces mouvements n'ont pas affecté de secteurs à enjeux (urbanisés).

Actuellement l'ensemble des exploitations de mines a été arrêté.

Néanmoins les zones identifiées sont disséminées sur le département du Jura. Une zone importante de vigilance concerne un risque sur la commune de Lons-le-Saunier.

Aucun événement n'a touché la région depuis l'arrêt des exploitations. Des manifestations de type fontis (effondrement localisé) sont cependant apparues depuis quelques années.

Le BRGM assure la surveillance des exploitations connues et la recherche et le suivi des cavités anciennes reposent sur l'analyse d'archives, d'enquêtes terrain, d'études géophysiques, de sondages, de photos interprétations.



Risque mouvements de terrain et risque minier

- Communes avec cavités recensées par le BRGM et soumise à un PPRN mouvements de terrain
- Communes soumise à un PPRN mouvements de terrain (DDRM 2022)
- Communes avec cavités recensées par le BRGM
- Limites communales
- Limites de bassins opérationnels
- Limites départementales

Objectifs de couverture

Concevoir une couverture des risques efficiente en intégrant les moyens externes disponibles.

Développer un réseau d'experts de façon permanente.

Source :
Géorisques 2022 pour les cavités
risque mouvements de terrain :
PPRN indiquées dans le DDRM 2022

Chapitre IV : Les risques complexes

Le risque rupture de barrage/digue



Le département du Jura comporte deux barrages de type A qui sont le lac de Vouglans, 3^e plus grand barrage de France par son volume d'eau retenue (103 mètres, 605 millions de m³) et le barrage de Coiselet (25,5 mètres et 35 millions de m³).

Ces barrages font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

A cela s'ajoute le barrage de Saint-Claude classé en type C (18 mètres, 550 000 m³).

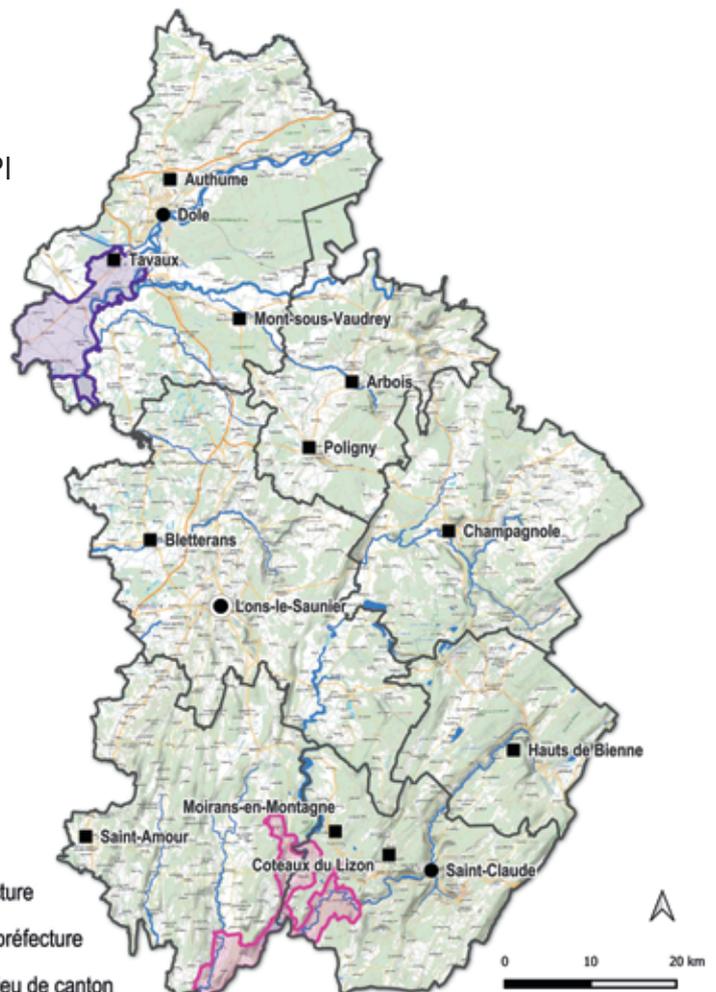
Ces barrages se situent sur le Sud du département.

Actuellement, la couverture opérationnelle en cas d'un déclenchement de l'un de ces PPI n'est pas prévu. Il s'agit d'un risque aux conséquences exceptionnelles qui entraînerait une réponse interservices avec la collaboration de plusieurs SDIS en fonction de la gravité du sinistre.

Le SDIS du Jura interviendra dans le cadre des dispositifs ORSEC pour faire face à ce type de risque.

Objectifs :

- S'assurer de la prise en compte de ces PPI par les différents échelons impactés ;
- Assurer une reconnaissance des zones impactées ;
- Renforcer les liens avec l'exploitant et les SDIS limitrophes impactés en cas de rupture de barrage ;
- Réaliser des exercices ;
- Assurer et répertorier la connaissance des digues sur le département.



Risque de rupture de barrage ou de digues

- Risque de rupture de digues (DDT 2017)
- Risque de rupture de barrage (DDT 2017)

Communes

- Préfecture
- Sous-préfecture
- Chef-lieu de canton

Le risque canalisation

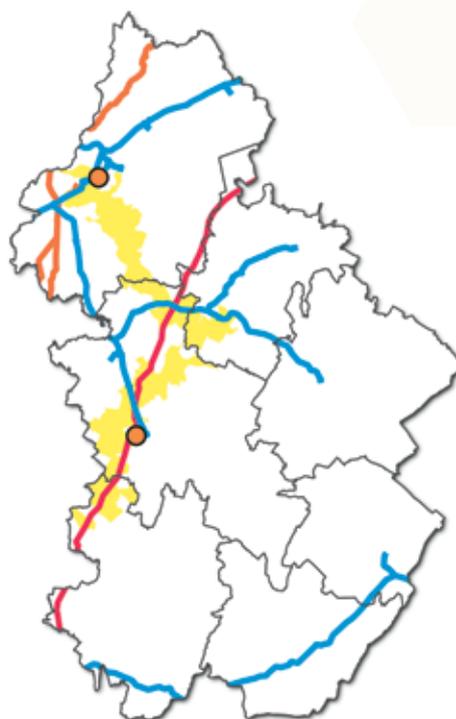
Le département du Jura est traversé par différentes canalisations transportant du gaz, des hydrocarbures, de l'éthylène et de la saumure.

Ce type de transport consiste à déplacer de façon continue ou séquentielle des fluides ou des gaz liquéfiés par un réseau de conduites sous pression, des pompes de transfert ou des vannes d'arrêt. Ce type de transport est principalement utilisé sur une grande distance pour véhiculer du gaz naturel (saumoducs, gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (pipelines) ou certains produits chimiques (éthylène, propylène).

Il est en principe le moyen le plus sûr car les canalisations sont fixes et protégées. Cependant, des défaillances dans les canalisations peuvent se produire et occasionner des accidents de grande ampleur (nuage toxique, pollution des sols, incendie, explosion, etc.).

Le département du Jura est traversé par :

- Le pipeline sud-européen (hydrocarbures) reliant Fos-sur-Mer (13) à Karlsruhe (Allemagne) concernant 38 communes jurassiennes : périmètre de sécurité à 300 m.
- Le saumoduc Etrez-Poligny : l'exploitant est la société STORENGY. La longueur totale de l'ouvrage est de 75.5 km provenant d'Etrez (01). Il concerne 18 communes sur le département.
- Le saumoduc Poligny-Tavaux : l'exploitant est la société SOLVAY. La longueur totale de l'ouvrage est de 36 km et concerne 16 communes.
- La canalisation de transport d'Éthylène (gaz) : le propriétaire de l'ouvrage est la société ETEL, gérée par la société Total Raffinage France de Feyzin (69) et Tavaux (39). La longueur de l'ouvrage est de 180.7 km. Elle concerne 8 communes. Le périmètre de sécurité est de 700 m.
- La canalisation de transport d'Éthylène (gaz) : le propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage est la société Total Raffinage France pour la canalisation reliant le stockage souterrain de VIRIAT (01) à la plateforme pétrochimique de Saint-Avold (Carling) (57). La longueur totale de l'ouvrage est de 395 km. Elle concerne 17 communes. Le périmètre de sécurité est de 700 m. Ainsi 6 communes sont traversées par deux canalisations d'éthylène.
- La canalisation de transport de gaz naturel : l'exploitant est la société GRT Gaz Rhône-Méditerranée. La longueur du réseau est de 258 km. Il est composé de tronçons de diamètre allant de 50 à 450 mm exploités à une pression comprise entre 14.7 et 67.7 bars. Elle concerne 91 communes.



Canalisations de transport de matières dangereuses

- Transport de gaz naturel (GRT gaz)
- Hydrocarbures (Pipeline Sud Européen)
- Éthylène
- saumoduc Poligny Etrez et Poligny Tavaux (données DDRM 2022)

Engins

- VIRT
- Limites de bassins opérationnels
- Limites départementales

Objectifs :

- Renforcer la connaissance des plans de secours pour l'ensemble des acteurs ;
- Renforcer les liens avec les exploitants ;
- Renforcer la gestion interservices obligatoire dans ce type d'événement.

Des plans de secours existent pour :

- Les canalisations de transport d'Éthylène : PSI Éthylène ;
- La canalisation de transport de gaz naturel.

Chapitre IV : Les risques complexes

LE RISQUE BIOLOGIQUE

Le risque biologique est présent autour de nous qu'il soit naturel ou provoqué.

Ce risque dépend de la typologie des agents pathogènes rencontrés : bactéries, virus, parasites, champignons ou toxines.

Le risque est également différent en fonction de la contagiosité et des voies de pénétration dans l'organisme qui le rendront plus ou moins vulnérables : pénétration de l'agent pathogène par les voies respiratoires, les voies digestives, les muqueuses, les voies sexuelles ou par effraction cutanée.

La transmission de l'agent pathogène peut alors donner une contamination, c'est à dire une pénétration du germe dans l'organisme, qui donne alors une infection.

Le risque biologique entraîne plusieurs phases lors de l'infection : phase de contamination, puis phase d'incubation où aucune manifestation clinique de la maladie n'apparaît, puis invasion avec l'apparition des premiers symptômes et enfin période d'état de la maladie.

Une des caractéristiques essentielles du risque biologique est la difficulté de détection précoce. En effet, l'expression clinique peut être différée dans l'espace et le temps. Le nombre de malades et de décès peut vite s'élever avant de détecter l'agent pathogène. Par ailleurs, la propagation de la maladie peut être imprévisible (contagiosité plus ou moins importante) et le contrôle de la maladie peut être difficile (phénomène d'amplification).

Le risque a deux composantes : naturelle ou provoquée.

La composante naturelle a une dimension constante et permanente (épidémies saisonnières), mais elle peut également voir des maladies émergentes (ex : Covid-19) ou réémergentes (ex : diphtérie).

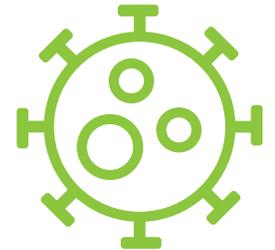
La composante provoquée a deux dimensions soit accidentelle (ex : maladie nosocomiale ou légionellose) soit intentionnelle avec le bioterrorisme et les guerres biologiques.

Les risques sanitaires

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense :

- Les pandémies ;
- Les contaminations de l'eau ;
- Les épizooties ;
- Le risque alimentaire ;
- Les zoonoses.



Ces dernières années, le SDIS a dû faire face à des problématiques liées aux pandémies et épizooties.

En 2020, c'est la COVID-19 qui a mis à l'épreuve les services de secours dans leur capacité à s'adapter et à assurer une réponse opérationnelle permanente.

Les risques biologiques

Effets/Impacts :

- Morbidité et mortalité différentes selon le type d'infection ;
- Désorganisation sociale : arrêts maladies... ;
- Désorganisation économique ;
- Système de santé publique en première ligne ;
- Effets psychologiques majeurs : incertitude, peur, panique renvoyant aux grandes endémies historiques ;
- Impact médiatique plus ou moins majeur en fonction du risque.

Objectifs :

- Développer une culture du risque infectieux ;
- Détenir un stock suffisant pour l'ensemble des EPI nécessaires : gants, masques FFP2, tenue de protection, lunettes de protection... ;
- Disposer de procédures opérationnelles adaptées.

Il existe deux types de risques sociétaux : les grands rassemblements et les violences urbaines. Le département du Jura est riche en grands rassemblements sportifs, festifs et culturels.

Dimensionnement de la réponse :

Quand bien même les risques liés aux grands rassemblements sont généralement classés dans la famille des risques complexes, les moyens permettant d'y faire face relèvent eux de la réponse courante.

En effet, la réponse type face à un évènement de grande ampleur générant un nombre important de victimes est l'activation des dispositions générales ORSEC Nombreuses Victimes (NOVI). La montée en puissance du dispositif suivra donc le schéma établi par ce document préfectoral.

Les différentes agglomérations du département du Jura ne connaissent pas de violences urbaines marquées, mais le département ne reste pas moins soumis aux différents mouvements nationaux de manifestations (gilets jaunes pour les plus récentes).

Les violences urbaines revêtent plusieurs formes. On retrouve notamment :

- Les confrontations entre bandes de jeunes ;
- Les agressions physiques envers les représentants de l'État. (Police, Gendarmerie, Sapeurs- Pompiers) ;
- Les voitures, le mobilier urbain incendiés ;
- Les rodéos avec des véhicules volés.

Selon la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, le Jura est composé de 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Communes	Quartiers
Dole	Les Mesnils Pasteur
Lons-le-Saunier	La Marjorie-les Mouillères
Saint-Claude	Les Avignonnets
Saint-Claude	Chabot-Le Miroir

Même si ce type de violence n'est pas quotidien dans le département du Jura, il est important que le SDIS 39 anticipe ce genre d'intervention avec les forces de l'ordre tant par le partage d'informations que par la formation.



Objectifs :

- Assurer la protection des intervenants.
- Anticiper le dispositif en fonction de la situation.
- Poursuivre la coopération entre le SDIS 39, la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Chapitre IV : Les risques complexes

Le risque NRBC-e

Le risque NRBC-e qualifie les risques Nucléaire Radiologiques, Biologiques, Chimiques et explosifs. Ces sont des risques à danger élevé ayant pour enjeu la vie des populations. Ces risques peuvent survenir lors d'accidents mais également lors d'actes criminels durant lesquels des éléments nocifs se répandent dans l'environnement.

Le risque attentat est aujourd'hui présent sur l'ensemble du territoire français et fait l'objet d'une doctrine nationale dans son traitement et sa mise en œuvre opérationnelle. La préparation et l'entraînement à des situations d'attentats permet au SDIS du Jura d'être en mesure d'intervenir efficacement sans mettre en danger la vie des sapeurs-pompier.

NB : le terme « attentat est ici employé dans son sens textuel, étant entendu que seul le Parquet national anti-terroriste est habilité à qualifier un événement d'attentat.

Les objectifs sont :

- Assurer la levée de doute, l'extraction et la mise en place d'une zone d'exclusion ;
- Réaliser la mise en place d'un Point de Rassemblement des Victimes PRV NRBC et la prise en charge des victimes seront réalisées avec l'aide des renforts des départementaux extérieurs par l'intermédiaire du COZ.

Un ordre zonal NRBC définit l'organisation opérationnelle du dispositif en groupes d'actions, missions et compositions. Il fait l'objet de mises à jour régulières.

Éléments de prévision :

- Développer une culture NRBC-e à l'ensemble des cadres et des primo-intervenants du SDIS du Jura.

La tuerie de masse

On retrouve trois grands types d'attentats :

- Tuerie de masse par explosif,
- Tuerie de masse par arme à feu ou arme blanche,
- Tuerie de masse par un moyen faisant office d'arme.

Une doctrine nationale définit les procédures opérationnelles en cas d'événements.

Pour le SDIS du Jura.

Les objectifs sont :

- Déployer la formation et le matériel « groupe d'extraction » sur les deux CIS Bassin Lédonien et Grand Dole ;
- Maintenir à niveau la culture NOVI « Tuerie de masse » ;
- Prendre en compte le damag control ;
- Renforcer les liens avec les services des forces de l'ordre par le biais d'exercices communs et annuels (GREX).

Les différents types de cyberattaque sont divisés en 5 catégories :

Une cyberattaque est un acte malveillant qui cible les Systèmes d'Information afin de voler, modifier, paralyser ou détruire un système sensible.

Les différents types de cyberattaques sont divisés en 5 catégories :

- Menace par rançongiciel pour crypter les données.
- Menace par hameçonnage dans le but de voler des identifiants.
- Menace par attaque DDos pour saturer les services.
- Menace par fuite de données externe ou interne.
- Arnaques au Président et usurpation d'identité pour détourner de l'argent.

Les cyberattaques sont difficilement prévisibles, dans leur forme, leurs impacts et leur localisation. Par conséquent, le SDIS 39 doit protéger son système de secours en sécurisant son infrastructure par divers moyens

Effets/Impacts :

Un rançongiciel avec l'envoi d'un logiciel malveillant peut paralyser le fonctionnement du système d'information administratif, des logiciels métiers et des moyens de communications et dans le pire des cas provoquer un dysfonctionnement du système de gestion opérationnel et du déclenchement des alertes. Le coût financier peut être important concernant la remise en service qui peut durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Une cyberattaque peut également entraîner le vol ou la divulgation de données sensibles avec pour conséquence une perte de réputation ou une amende de la CNIL en cas de non-respect du RGPD.

Les attaques DDos peuvent quant à elles engendrer un déni de service en bloquant l'accès aux sites publiés par le SDIS.

Objectifs :

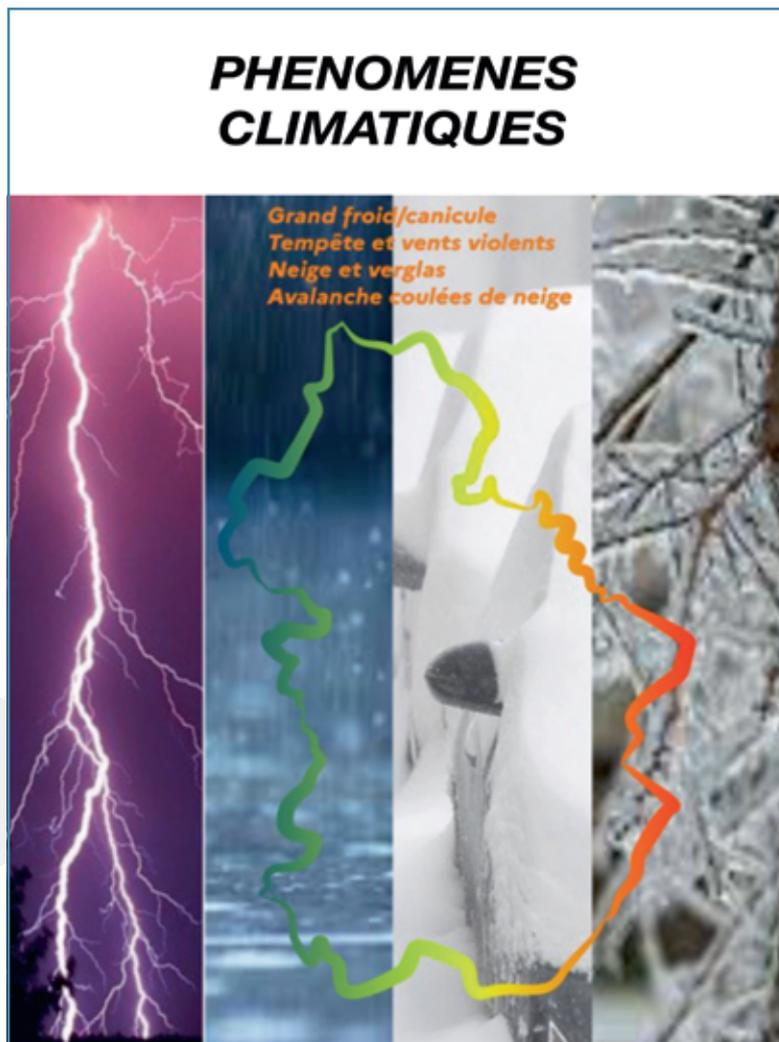
- Sensibiliser les utilisateurs aux différents types de menaces informatiques ;
- Préserver l'intégrité du Système de Gestion Opérationnel et du Système d'Information administratif ;
- Préserver l'ensemble des moyens de communication opérationnels.



Chapitre IV : Les risques complexes

Les risques climatiques

Les risques climatiques sont des phénomènes naturels faisant partie des cycles saisonniers.



Le changement climatique, en tant que composante du changement global, exacerbe les risques pour l'environnement, la biodiversité et les sociétés, voire en génère de nouveaux.

Ils ont pour conséquence une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des canicules et des sécheresses mais également des précipitations. Ces événements climatiques peuvent générer des tempêtes importantes, des vents violents.

Pour faire face à ces risques, des plans préfectoraux d'urgence nommés dispositifs d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) sont réalisés et mis en œuvre.

Ces aléas nécessitent la mise en œuvre sur le terrain d'un nombre très important de sapeurs-pompiers coordonnés localement dans les centres d'incendie et de secours sous la forme d'un poste de commandement avancé (PCA). Cette procédure opérationnelle vise à analyser, puis hiérarchiser l'urgence des opérations dans le but d'étaler l'intervention

des sapeurs-pompiers dans le temps. Cette procédure « interventions à caractère multiples » est mise en œuvre régulièrement lorsqu'un épisode climatique provoque un important nombre de sinistres sur un secteur défini, comme lors de fortes précipitations par exemple.

Objectifs :

- Anticiper sur le pré-positionnement des moyens et matériels en cas d'alerte météorologique ;
- Doter les personnels d'EPI adaptés au risque (froid, canicule, inondation) ;
- Engager les équipes spécialisées (SAV-SEV- SMPM) ;
- Pour le risque avalanches :
 - Maintenir un lot de matériel adapté pour le risque avalanches.



F.PROST@SDIS39

Chapitre V : Orientations stratégiques

Chapitre V : Orientations stratégiques

Les quatre axes stratégiques retenus sont déclinés en 12 objectifs et 44 actions.

Axe stratégique n°1 : Assurer grâce au maillage territorial une réponse opérationnelle graduée adaptée à la réalité des ressources disponibles.

Axe stratégique n°2 : L'humain au cœur de la réponse opérationnelle.

Axe stratégique n°3 : Le SDIS comme acteur majeur d'une culture citoyenne face aux risques.

Axe stratégique n°4 : Un SDIS agile et innovant pour faire face aux transformations et aux nouveaux enjeux.



Axe stratégique n°1 : Assurer grâce au maillage territorial une réponse opérationnelle graduée adaptée à la réalité des ressources disponibles.

Objectif : la couverture des risques

■ Ajuster la réponse opérationnelle dès l'alerte

- Améliorer la résilience du CTA-CODIS.

■ Déployer une réponse opérationnelle graduée en s'appuyant sur le maillage territorial et sur des CIS renforts identifiés

- Maintenir une réponse opérationnelle de proximité adaptée ;
- Identifier et renforcer les CIS supports permettant de couvrir les CIS de proximité ;
- Mettre en place des équipes de renforts dans les trois compagnies permettant ainsi la mise à disposition de sapeurs-pompiers des CIS supports ;
- Permettre au SDIS de faire face aux défis de demain en préservant sa capacité de réponse opérationnelle ;
- Atteindre le fonctionnement nominal de la chaîne de commandement dans le respect du guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Développer dans le cadre de la révision du règlement opérationnel, la re-couverture opérationnelle sur les secteurs impactés par des opérations d'envergures.

■ Accompagner le déploiement du Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) et l'Aide Médicale d'Urgence (AMU)

- Maîtriser l'évolution des interventions de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes et de l'Aide Médicale d'Urgence
- Développer une réponse graduée, en complémentarité avec les partenaires du SDIS
 - Conforter la réponse opérationnelle SSUAP (déclinaison de la loi MATRAS)
 - Conforter la réponse par les personnels de Santé
 - Adapter la réponse SSUAP aux besoins et au regard de l'évolution opérationnelle, en veillant à une réponse minimale de la couverture incendie
 - Mettre en adéquation le fonctionnement de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) avec le déploiement des actes de soins d'urgence
 - Développer les partenariats avec les maisons médicales en matière de prise en charge des victimes
 - Adapter, développer, conforter la réponse en cas de plan nombreuses victimes (déclinaison du plan ORSEC NOVI).

■ Améliorer l'efficacité opérationnelle des actions de sauvetage et de lutte contre les incendies

- Adapter la réponse en moyens aériens permettant une couverture adaptée des territoires et d'assurer une couverture des habitats difficiles d'accès ;
- Disposer d'une doctrine opérationnelle pour la réalisation des plans d'établissements répertoriés ;
- Disposer d'une doctrine pour la préservation des œuvres et du patrimoine ;
- Développer les innovations technologiques matérielles afin de limiter au maximum les besoins en eau en cas d'incendie.

■ Valider la cartographie d'implantation des moyens secours routiers pour faire face aux accidents

- Ajuster la doctrine opérationnelle du secours routiers.

■ Assurer une veille active sur l'ensemble des évolutions technologiques liées aux véhicules et nouveaux moyens de mobilité

■ Évaluer l'impact de l'évolution réglementaire concernant la prise en charge de la réponse animalière (loi Matras du 25 novembre 2021)

■ Renforcer la réponse face aux risques complexes

- S'adapter face aux évolutions des risques complexes et aux effets des menaces ;
- Ajuster la réponse opérationnelle des spécialités aux besoins de couverture et renforcer la maîtrise des coûts induits.
 - Définir un guide de gestion des unités spécialisées pour répondre aux besoins opérationnels identifiés dans les scénarios dimensionnants des risques complexes
 - Définir le niveau de réponse opérationnelle attendu par chacune des unités spécialisées au regard du pacte capacitaire zonal
 - Mettre en adéquation le besoin par spécialité au regard du dimensionnement établi
- Définir la doctrine opérationnelle par une courbe de montée en puissance pour faire face aux feux de grands entrepôts et de grands sites industriels tout en respectant la réglementation relative aux émulseurs fluorés ;
- Adapter la réponse face à la menace conventionnelle de la menace de faible intensité à la tuerie de masse ;
- Poursuivre pour les 5 ans à venir le plan d'actions face au risque feu de forêt et d'espace naturel.

■ Adapter la réponse face au risque inondation

- Anticiper l'évolution de la fréquence et de l'intensité des crues et inondations de plaine ;
- Moderniser les capacités de déploiement existantes du SDIS pour lutter contre le risque inondation ;

■ Développer l'efficacité de la chaîne de commandement sur tout type d'événement et en assurer sa permanence

- Disposer 90 % du temps d'un chef de groupe en 30 minutes, d'un chef de colonne en 45 minutes et d'un chef de site en 1 h ;
- Disposer de la capacité à traiter une intervention de niveau colonne armant toutes les fonctions d'un poste de commandement, de 3 secteurs, des fonctions de liaison et/ou dénombrement de victimes sous 1 h 30 ;
- Disposer d'une chaîne de commandement permettant d'armer un PC de site sous 1 h 30.

Axe stratégique n°2 : L'humain au cœur de la réponse opérationnelle disponibles.

Le SDIS doit affirmer son engagement à mettre au cœur de son organisation, la richesse humaine de ses personnels, clé de la réussite opérationnelle.

Face aux évolutions et aux mutations actuelles, le SDIS doit rester performant et s'adapter. La formation permet d'acquérir ou de développer des compétences, et de s'ajuster face aux risques émergents et aux nouvelles techniques opérationnelles.

Au quotidien, les sapeurs-pompiers du SDIS sont exposés à une multitude de facteurs de risques : des substances chimiques généralement issus des **produits de combustion lors des feux**, en passant par les agents biologiques ou physiques, par les risques routiers ou encore les efforts intenses. Ils sont également exposés aux environnements violents augmentant au fil des années.

Objectif : la ressource humaine

■ Inscrire le SDIS dans une politique de recrutement et de pérennisation des sapeurs-pompiers volontaires

- Favoriser les actions visant à fidéliser le volontariat ;
- Promouvoir les bonnes pratiques visant à concilier temps de vie professionnelle, personnelle, et activité de SPV ;
- Poursuivre le développement des conventions (conventions employeurs, service de remplacement, périscolaire) et valoriser l'action des partenaires conventionnés/labellisés.

■ Reconnaître et valoriser les contributions individuelles et collectives et identifier les compétences cachées pouvant être utiles au SDIS

- Disposer d'un effectif suffisant pour assurer toutes les missions connexes (ateliers, logistiques, administration) ;
- Promouvoir la cohésion des personnels ;
- Valoriser le potentiel humain ;
- Poursuivre les démarches visant à adhérer aux valeurs et orientations du SDIS ;
- Affirmer la volonté du SDIS de lutter contre les discriminations et favoriser la mixité et la diversité.

Objectif : la formation

■ Développer des process de formation visant l'acquisition ou l'amélioration de compétences aux besoins opérationnels

- Adapter de façon agile la formation aux besoins réels ;
- Développer de nouveaux outils pédagogiques ;
- Transformer la culture sapeur-pompier vers un usage raisonné de l'eau en intervention.

■ Disposer d'infrastructures et d'un cadre de formation efficient et adaptable

- Mettre en place un cadre de formation efficient et des process de formation adaptés et novateurs, intégrant diversité, missions et disponibilité ;
- Organiser la formation en proximité avec les territoires ;
- Disposer d'un effectif suffisant pour former les effectifs ;
- Adapter et perfectionner l'approche pédagogique.

Objectif : la sécurité des personnels

- Maintenir un haut niveau de vigilance et d'implication dans le dispositif de prévention et de lutte contre les agressions
 - Faciliter les dépôts de plaintes et assurer leur suivi ;
 - Poursuivre l'effort déployé et l'attention portée aux violences faites à l'encontre des sapeurs-pompiers ;
 - Poursuivre le traitement des procédures de signalement des comportements déviants ;
 - Développer les sensibilisations et formations des comportements déviants.
- Développer la politique de prévention de la Santé, Sécurité et Qualité de Vie en Service-SSQVS
 - Renforcer la politique de prévention du risque routier ;
 - Accroître la politique de prévention des accidents cardiovasculaires ;
 - Accompagner le maintien de la condition physique et l'équilibre alimentaire ;
 - Intégrer dans la dynamique de la garde des micro-rappels sur la sécurité.
- Renforcer la sécurité en phase opérationnelle
 - Consolider les connaissances et les modalités d'intervention sur les risques émergents liés aux énergies d'avenir : panneaux solaires, ombrières, éoliennes, méthaniseurs, batteries et systèmes d'énergie alternatives (hydrogène, lithium...) ;
 - Renforcer le dispositif de protection contre la toxicité des fumées.
- Renforcer le soutien de l'intervenant et la logistique opérationnelle
 - Développer la fonction d'officier sécurité ;
 - Pérenniser et améliorer aux besoins l'organisation du Soutien Sanitaire Opérationnel ;
 - Pérenniser le dimensionnement de prise en charge psychologique des sapeurs-pompiers.

Axe stratégique n°3 : Le SDIS comme acteur majeur d'une culture citoyenne face aux risques.

Objectif : l'ouverture citoyenne

- Pérenniser la politique de développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers
- Développer une culture de sécurité civile citoyenne

Objectif : le SDIS au cœur des territoires

- Renforcer le lien avec les élus au cœur des territoires dans le cadre de la gestion de crise
 - Développer le conseil auprès des Maires dans les domaines de la sécurité civile ;
 - Accompagner la montée en compétence des élus sur les sujets de sécurité civile et de gestion de crise (PCS/DECI/PRV) ;
 - Donner aux élus un accès aux données statistiques et cartographiques produites par le SDIS ;
 - Pérenniser la participation du SDIS aux commissions de suivi des sites à risques.
- Développer le lien avec la population au cœur des territoires dans le cadre de la gestion de crise
 - Acculturer la population à la conduite à tenir face aux situations à risques ;
 - Promouvoir le déploiement d'un applicatif sécurité civile permettant de mobiliser en temps réel les sauveteurs isolés.

Chapitre V : Orientations stratégiques

- Consolider les liens avec les autres partenaires publics ou privés
- Adapter la réponse structurelle du SDIS aux besoins des territoires
 - Adapter le découpage des CIS aux bassins de vie et à la réalité du fonctionnement des territoires la journée et la nuit.
- Affirmer le rôle d'expertise du SDIS dans la mise en œuvre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)
 - Favoriser le développement des schémas communaux et intercommunaux de défense extérieure contre l'incendie ;
 - Repenser l'usage de l'eau dans une optique de préservation de la ressource ;
 - Adapter le dimensionnement de la réponse hydraulique du SDIS en permettant le plus tôt possible de s'affranchir du réseau d'eau potable, au profit d'eau issue de milieux naturels.
- Construire conjointement avec nos partenaires une acculturation citoyenne au risque de feux de forêts et d'espaces naturels
 - Organiser une réponse opérationnelle interservices dans le but de la protection de la forêt et de la faune dans le respect du plan d'action préfectoral FDF (7 octobre 2022) ;
 - Faciliter l'accès aux ressources hydrauliques naturelles ou artificielles ;
 - Renforcer l'accessibilité aux massifs.

Objectif : le SDIS au cœur des dispositifs de sécurité et de protection civiles

- Consolider les missions de planification opérationnelle (ORSEC) et de prévention contre les risques d'incendie et de panique
- Affirmer les missions de prévention des risques, notamment la gestion du fichier départemental des ERP
- Renforcer les synergies et les solidarités entre les SDIS de la zone de défense et au niveau national
- Poursuivre la mise en œuvre des opérations de secours renforcées par l'hélicoptère de sécurité civile

Axe stratégique n°4 : Un SDIS agile et innovant pour faire face aux transformations et aux nouveaux enjeux.

Objectif : la transition écologique

- Agir pour une sobriété et une efficacité énergétique
 - Identifier les bâtiments énergivores ;
 - Mettre en place un plan pluriannuel d'isolation de ces bâtiments ;
 - Favoriser l'autoconsommation des bâtiments ;
 - Prendre en compte l'indice de réparabilité et de durabilité lors d'achat de matériels ;
 - Soutenir la réparation des équipements électriques ;
 - Adapter la flotte de véhicules aux choix imposés par la transition énergétique.

Objectif : développer l'appui technologique au profit des opérations de secours

- Déployer le futur système national unique de gestion de l'alerte-Nexsis
- Suivre le projet Réseaux Radios du Futur-RRF
- Conforter l'utilisation des moyens modernes type drones en appui des opérations de secours
- Développer le bilan numérique SSUAP et explorer la possibilité de développer des applications de communication
- Explorer la possibilité de réaliser une téléconsultation via la tablette opérationnelle utilisée pour les missions SSUAP dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la situation à distance par le médecin régulateur en lien avec le CRAA15
- Renforcer l'aide à la gestion opérationnelle et au commandement avec le CODIS, les autorités et les services partenaires
- Suivre les évolutions technologiques pour assurer la sécurité des sapeurs-pompiers (capteurs sur tenues, géolocalisation, casques connectés)
- Renforcer les solutions de captations des images sur les réseaux sociaux et les médias pour faire remonter directement au CODIS en se rapprochant des Médias Sociaux en Gestion d'Urgences

Objectif : valoriser le gain du sauvé

- Développer et communiquer sur l'analyse de la valeur du sauvé des interventions dimensionnantes

Objectif : développer l'efficacité au profit de l'opérationnel

- Définir des indicateurs de suivi : niveau de performance opérationnelle- niveau de performance organisationnelle et management par le pilotage de la performance globale
- Développer l'analyse de la valeur produite par le SDIS
- Consolider la pratique de Partage d'expérience
- Développer l'engagement du SDIS en Recherche des Causes et Circonstances des Incendies (RCCI) dans une démarche d'amélioration continue des pratiques opérationnelles

Objectif : accroître la résilience du SDIS

- Résilience organisationnelle
 - Finaliser le plan de continuité d'activité (PCA) en intégrant une organisation de pilotage gestion de crise ;
 - Établir le plan d'organisation en cas de sapeur-pompier décédé en service ;
 - Encourager l'utilisation de l'Équipe de Soutien et d'Appui Logistique (ESAL).
- Résilience des infrastructures
 - Établir un diagnostic des bâtiments vulnérables ;
 - Mettre en place un plan d'équipement pour sécuriser ces bâtiments (clôtures, vidéo-surveillance).

Chapitre V : Orientations stratégiques

Fiches synthèses : **Axe stratégique n°1 - Assurer grâce au maillage territorial une réponse opérationnelle graduée adaptée à la réalité des ressources disponibles**

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La couverture des risques	Action n°1.1	<ul style="list-style-type: none"> - Ajuster la réponse opérationnelle dès l'alerte. - Améliorer la résilience du CTA-CODIS. 	- Auditer la sûreté de fonctionnement de nos systèmes informatiques face aux risques cyber afin de rédiger un plan d'amélioration	2028	GSIC
			- Mettre en place NEXSIS	2027	GOPS GSIC
			- Disposer d'un accès aux réseaux de caméras de surveillance et aux outils modernes	2030	GSIC GOPS
			- Renforcer la maîtrise des procédures des modes secours	2026	GOPS GSIC
			- Définir les règles de mobilisation d'urgence par le CTA-CODIS de 3 sapeurs-pompiers à T+30 min capables de prendre en charge des alertes lors des interventions à caractères multiples	2026	GOPS
			- Réaliser un délai de décroché inférieur à 15 secondes pour 80 % des appels entrants	Permanent	GOPS
			- Réviser le plan de continuité d'activité propre au CTA-CODIS avec l'arrivée de NEXSIS	2027	GOPS
	Action n°1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une réponse opérationnelle graduée en s'appuyant sur le maillage territorial et sur des CIS renforts identifiés. 	- Mettre en place des équipes de renforts dans les trois compagnies permettant ainsi la mise à disposition de sapeurs-pompiers des CIS supports	2026	GRESS GUT
			- Maintenir une réponse opérationnelle de proximité adaptée	Permanent	GOPS
			- Identifier et renforcer les CIS supports permettant de couvrir les CIS de proximité	2026	GOPS
			- Permettre au SDIS de faire face aux défis de demain en préservant sa capacité de réponse opérationnelle (identifier les secteurs géographiques en souffrance)	Permanent	GOPS GUT

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La couverture des risques	Action n°1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une réponse opérationnelle graduée en s'appuyant sur le maillage territorial et sur des CIS renforts identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre le fonctionnement nominal de la chaîne de commandement dans le respect du GDO <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'activation d'une chaîne de commandement de différents niveaux dans les meilleurs délais (colonne en 45 minutes, site en 1 h) • Permettre l'activation du COD 24h/24h, 7j/7 par un chef de site et un officier renfort sous 45 minutes 	2026	GOPS GUT
			<ul style="list-style-type: none"> - Développer dans le cadre de la révision du règlement opérationnel, la re-couverture opérationnelle sur les secteurs impactés par des opérations d'envergures 	2025	GOPS
	Action n°1.3	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le déploiement du Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP) et l'Aide Médicale d'Urgence (AMU). 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser l'évolution des interventions de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes et de l'Aide Médicale d'Urgence 	Permanent	SSSM
			<ul style="list-style-type: none"> - Développer une réponse graduée, en complémentarité avec les partenaires du SDIS <ul style="list-style-type: none"> • Conforter la réponse opérationnelle SSUAP (déclinaison de la loi MATRAS) • Conforter la réponse par les personnels de Santé • Adapter la réponse SSUAP aux besoins et au regard de l'évolution opérationnelle, en veillant à une réponse minimale de la couverture incendie • Mettre en adéquation le fonctionnement de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) avec le déploiement des actes des soins d'urgence • Développer les partenariats avec les maisons médicales en matière de prise en charge des victimes • Adapter, développer, conforter la réponse en cas de plan nombreuses victimes (déclinaison plan ORSEC NOVI) 	Permanent	SSSM GOPS GUT GRESS

Chapitre V : Orientations stratégiques

Fiches synthèses : **Axe stratégique n°1 - Assurer grâce au maillage territorial une réponse opérationnelle graduée adaptée à la réalité des ressources disponibles**

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La couverture des risques	Action n°1.4	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité opérationnelle des actions de sauvetage et de lutte contre les incendies. 	- Adapter la réponse en moyens aériens permettant une couverture adaptée des territoires et d'assurer une couverture des habitats difficiles d'accès	2029	GRESS
			- Disposer d'une doctrine opérationnelle pour la réalisation des plans d'établissements répertoriés	2026	GOPS
			- Disposer d'une doctrine pour la préservation des œuvres et du patrimoine	2026	GOPS
			- Développer les innovations technologiques matérielles afin de limiter au maximum les besoins en eau en cas d'incendie	2029	GRESS GUT GOPS
	Action n°1.5	<ul style="list-style-type: none"> Valider la cartographie d'implantation des moyens secours routiers pour faire face aux accidents. 	- Ajuster la doctrine opérationnelle du secours routier	2026	GOPS GUT GRESS
	Action n°1.6	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une veille active sur l'ensemble des évolutions technologiques liées aux véhicules et nouveaux moyens de mobilités. 	<ul style="list-style-type: none"> Assimiler le traitement de l'alerte issue des nouveaux outils d'alerte (e-call, montres connectées, etc.) Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale et la formation des intervenants sur véhicules à technologies complexes 	2026	GOPS GUT
Action n°1.7	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'impact de l'évolution réglementaire concernant la prise en charge de la réponse animale (loi Matras du 25 novembre 2021). 		2026	GUT GRESS GOPS	
Action n°1.8	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la réponse face aux risques complexes. 	- S'adapter face aux évolutions des risques complexes et aux effets des menaces	Permanent	GUT GRESS GOPS GSIC	

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La couverture des risques	Action n°1.8	• Renforcer a réponse face aux risques complexes.	- Ajuster la réponse opérationnelle des spécialités aux besoins de couverture et renforcer la maîtrise des coûts induits <ul style="list-style-type: none"> • Définir un guide de gestion des unités spécialisées pour répondre aux besoins opérationnels identifiés dans les scénarios dimensionnant des risques complexes • Définir le niveau de réponse opérationnelle attendu par chacune des unités spécialisées au regard du pacte capacitaire zonal • Mettre en adéquation le besoin par spécialité au regard du dimensionnement établi 	2026	GOPS GUT
			- Définir la doctrine opérationnelle par une courbe de montée en puissance pour faire face aux feux de grands entrepôts et de grands sites industriels tout en respectant la réglementation relative aux émulseurs fluorés	2026	GOPS
			- Adapter la réponse face à la menace conventionnelle de faible intensité à la tuerie de masse	2028	GOPS GRESS GUT
			- Poursuivre pour le 5 ans qui viennent le plan d'actions face au risque feu de forêt et d'espace naturel	Permanent	GOPS GRESS
	Action n°1.9	• Adapter la réponse face au risque inondation.	- Anticiper l'évolution de la fréquence et de l'intensité des crues et inondations de plaine	Permanent	GOPS GUT
			- Moderniser les capacités de déploiement existantes du SDIS pour lutter contre le risque inondation	2028	GOPS GRESS
	Action n°1.10	• Développer l'efficacité de la chaîne de commandement sur tout type d'évènement et en assurer sa permanence.	- Disposer 90 % du temps d'un chef de groupe en 30 minutes, d'un chef de colonne en 45 minutes et d'un chef de site en 1 h	2025	GOPS GUT
			- Disposer de la capacité à traiter une intervention de niveau colonne armant toutes les fonctions d'un poste de commandement, de 3 secteurs, des fonctions de liaison et/ou dénombrement de victimes sous 1 h 30	2025	GOPS GUT
			- Disposer d'une chaîne de commandement permettant d'armer un PC de site sous 1 h 30	2025	GOPS GUT

Fiches synthèses : **Axe stratégique n°2 - L'humain au cœur de la réponse opérationnelle**

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements	
La ressource humaine	Action n°2.1	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire le SDIS dans une politique de recrutement et de pérennisation des sapeurs-pompier volontaires. 	- Favoriser les actions visant à fidéliser le volontariat	Permanent	GUT MV	
			- Promouvoir les bonnes pratiques visant à concilier temps de vie professionnel, personnel et activité de SPV	Permanent	GUT MV	
			- Poursuivre le développement des conventions (conventions employeurs, service de remplacement, périscolaire) et valoriser l'action des partenaires conventionnés/labellisés	Permanent	GUT MV	
	Action n°2.2	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaitre et valoriser les contributions individuelles et collectives et identifier les compétences cachées pouvant être utile au SDIS. 	- Disposer d'un effectif suffisant pour assurer toutes les missions connexes (ateliers, logistiques, administration)	Permanent	GRESS	
			- Promouvoir la cohésion des personnels	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ	
			- Valoriser le potentiel humain	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ	
			- Poursuivre les démarches visant à adhérer aux valeurs et orientations du SDIS	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ	
			- Affirmer la volonté du SDIS de lutter contre les discriminations et favoriser la mixité et la diversité	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ	
	La formation	Action n°2.3	<ul style="list-style-type: none"> Développer des process de formation visant l'acquisition ou l'amélioration de compétences aux besoins opérationnels. 	- Adapter de façon agile la formation aux besoins réels	2026	GUT
				- Développer de nouveaux outils pédagogiques	2026	GUT
- Transformer la culture sapeur-pompier vers un usage raisonné de l'eau en intervention				2026	GUT GRESS GOPS	
Action n°2.4		<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'infrastructure et d'un cadre de formation efficient et adaptable. 	- Mettre en place un cadre de formation efficient et des process de formation adaptés et novateurs, intégrant diversité, missions et disponibilité	Permanent	GUT	
			- Organiser la formation en proximité avec les territoires	Permanent	GUT	
			- Disposer d'un effectif suffisant pour former les effectifs	Permanent	GUT GRESS	
			- Adapter et perfectionner l'approche pédagogique	Permanent	GUT	

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La sécurité des personnels	Action n°2.5	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un haut niveau de vigilance et d'implication dans le dispositif de prévention et de lutte contre les agressions. 	- Faciliter les dépôts de plaintes et assurer leur suivi	Permanent	GUT GAJ
			<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'effort déployé et l'attention portée aux violences faites à l'encontre des sapeurs-pompiers Poursuivre le traitement des procédures de signalement des comportements déviants Développer les sensibilisations et formations des comportements déviants 	Permanent	GUT GAJ SSSM
	Action n°2.6	<ul style="list-style-type: none"> Développer la politique de prévention de la Santé, Sécurité et Qualité de Vie en Service-SSQVS. 	- Renforcer la politique de prévention du risque routier	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ
			<ul style="list-style-type: none"> Accroître la politique de prévention des accidents cardiovasculaires Accompagner le maintien de la condition physique et l'équilibre alimentaire 	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ
			- Intégrer dans la dynamique de la garde des micro-rappels sur la sécurité	Permanent	GRESS-GUT GOPS-GSIC SSSM-GAJ
	Action n°2.7	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la sécurité en phase opérationnelle. 	- Consolider les connaissances et les modalités d'intervention sur les risques émergents liés aux énergies d'avenir : panneaux solaires, ombrières, éoliennes, méthaneurs, batteries et systèmes d'énergie alternatives (hydrogène, lithium...)	2028	GUT
			- Renforcer le dispositif de protection contre la toxicité des fumées	2028	GRESS GUT SSSM
	Action n°2.8	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le soutien de l'intervenant et la logistique opérationnelle. 	- Développer la fonction d'officier sécurité	2026	GOPS GUT
			- Pérenniser et améliorer au besoin l'organisation du Soutien Sanitaire Opérationnel	Permanent	GOPS SSSM
			- Pérenniser le dimensionnement de prise en charge psychologique des sapeurs-pompiers	Permanent	SSSM

Fiches synthèses : **Axe stratégique n°3 - Le SDIS comme acteur majeur d'une culture citoyenne face aux risques**

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
L'ouverture citoyenne	Action n°3.1	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la politique de développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers 		Permanent	GUT UDSPJ
	Action n°3.2	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture de sécurité civile citoyenne 		Permanent	GUT MV
Le SDIS au cœur des territoires	Action n°3.3	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien avec les élus au cœur des territoires dans le cadre de la gestion de crise. 	- Développer le conseil auprès des Maires dans les domaines de la sécurité civile	Permanent	GOPS GUT
			- Accompagner la montée en compétence des élus sur les sujets de sécurité civile et de gestion de crise (PCS/DECI/PRV)	Permanent	GOPS GUT
			- Donner aux élus un accès aux données statistiques et cartographiques produites par le SDIS	Permanent	GOPS GUT
			- Pérenniser la participation du SDIS aux commissions de suivi des sites à risques	Permanent	GOPS
	Action n°3.4	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le lien avec la population au cœur des territoires dans la gestion de crise. 	- Acculturer la population à la conduite à tenir face aux situations à risques	Permanent	MV
			- Promouvoir le déploiement d'un applicatif sécurité civile permettant de mobiliser en temps réel les sauveteurs isolés	Permanent	GOPS GSIC
	Action n°3.5	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les liens avec les autres partenaires publics ou privés 		Permanent	GOPS GUT SSSM MV
	Action n°3.6	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la réponse structurelle du SDIS aux besoins des territoires. 	- Adapter le découpage des CIS aux bassins de vie et à la réalité du fonctionnement des territoires la journée et la nuit	2026	GOPS
	Action n°3.7	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer le rôle d'expertise du SDIS dans la mise en œuvre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). 	- Favoriser le développement des schémas communaux et intercommunaux de défense extérieure contre l'incendie	Permanent	GOPS
			- Repenser l'usage de l'eau dans une optique de préservation de la ressource	2028	GOPS GRESS GUT
- Adapter le dimensionnement de la réponse hydraulique du SDIS en permettant le plus tôt possible de s'affranchir du réseau d'eau potable, au profit d'eau issue de milieux naturels			Permanent	GOPS GRESS GUT	

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
Le SDIS au cœur des territoires	Action n°3.8	<ul style="list-style-type: none"> • Construire conjointement avec nos partenaires une acculturation citoyenne au risque de feux de forêts et d'espaces naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une réponse opérationnelle interservices dans le but de la protection de la forêt et de la faune dans le respect du plan d'action préfectoral FDF (7 octobre 2022) 	Permanent	GOPS
			<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux ressources hydrauliques naturelles ou artificielles 	Permanent	GOPS
			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accessibilité aux massifs 	Permanent	GOPS
Le SDIS au cœur des dispositifs de sécurité et de protection civiles	Action n°3.9	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les missions de planification opérationnelle (ORSEC) et de prévention contre les risques d'incendie et de panique 		Permanent	GOPS
	Action n°3.10	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer les missions de prévention des risques, notamment la gestion du fichier départemental des ERP 		Permanent	GOPS
	Action n°3.11	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les synergies et les solidarités entre les SDIS de la zone de défense, au niveau national et internationale 		Permanent	GOPS
	Action n°3.12	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre des opérations de secours renforcées par l'hélicoptère de sécurité civile 		Permanent	GOPS



Chapitre V : Orientations stratégiques

Fiches synthèses : **Axe stratégique n°4 - Un SDIS agile et innovant pour faire face aux transformations et aux nouveaux enjeux.**

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
La transition écologique	Action n°4.1	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour une sobriété et une efficacité énergétique. 	- Identifier les bâtiments énergivores	2026	GRESS
			- Mettre en place un plan pluriannuel d'isolation de ces bâtiments	2029	GRESS
			- Favoriser l'autoconsommation des bâtiments	2030	GRESS
			- Prendre en compte l'indice de réparabilité et de durabilité lors d'achat de matériels	2030	GRESS
			- Soutenir la réparation des équipements électriques	2030	GRESS
			- Adapter la flotte de véhicules aux choix imposés par la transition énergétique	2030	GRESS
Développer l'appui technologique au profit des opérations de secours	Action n°4.2	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le futur système national unique de gestion de l'alerte-Nexsis 		2027	GOPS GSIC
	Action n°4.3	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre le projet Réseaux Radios du Futur-RRF 		2029	GOPS GSIC
	Action n°4.4	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'utilisation des moyens modernes de type drones en appui des opérations de secours 		2025	GOPS
	Action n°4.5	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le bilan numérique SSUAP et explorer la possibilité de développer des applications de communication 		2026	GOPS GSIC SSSM
	Action n°4.6	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer la possibilité de réaliser une téléconsultation via la tablette opérationnelle utilisée pour les missions SSUAP dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la situation à distance par le médecin régulateur en lien avec le CRAA15 		Permanent	GOPS GSIC SSSM
	Action n°4.7	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partage et l'aide à la gestion opérationnelle et au commandement avec le CODIS, les autorités et les services partenaires 		2026	GOPS
	Action n°4.8	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les évolutions technologiques pour assurer la sécurité des sapeurs-pompiers (capteurs sur tenues, géolocalisation, casques connectés) 		Permanent	GRESS GOPS
	Valoriser le gain du sauvé	Action n°4.9	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et communiquer sur l'analyse de la valeur du sauvé des interventions dimensionnantes 		Permanent

Objectifs	Actions	Détails des actions	Idées de manœuvres	Échéance	Groupements
Développer l'efficience au profit de l'opérationnel	Action n°4.10	• Définir des indicateurs de suivi : niveau de performance opérationnelle- niveau de performance organisationnelle et management par le pilotage de la performance globale		2026	GRESS GOPS GUT
	Action n°4.11	• Développer l'analyse de la valeur produite par le SDIS		2029	GAJ
	Action n°4.12	• Consolider le partage d'expérience		Permanent	GOPS GUT
	Action n°4.13	• Développer l'engagement du SDIS en Recherches des Causes et Circonstances des Incendies (RCCI) dans une démarche d'amélioration continue des pratiques opérationnelles		2028	GOPS
Accroître la résilience du SDIS	Action n°4.14	• Résilience organisationnelle.	- Finaliser le plan de continuité d'activité (PCA) en intégrant une organisation de pilotage gestion de crise	2029	Direction
			- Établir le plan d'organisation en cas de sapeur-pompier décédé en service	2025	GUT GRESS
			- Encourager l'utilisation de l'Équipe de Soutien et d'Appui Logistique (ESAL)	Permanent	GUT GOPS GRESS
	Action n°4.15	• Résilience des infrastructures.	- Établir un diagnostic des bâtiments vulnérables	2027	GRESS
			- Mettre en place un plan d'équipement pour sécuriser ces bâtiments (clôtures, vidéo-surveillance)	2029	GRESS







F.PROST@SDIS39

Chapitre VI : Évaluation du SDACR

Chapitre VI : Évaluation du SDACR

6.1 Évaluation du SDACR

Calendrier de mise en œuvre

6.1.1.1 Phasage des actions prioritaires à court, moyen et long terme

Étiquettes de lignes	Nombre d'actions						Permanent	Total général
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
GAJ					1			1
GOPS	2	6	2	1	1		13	25
GOPS-GRESS				1			1	2
GOPS-GSIC		1	1				1	3
GOPS-GUT	3	10					5	18
GOPS-GUT-SSSM-MV							1	1
GOPS-SSSM							1	1
GOPS-SSSM-GSIC		1					1	2
GRESS	1	1	1		3	4	1	11
GRESS-GOPS							1	1
GRESS-GUT		1					1	2
GRESS-GUT-GOPS		4		2	1		1	8
GRESS-GUT-SSSM				1				1
GSIC				1				1
GSIC-GOPS						1		1
GUT		2		1			3	6
GUT-GAJ							2	2
GUT-GOPS-UDSPJ							1	1
GUT-GRESS-GOPS-GSIC							1	1
GUT-MV							4	4
GUT-UDSPJ							1	1
MV	1							1
SSSM							2	2
TOUS					1		9	10
SSSM-GOPS-GUT-GRESS							7	7
GUT-SSSM							1	1
Total général	7	26	4	7	7	5	58	114

La répartition annuelle des actions à réaliser par groupement est détaillée ci-dessous :

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
1.2	1.2.7	Développer dans le cadre de la révision du règlement opérationnel, la re-couverture opérationnelle sur les secteurs impactés par des opérations d'envergures	2025	GOPS
1.10	1.10.1	Disposer 90% du temps d'un chef de groupe en 30 minutes, d'un chef de colonne en 45 minutes et d'un chef de site en 1 h	2025	GOPS-GUT
1.10	1.10.2	Disposer de la capacité à traiter une intervention de niveau colonne armant toutes les fonctions d'un poste de commandement, de 3 secteurs, des fonctions de liaison et/ou dénombrement de victimes sous 1 h 30	2025	GOPS-GUT
1.10	1.10.3	Disposer d'une chaîne de commandement permettant d'armer un PC de site sous 1 h 30	2025	GOPS-GUT
3.4	3.4.1	Acculturer la population à la conduite à tenir face aux situations à risques	2025	MV
4.4	4.4.1	Conforter l'utilisation des moyens modernes de type drones en appui des opérations de secours	2025	GOPS
4.14	4.14.2	Établir le plan d'organisation en cas de sapeur-pompier décédé en service	2025	GRESS
1.1	1.1.4	Renforcer la maîtrise des procédures des modes secours	2026	GOPS-GSIC
1.1	1.1.5	Définir les règles de mobilisation d'urgence par le CTA-CODIS de 3 sapeurs-pompiers à T+30 min capables de prendre en charge des alertes lors des interventions à caractères multiples	2026	GOPS
1.2	1.2.1	Mettre en place des équipes de renforts dans les trois compagnies permettant ainsi la mise à disposition de sapeurs-pompiers des CIS supports	2026	GRESS-GUT
1.2	1.2.3	Identifier et renforcer les CIS supports permettant de couvrir les CIS de proximité	2026	GOPS-GUT
1.2	1.2.5	Permettre l'activation d'une chaîne de commandement de différents niveaux dans les meilleurs délais (colonne en 45 minutes, site en 1 h)	2026	GOPS-GUT
1.2	1.2.6	Permettre l'activation du COD 24h/24h, 7j/7 par un chef de site et un officier renfort sous 45 minutes	2026	GOPS-GUT
1.4	1.4.2	Disposer d'une doctrine opérationnelle pour la réalisation des plans d'établissements répertoriés	2026	GOPS
1.4	1.4.3	Disposer d'une doctrine pour la préservation des œuvres et du patrimoine	2026	GOPS
1.5	1.5.1	Ajuster la doctrine opérationnelle du secours routiers	2026	GRESS-GUT-GOPS
1.6	1.6.1	Assimiler le traitement de l'alerte issue des nouveaux outils d'alerte (e-call, montres connectées, etc.)	2026	GOPS-GUT
1.6	1.6.2	Poursuivre la déclinaison de la doctrine départementale et la formation des intervenants sur véhicules à technologies complexes.	2026	GOPS-GUT

Chapitre VI : Évaluation du SDACR

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
1.7	1.7.1	Évaluer l'impact de l'évolution réglementaire concernant la prise en charge de la réponse animalière (loi Matras du 25 novembre 2021)	2026	GRESS-GUT-GOPS
1.8	1.8.2	Ajuster la réponse opérationnelle des spécialités aux besoins de couverture et renforcer la maîtrise des coûts induits	2026	GOPS-GUT
1.8	1.8.3	Définir un guide de gestion des unités spécialisées pour répondre aux besoins opérationnels définis dans les scénarios dimensionnant des risques complexes	2026	GOPS-GUT
1.8	1.8.4	Définir le niveau de réponse opérationnelle attendue par chacune d'elle au regard du pacte capacitaire zonal	2026	GOPS-GUT
1.8	1.8.5	Mettre en adéquation le besoin par spécialité au regard du dimensionnement validé	2026	GOPS-GUT
1.8	1.8.6	Définir la doctrine opérationnelle par une courbe de montée en puissance pour faire face aux feux de grands entrepôts et de grands sites industriels tout en respectant la réglementation relative aux émulseurs fluorés	2026	GOPS
2.3	2.3.1	Adapter de façon agile la formation aux besoins réels	2026	GUT
2.3	2.3.2	Développer de nouveaux outils pédagogiques	2026	GUT
2.3	2.3.3	Transformer la culture sapeur-pompier vers un usage raisonné de l'eau en intervention	2026	GRESS-GUT-GOPS
2.8	2.8.1	Développer la fonction d'officier sécurité	2026	GOPS-GUT
3.6	3.6.1	Adapter le découpage des CIS aux bassins de vie et à la réalité du fonctionnement des territoires la journée et la nuit	2026	GOPS
4.1	4.1.1	Identifier les bâtiments énergivores	2026	GRESS
4.5	4.5.1	Développer le bilan numérique SSUAP et explorer la possibilité de développer des applications de communication	2026	GOPS-SSSM-GSIC
4.7	4.7.1	Renforcer l'aide à la gestion opérationnelle et au commandement avec le CODIS, les autorités et les services partenaires	2026	GOPS
4.10	4.10.1	Définir des indicateurs de suivi : niveau de performance opérationnelle- niveau de performance organisationnelle et management par le pilotage de la performance globale	2026	GRESS-GUT-GOPS
1.1	1.1.2	Mettre en place NEXSIS	2027	GOPS-GSIC
1.1	1.1.7	Réviser le plan de continuité d'activité propre au CTA-CODIS avec l'arrivée de NEXSIS	2027	GOPS
4.2	4.2.1	Déployer le futur système national unique de gestion de l'alerte-Nexsis	2027	GOPS
4.15	4.15.1	Établir un diagnostic des bâtiments vulnérables	2027	GRESS
1.1	1.1.1	Auditer la sûreté de fonctionnement de nos systèmes informatiques face aux risques cyber afin de rédiger un plan d'amélioration	2028	GSIC

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
1.8	1.8.7	Adapter la réponse face à la menace conventionnelle de la menace de faible intensité à la tuerie de masse	2028	GRESS-GUT-GOPS
1.9	1.9.2	Moderniser les capacités de déploiement existantes du SDIS pour lutter contre le risque inondation	2028	GOPS-GRESS
2.7	2.7.1	Consolider les connaissances et les modalités d'intervention sur les risques émergents liés aux énergies d'avenir : panneaux solaires, ombrières, éoliennes, méthaniseurs, batteries et systèmes d'énergie alternatives (hydrogène, lithium...).	2028	GUT
2.7	2.7.2	Renforcer le dispositif de protection contre la toxicité des fumées	2028	GRESS-GUT-SSSM
3.7	3.7.2	Repenser l'usage de l'eau dans une optique de préservation de la ressource	2028	GRESS-GUT-GOPS
4.13	4.13.1	Développer l'engagement du SDIS en Recherche des Causes et Circonstances des Incendies (RCCI) dans une démarche d'amélioration continue des pratiques opérationnelles	2028	GOPS
1.4	1.4.1	Adapter la réponse en moyens aériens permettant une couverture adaptée des territoires afin d'assurer une couverture des habitats difficiles d'accès	2029	GRESS
1.4	1.4.4	Développer les innovations technologiques matérielles afin de limiter au maximum les besoins en eau dans le cas d'un incendie	2029	GRESS-GUT-GOPS
4.1	4.1.2	Mettre en place un plan pluriannuel d'isolation de ces bâtiments	2029	GRESS
4.3	4.3.1	Suivre le projet Réseaux Radios du Futur-RRF	2029	GOPS
4.11	4.11.1	Développer l'analyse de la valeur produite par le SDIS	2029	GAJ
4.14	4.14.1	Finaliser le plan de continuité d'activité (PCA) en intégrant une organisation de pilotage gestion de crise	2029	TOUS
4.15	4.15.2	Mettre en place un plan d'équipement pour sécuriser ces bâtiments (clôtures, vidéo-surveillance)	2029	GRESS
1.1	1.1.3	Disposer d'un accès aux réseaux de caméras de surveillance et aux outils modernes	2030	GSIC-GOPS
4.1	4.1.3	Favoriser l'autoconsommation des bâtiments	2030	GRESS
4.1	4.1.4	Prendre en compte l'indice de réparabilité et de durabilité lors d'achat de matériels	2030	GRESS
4.1	4.1.5	Soutenir la réparation des équipements électriques	2030	GRESS
4.1	4.1.6	Adapter la flotte de véhicules aux choix imposés par la transition énergétique	2030	GRESS
1.1	1.1.6	Réaliser un délai de décroché inférieur à 15 secondes pour 80 % des appels entrants	Permanent	GOPS
1.2	1.2.2	Maintenir une réponse opérationnelle de proximité adaptée	Permanent	GOPS

Chapitre VI : Évaluation du SDACR

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
1.2	1.2.4	Permettre au SDIS de faire face aux défis de demain en préservant sa capacité de réponse opérationnelle (identifier les secteurs géographiques en souffrance)	Permanent	GOPS-GUT
1.3	1.3.1	Maîtriser l'évolution des interventions de Secours et de Soins d'Urgence Aux Personnes et de l'Aide Médicale d'Urgence	Permanent	SSSM
1.3	1.3.2	Développer une réponse graduée, en complémentarité avec les partenaires du SDIS	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.3	Conforter la réponse opérationnelle SSUAP (déclinaison de la loi MATRAS)	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.4	Conforter la réponse par les personnels de Santé	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.5	Adapter la réponse SSUAP aux besoins et au regard de l'évolution opérationnelle, en veillant à une réponse minimale de la couverture incendie	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.6	Mettre en adéquation le fonctionnement de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) avec le déploiement des actes des soins d'urgence	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.7	Développer les partenariats avec les maisons médicales en matière de prise en charge des victimes	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.3	1.3.8	Adapter, développer, conforter la réponse en cas de plan nombreuses victimes (déclinaison plan ORSEC NOVI)	Permanent	SSSM-GOPS-GUT-GRESS
1.8	1.8.1	S'adapter face aux évolutions des risques complexes et aux effets des menaces	Permanent	GUT-GRESS-GOPS-GSIC
1.8	1.8.8	Poursuivre pour le 5 ans qui viennent le plan d'actions face au risque feu de forêt et d'espace naturel	Permanent	GOPS-GRESS
1.9	1.9.1	Anticiper l'évolution de la fréquence et de l'intensité des crues et inondations de plaine	Permanent	GOPS-GUT
2.1	2.1.1	Favoriser les actions visant à fidéliser le volontariat	Permanent	GUT-MV
2.1	2.1.2	Promouvoir les bonnes pratiques visant à concilier temps de vie professionnelle, personnelle et activité de SPV	Permanent	GUT-MV
2.1	2.1.3	Poursuivre le développement des conventions (conventions employeurs, service de remplacement, périscolaire) et valoriser l'action des partenaires conventionnés/labellisés	Permanent	GUT-MV
2.2	2.2.1	Disposer d'un effectif suffisant pour assurer toutes les missions connexes (ateliers, logistiques, administration)	Permanent	GRESS
2.2	2.2.2	Promouvoir la cohésion des personnels	Permanent	TOUS
2.2	2.2.3	Valoriser le potentiel humain	Permanent	TOUS
2.2	2.2.4	Poursuivre les démarches visant à adhérer aux valeurs et orientations du SDIS	Permanent	TOUS
2.2	2.2.5	Affirmer la volonté du SDIS de lutter contre les discriminations et favoriser la mixité et la diversité	Permanent	TOUS

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
2.4	2.4.1	Mettre en place un cadre de formation efficient et des process de formation adaptés et novateurs, intégrant diversité, missions et disponibilité	Permanent	GUT
2.4	2.4.2	Organiser la formation en proximité avec les territoires	Permanent	GUT
2.4	2.4.3	Disposer d'un effectif suffisant pour former les effectifs	Permanent	GRESS-GUT
2.4	2.4.4	Adapter et perfectionner l'approche pédagogique	Permanent	GUT
2.5	2.5.1	Faciliter les dépôts de plaintes et assurer leur suivi	Permanent	GUT-GAJ
2.5	2.5.2	Poursuivre l'effort déployé et l'attention portée aux violences faites à l'encontre des sapeurs-pompiers	Permanent	GUT-GAJ
2.5	2.5.3	Poursuivre le traitement des procédures de signalement des comportements déviants	Permanent	TOUS
2.5	2.5.4	Développer les sensibilisations et formations des comportements déviants	Permanent	GUT-SSSM
2.6	2.6.1	Renforcer la politique de prévention du risque routier	Permanent	TOUS
2.6	2.6.2	Accroître la politique de prévention des accidents cardiovasculaires	Permanent	TOUS
2.6	2.6.3	Accompagner le maintien de la condition physique et l'équilibre alimentaire	Permanent	TOUS
2.6	2.6.4	Intégrer dans la dynamique de la garde des micro-rappels sur la sécurité	Permanent	TOUS
2.8	2.8.2	Pérenniser et améliorer au besoin l'organisation du Soutien Sanitaire Opérationnel	Permanent	GOPS-SSSM
2.8	2.8.3	Pérenniser le dimensionnement de prise en charge psychologique des sapeurs-pompiers	Permanent	SSSM
3.1	3.1.1	Pérenniser la politique de développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers	Permanent	GUT-UDSPJ
3.2	3.2.1	Développer une culture de sécurité civile citoyenne	Permanent	GUT-MV
3.3	3.3.1	Développer le conseil auprès des Maires dans les domaines de la sécurité civile	Permanent	GOPS-GUT
3.3	3.3.2	Accompagner la montée en compétence des élus sur les sujets de sécurité civile et de gestion de crise (PCS/DECI/PRV)	Permanent	GOPS-GUT
3.3	3.3.3	Donner aux élus un accès aux données statistiques et cartographiques produites le SDIS	Permanent	GOPS
3.3	3.3.4	Pérenniser la participation du SDIS aux commissions de suivi des sites à risques	Permanent	GOPS
3.4	3.4.2	Promouvoir le déploiement d'un applicatif sécurité civile permettant de mobiliser en temps réel les sauveteurs isolés	Permanent	GOPS-GSIC
3.5	3.5.1	Consolider les liens avec les autres partenaires publics ou privés	Permanent	GOPS-GUT-SSSM-MV
3.7	3.7.1	Favoriser le développement des schémas communaux et intercommunaux de défense extérieure contre l'incendie	Permanent	GOPS

Chapitre VI : Évaluation du SDACR

Actions	n°	IM	Échéances	Groupements
3.7	3.7.3	Adapter le dimensionnement de la réponse hydraulique du SDIS en permettant le plus tôt possible de s'affranchir du réseau d'eau potable, au profit d'eau issue de milieux naturels	Permanent	GRESS-GUT-GOPS
3.8	3.8.1	Organiser une réponse opérationnelle interservices dans le but de la protection de la forêt et de la faune dans le respect du plan préfectoral FDF	Permanent	GOPS
3.8	3.8.2	Faciliter l'accès à des ressources hydrauliques naturelles ou artificielles	Permanent	GOPS
3.8	3.8.3	Renforcer l'accessibilité aux massifs	Permanent	GOPS
3.9	3.9.1	Consolider les missions de planification opérationnelle (ORSEC) et de prévention contre les risques d'incendie et de panique	Permanent	GOPS
3.10	3.10.1	Affirmer les missions de prévention des risques, notamment la gestion du fichier départemental des ERP	Permanent	GOPS
3.11	3.11.1	Renforcer les synergies et les solidarités entre les SDIS de la zone de défense, au niveau national et internationale	Permanent	GOPS
3.12	3.12.1	Poursuivre la mise en œuvre des opérations de secours renforcées par l'hélicoptère de sécurité civile	Permanent	GOPS
4.6	4.6.1	Explorer la possibilité de réaliser une téléconsultation via la tablette opérationnelle utilisée pour les missions SSUAP dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la situation à distance par le médecin régulateur en lien avec le CRAA15	Permanent	GOPS-SSSM-GSIC
4.8	4.8.1	Suivre les évolutions technologiques pour assurer la sécurité des sapeurs-pompiers (capteurs sur tenues, géolocalisation, casques connectés)	Permanent	GRESS-GOPS
4.9	4.9.1	Développer et communiquer sur l'analyse de la valeur du sauvé	Permanent	GOPS
4.12	4.12.1	Consolider la pratique de Partage d'expérience	Permanent	GOPS-GUT
4.14	4.14.3	Encourager l'utilisation de l'Équipe de Soutien et d'Appui Logistique (ESAL)	Permanent	GUT-GOPS-UDSPJ

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs clés retenus pour mesurer l'impact des actions mises en place sont les suivants :

➤ Indicateurs de couverture opérationnelle

- Le nombre moyen de SP postés (SPP-SPV), en période diurne et nocturne ;
- Le nombre moyen de SPV disponibles, en période diurne et nocturne ;
- Le taux d'indisponibilité opérationnelle par catégorie d'engins.

➤ Indicateurs de réponse opérationnelle

- Nombre d'appels annuels 18-112 ;
- Délai moyen de traitement de l'alerte, décliné par typologie d'interventions ;
- Délai moyen de transfert et de traitement des appels au CRRA15 ;
- Délai moyen d'acheminement, décliné par typologie d'interventions ;
- Nombre d'opérations de secours, décliné par typologie d'interventions avec distinction de celles impliquant le SSSM et le SAMU lorsque cela est possible ;
- Nombre annuel de sorties d'engins ;
- Taux de sollicitations moyen de SP postés (SPP-SPV) ;
- Taux de sollicitation moyen des SPV disponibles ;
- Taux de sollicitation moyen des engins par catégorie.

➤ Indicateurs de réalisation des différentes actions par groupement

- Actions réalisées totalement, partiellement,
- Difficultés rencontrées pour la réalisation des actions :
 - Technique,
 - Humaine,
 - Environnementale,
 - Organisationnelle,
 - Réglementaire.

Index des sources de données

Glossaire

ARS	agence régionale de santé	DDRM	dossier départemental sur les risques majeurs
ATSU	association de transport sanitaire d'urgences	DD SIS	directeur départemental des services d'incendie et de secours
AVP	accident de la voie publique	DDT	direction départementale des territoires
BEA	bras élévateur aérien	DECI	défense extérieure contre l'incendie
CCFM	camion citerne feux de forêt moyen	DFCI	défense de la forêt contre l'incendie
CCFS	camion citerne feux de forêt super	DIV	opération diverses
CCGC	camion citerne grande capacité	EDF	électricité de France
CCR	camion citerne rural	EHPAD	établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CCRSR	camion citerne rural secours routiers	EPA	échelle pivotante automatique
CDC	chef de centre ; chef de colonne	EPCI	établissement public de coopération intercommunale
CDG	chef de groupe	EPB	équipement de protection balistique
CGCT	code général des collectivités territoriales	FDF	feux de forêt
CH	centre hospitalier	FPT	fourgon pompe tonne
CIS	centre d'incendie et de secours	FPTL	fourgon pompe tonne léger
CODIR	comité de direction	FPTSR	fourgon pompe tonne et secours routiers
CODIS	centre opérationnel départementale d'incendie et de secours	GRIMP	groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux
COPIL	comité de pilotage	GDO	guide de doctrine opérationnelle incendie
COS	commandant des opérations de secours	INC	institut national de la statistique et des études économiques
COTRRIM	contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces	INSEE	institut national de la statistique et des études économiques
CPI	centre de première intervention	ISP	infirmier sapeur-pompier
CRRA	centre de réception et de régulation des appels	JSP	jeune sapeur-pompier
CIS	centre d'incendie et de secours	LAO	liste d'aptitude opérationnelle
CSI	code de la sécurité intérieure	LDG	ligne directrice de gestion
CSP	centre de secours principal	MEA	moyen élévateur aérien
DDASIS	directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	MSP	médecin sapeur-pompier

NOVI	nombreuses victimes (plan)	SAV	sauveteur aquatique en eaux vives
NRBC-e	nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif	SDACR	schéma d'analyse et de couvertures des risques
ORSEC	organisation de la réponse de sécurité civile	SDIS	service départemental d'incendie et de secours
PATS	personnel administratif, technique et spécialisé	SEV	sauveteurs en eaux vives
PC	poste de commandement	SIG	système d'information géographique
PCA	plan de continuité d'activité	SNL	plongeurs en surface non libre
PCASDIS	président du conseil d'administration	SPP	sapeur-pompier professionnel
PCD	président du conseil départemental	SPV	sapeur-pompier volontaire
PCS	plan communal de sauvegarde	SSH	sauveteurs spécialisés hélicoptérés
PL	poids lourd	SSSM	service de santé et de secours médical
PME	petite et/ou moyenne entreprise	SSUAP	secours et soins d'urgence aux personnes
POJ	potentiel opérationnel journalier	VL	véhicule de liaison
PPRT	plan de prévention des risques technologiques	VLHR	véhicule de liaison hors route
PRA	plan de reprise d'activité	VLI	véhicule de liaison infirmier
PRV	point de rassemblement des victimes	VPI	véhicule de première intervention
RAD	risque radiologique	VPRO	véhicule de protection
RCCI	recherche des causes et circonstances d'incendie	VSAV	véhicule de secours et d'assistance aux victimes
RI	règlement intérieur	VSR	véhicule de secours routier
RO	règlement opérationnel	VTP	véhicule de transport de personnel
RT	risque technologique	VTU	véhicule tous usages
SAL	scaphandriers autonomes légers		

